

choisir

REVUE CULTURELLE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION

Fuites et migrations

Les traces des origines



Sommaire

choisir

REVUE CULTURELLE JÉSUISTE D'INFORMATION
ET DE RÉFLEXION FONDÉE EN 1959

Direction

Pierre Emonet sj

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef
Céline Fossati, journaliste
redaction@choisir.ch
tél. +41 22 827 46 75; fax +41 22 827 46 70

Conseil de rédaction

Raphaël Broquet sj, Bruno Fuglistaller sj,
Stjepan Kusar, Étienne Perrot sj, Luc Ruedin sj

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye
rue Jacques-Dalphin 18 – 1227 Carouge (Suisse)
administration@choisir.ch
tél. +41 22 827 46 76

Tarifs

Édition papier + web 1 an
Tarif normal : Frs 55.–
Tarif réduit (étudiants, apprentis, AVS, AI) : Frs 48.–
Europe : Frs 60.–
Autres pays : Frs 65.–
Abonnement de soutien : Frs 80.–
Prix au numéro : Frs 13,50 (+ port)

Maquette

GRAFIX Communication visuelle
rue Hans-Geiler 2a, 1700 Fribourg

Imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue de Scex 34, 1950 Sion

Les titres et intertitres sont de la rédaction



ÉDITORIAL

Ne pas avoir honte demain par Pierre Emonet sj 3

EXILÉS

BIBLE

À l'origine des nations

Migrations et dons par Adrian Schenker op 5

HISTOIRE

L'immigration en Suisse

Une « question » depuis le XIX^e siècle par Silvia Arlettaz 9

PHILOSOPHIE

Naître ou ne pas naître

une aventure éthique par Johan Rochel 13

PORTEFOLIO

Se cacher pour dormir par Yves Leresche 17

POLITIQUE

Murs murs par Hubert Prolongeau 21

Souveraineté contre humanitaire par Michael S. Gallagher sj 24

La Suisse, terre d'asile ?

Un entretien avec Anja Klug, HCR par Lucienne Bittar 29

TÉMOIGNAGE

Vivant mais blessé par Lucienne Bittar 36

Les mêmes mais différents par Céline Fossati 38

MÉDECINE

Pour une thérapie de la reconnaissance
par Jean-Claude Métraux 40

ORIGINES

SOCIÉTÉ

La Suisse et ses diversités par Rosita Fibbi 45

REGARD

On se sent par Silvia Ricci Lempen 49

LETTRES

Le récit par Germano Zullo 51

HISTOIRE

Christianisme 54

Le temps des bâtisseurs par Marie-Françoise Baslez

CINÉMA

Il est une foi 59

Un entretien avec Bertrand Bacqué par Patrick Bittar

L'inculturation

Derrière le *Silence* de Scorsese par Patrick Bittar 64

CULTURE

LETTRES

Sa musique par Jérôme Meizoz 67

EXPOSITIONS

La révolution russe par Geneviève Nevejan 69

LIVRES OUVERTS 73

La porte

Ouvrez-nous donc la porte et nous verrons les vergers,
Nous boirons leur eau froide où la lune a mis sa trace.

La longue route brûle ennemie aux étrangers.
Nous errons sans savoir et ne trouvons nulle place.

Nous voulons voir des fleurs. Ici la soif est sur nous.
Attendant et souffrant, nous voici devant la porte.
S'il le faut nous rompons cette porte avec nos coups.
Nous pressons et poussons, mais la barrière est trop forte.

Il faut languir, attendre et regarder vainement.
Nous regardons la porte; elle est close, inébranlable.
Nous y fixons nos yeux; nous pleurons sous le tourment;
Nous la voyons toujours; le poids du temps nous accable.

La porte est devant nous; que nous sert-il de vouloir?
Il vaut mieux s'en aller abandonnant l'espérance.
Nous n'entrerons jamais. Nous sommes las de la voir...
La porte en s'ouvrant laissa passer tant de silence

Que ni les vergers ne sont parus ni nulle fleur;
Seul l'espace immense où sont le vide et la lumière
Fut soudain présent de part en part, combla le cœur,
Et lava les yeux presque aveugles sous la poussière.

Éditorial

Ne pas avoir honte demain

Pierre Emonet sj

La vie est dans le mouvement, disait le Philosophe. Et celle des peuples, dans la marche! Simplement pour vivre? Pour survivre! Si quelques-uns se sont mis en route en quête d'un climat social et économique plus favorable, ou pour mettre leur argent à l'abri, d'autres sont partis pour échapper à des contraintes politiques, aux persécutions, à la famine, à la guerre, à la torture. Laisant derrière eux une patrie, un environnement social, une maison, les tombes de leurs ancêtres et l'album de leurs souvenirs, ils ont fui vers un inconnu à peine choisi. Itinérance forcée, déracinement, incertitude, avec, à la clef, une intégration plus ou moins réussie, qui bouleverse les valeurs fondatrices d'une existence d'homme.

Quitter, laisser derrière soi un passé d'oppression, une dignité bafouée, accepter que la vie soit plus avant, dans une terre promise qui s'éloigne à mesure qu'on en approche. Triste destin! Pour la foi judéo-chrétienne, l'histoire du Salut s'inscrit dans un flux migratoire. Les mythes bibliques retracent des exodes toujours recommencés: Abraham, Moïse, le peuple hébreu, jusqu'au

Christ fuyant en Égypte! Autant de déplacements vers un salut espéré. Et l'aile protectrice de Dieu tout au long du chemin, parfois présente, souvent cachée. Le christianisme n'a-t-il pas été appelé «la Voie»? Un chemin, une marche laborieuse vers un ailleurs qui n'est que la promesse d'une liberté et d'une dignité retrouvées. S'opposer à la migration constitue bien une agression contre les valeurs chrétiennes.

Il y a ceux qui se déplacent, et ceux qui craignent de les voir arriver. Parce qu'«il n'y en a point comme nous!», ils ont peur de perdre leurs repères et de devoir partager leurs ressources. Mais la peur est mauvaise conseillère; elle enferme, construit des murs, baisse les barrières, dresse la liste des exclus renvoyés au sordide commerce des passeurs. Si la confrontation des cultures et la rencontre des peuples peuvent être fécondes et stimulantes, une nation isolée derrière ses remparts se condamne à la stérilité: un lent suicide par étouffement.

Qu'on le veuille ou non, le grand mouvement migratoire contemporain redessine la carte géopolitique du monde. La notion de patrie, l'étroitesse nationaliste, le rôle d'une frontière, l'appartenance à une culture, l'intolérance religieuse sont à revoir. Vaste chantier! Une constante demeure: l'accueil de l'étranger fait partie intégrale de l'enseignement du Christ. Il est un des critères auquel sera évalué le poids d'une vie devant Dieu et devant l'Histoire: «J'étais un étranger et vous m'avez recueilli» (Mt 25,35). La récente 36^e Congrégation générale de la Compagnie de Jésus a rappelé aux jésuites que, face aux attitudes hostiles aux personnes déplacées, notre foi nous invite à promouvoir partout une culture d'hospitalité plus généreuse. Quant aux murs que vous aurez édifiés pour tenir les autres à distance, ils seront votre honte devant les générations à venir! ■

EXILÉS



Exilés

À l'origine des nations Migrations et dons

Adrian Schenker op, Fribourg
bibliste spécialiste de l'Ancien testament

BIBLE

Commencer une réflexion sur le problème brûlant de la migration en ouvrant une Bible, est-ce plus qu'un rituel pour une revue chrétienne? Tout dépend de ce que nous attendons de la Bible. Dans une perspective théologique, l'Écriture est prise comme Parole de Dieu. Elle peut aider à comprendre ce que le Seigneur nous dit face aux populations en marche.

Adrian Schenker est professeur émérite à la Faculté de théologie de Fribourg. Ses travaux portent sur l'histoire du droit, la théologie et l'histoire du texte biblique. Il est l'auteur notamment de *Une Bible archétype? Les parallèles de Samuel-Rois et des Chroniques* (Paris, Cerf 2013, 208 p.).

Même ceux qui ne connaissent pas bien les Écritures savent que l'événement central raconté par la Bible juive (qui est en même temps la première partie de la Bible chrétienne, l'Ancien Testament) est la migration du peuple d'Israël au début de son existence. Pentateuque, prophètes, psaumes en sont l'écho rebondissant.

Le Nouveau Testament n'est pas moins imprégné de ce récit fondateur. Chaque année, la fête de Pâques rappelle, et rend présent, le départ de la migration d'Israël, dans le *Pessah* juif et dans la Pâque chrétienne. On ne peut se dire croyant juif ou chrétien sans se rattacher à la migration de ce peuple. Ces

deux religions sœurs donnent à cet événement valeur de source pour leur foi en Dieu.¹

La place que l'Écriture sainte donne à la migration du peuple d'Israël dans ses origines surprend, d'autant plus qu'elle ne correspond pas à l'histoire réelle: Israël n'a pas émigré d'Égypte dans son ensemble, comme une seule nation. Pourtant, ce récit n'a cessé de croître en importance dans les traditions religieuses et les souvenirs du passé.

La question est donc inévitable: d'où vient le besoin de mettre tout le poids sur une migration à l'origine? Car à n'en pas douter, la transmigration israélite de l'Égypte vers la terre promise avait quelque chose d'un aimant qui attirait la mémoire des peuples d'Israël et de Juda, porteurs de la foi israélite. Qu'est-ce qui a donné cet attrait, à ce « mythe » d'un peuple quittant un pays pour en chercher un autre? « Mythe » signifie ici l'image la plus adéquate dans laquelle la Bible veut regarder l'origine; celle qui dit au mieux ce que les Israélites, au nord, et les Judéens, au sud, sont et veulent être. Car l'origine des choses révèle ce qu'elles sont...

Fondement du droit des peuples

Le prophète Amos suggère une raison. Il le fait dans une parole qui peut bien être authentique. En ce cas, elle remonterait à 750 environ av. J.-C. Amos est un Judéen, mais il s'adresse aux Israélites qui croient, tout comme les Judéens leurs frères, en le Dieu qui a fait émigrer l'ensemble du peuple d'Égypte au début de son histoire. Il communique cela comme parole de Dieu, dans le sanctuaire de Samarie dans le royaume d'Israël: « Pour moi n'êtes-vous pas comme des fils de Nubiens, fils d'Israël? - oracle du Seigneur - N'ai-je pas fait monter Israël du pays d'Égypte, les Philistins de Kaftor et Aram de Qir? » (Am 9,7, TOB).

Exilés

À l'origine des nations

Migrations et dons

La Parole que le prophète transmet est une cascade de questions. Or les questions ont ceci de particulier qu'elles obligent un interlocuteur à prendre position et à répondre. Les Israélites à Samarie sont placés en face d'une évidence. Le Seigneur n'a pas seulement commencé l'histoire d'Israël par une migration. De la même manière, il a fait migrer d'autres peuples, voisins d'Israël, au début de leur existence. Kaftor est peut-être la Crète d'où les Philistins sont partis pour occuper la plaine côtière au sud de la Palestine, Qir est une ville en basse Mésopotamie, comme Our, d'où Abraham avait émigré selon la tradition rapportée (Gn 11,32). De là-bas, les Araméens sont partis eux aussi, au début, vers la Syrie, leur nouvelle patrie. Et les Nubiens habitent au sud de la haute Égypte.

La perspective est donc universelle. Israël n'est pas seul à avoir gagné sa terre au terme d'une marche. Tous les peuples sont dans ce cas, et les trois exemples donnés par Amos sont représentatifs pour l'ensemble des nations. Aucune d'entre elles n'a possédé sa patrie dès le début. Chacune a dû y être conduite par le Seigneur.

Mais comment les nations peuvent-elles réclamer un droit de propriété sur les terres qu'elles occupent? Qui les y autorise? Le Dieu universel, celui de toutes les nations et de toute la terre. C'est lui qui, dans un deuxième temps, leur attribue le lot qui sera le leur. Le droit sur le pays est fondé dans ce don du Créateur du monde. Pour y entrer, il faut y aller.

Les territoires, dons divins

Au début les peuples n'ont donc pas de place propre dans le monde. Le Maître de la terre doit montrer à chacun d'entre eux la portion qui deviendra leur patrimoine, au milieu des autres patrimoines. La migration vers le pays assigné par Dieu leur apprend qu'ils vont *recevoir* leur lieu. La route vers un pays promis, qui est ailleurs, est le signe pour un peuple que ce pays ne fait pas partie de sa nature, mais qu'il lui reviendra plus tard - en termes théologiques, par don. La grâce du don du pays fonde son droit de possession, mais c'est un droit relatif, non absolu.

Dans l'Écrit sacerdotal il existe un parallèle: ici le Seigneur *autorise* l'humanité nouvellement créée à prendre possession de l'ensemble de la terre: «... remplissez la terre et soumettez-la. ... Voici, je vous donne toute herbe qui porte sa semence sur toute la surface de la terre, et tout arbre dont le fruit porte sa semence; ce sera votre nourriture» (Gn 1,28-29). De même, selon le prophète Amos et le Deutéronome (Dt 32,8), le Seigneur assigne des territoires aux nations. Le chant de Moïse (Dt 32,7-8) est important dans la Bible, car c'est le passage qui évoque la création des nations: «Quand le Très-Haut donna aux nations leur patrimoine, quand il regroupa les humains (en nations), il fixa le territoire des peuples...»

D'une part Dieu autorise donc l'humanité dans son ensemble à prendre légitimement possession de la terre avec tous ses produits (elle appartient au Créateur), et d'autre part il divise la terre en territoires pour chaque peuple qui en prendra légitimement possession. Dans les deux cas, le Seigneur autorise l'humanité et les peuples à prendre possession de la terre et des territoires nationaux. Dieu reste cependant le propriétaire ultime puisqu'il en est le Créateur et en assure l'existence durable. La terre et les patrimoines des peuples n'appartiennent ni aux hommes ni aux autres

êtres vivants par nature. Ils les *reçoivent* en possession. La migration des peuples, conduits par le Dieu de toute la terre (Amos) à leur place dans le monde, est ainsi l'expression concrète du don du territoire que chaque nation prendra en possession légitime (Moïse dans le Deutéronome).

Condition au bonheur

C'est là que les peuples ont, de plein droit, la possibilité de vivre. Personne ne peut leur contester la possession de ce lieu puisque c'est Dieu qui les y a installés. Ils y sont libres, contrairement aux étrangers résidant dans un pays qui n'est pas le leur, et qui, pour y être tolérés, doivent payer leur « taxe » de séjour par des travaux de corvée. De plus, la terre qu'un peuple possède en propre est le socle économique de sa vie. Il tire subsistance et richesse de cette terre.

Ce n'est pas tout encore. La communauté nationale est aussi une communauté religieuse. Dans son pays, un peuple a des sanctuaires où ses dieux descendent pour les rendez-vous avec les fidèles qui leur apportent offrandes et prières. Sans patrimoine propre, les peuples ne pourraient pas rejoindre leurs divinités et seraient ainsi privés de dons, de protection et de bénédictions. Ils seraient dans la misère et le malheur. Il est donc évident que le patrimoine d'un pays, qui appartient à une nation en propre, est la condition indispensable pour le bonheur, pour une vie humaine, collective et individuelle, digne de ce nom.

Migrants individuels

La Bible raconte en outre, à profusion, des migrations individuelles. C'est un sujet narratif de prédilection. Comme pour le peuple, ces migrations sont rapportées au sujet d'ancêtres. Elles se sont inscrites dans l'origine des familles. À la racine d'un lignage se trouvent très souvent des parents obligés de quitter leur patrie.

L'exemple le plus connu est bien sûr celui d'Abraham, parti d'Our en Chaldée (Basse Mésopotamie) pour Harran dans la vallée du Habar, au nord-est de l'Euphrate, et ensuite, appelé par le Seigneur, reparti pour la Palestine. Où une famine le contraindra à émigrer en Égypte (Gn 12,10-20). Son petit-fils Jacob devra quitter les siens pour rejoindre un cousin ou un oncle en Mésopotamie, afin d'échapper à la vengeance de son frère, cruellement lésé dans ses droits (Gn 27-33). Joseph, fils de Jacob, vendu par ses frères, émigrera comme esclave en Égypte, où ses frères se rendront par deux fois, eux aussi, poussés par la disette (Gn 37-45). Moïse, recherché par la police suite à un meurtre, s'enfuira à Madian, loin de l'Égypte où il avait été élevé comme fils adoptif d'une princesse (Ex 2).

Dans les livres historiques (Josué, Juges, Ruth, 1-2 Samuel, 1-2 Rois), les migrations sont aussi un thème récurrent. Noémi, belle-mère de Ruth, et Ruth elle-même sont des exemples émouvants. David lui-même doit émigrer deux fois: jeune sous le roi Saül qui en veut à sa vie (1 S 26,19) et vieux devant son fils Absalom qui se soulève contre lui (2 S 15). Le roi usurpateur Jéroboam revient de l'exil où il a dû s'abriter devant Salomon, pour s'emparer du pouvoir royal (1 R 12). Le prophète Élie ne voit pas d'autre salut devant la haine de la reine Jézabel que la fuite (1 R 19). Un autre prophète s'était enfui en Égypte pour échapper à la vindicte du roi Yehoyaqim (Joachim), mais kidnappé par ordre du roi, il est traîné à Jérusalem et assassiné là-bas par le roi lui-même (Jr 26,21-23).

Le livre de Tobie est un très beau récit sur une famille déportée, comme il y en a eu tant dans les guerres en Israël et Judée. L'histoire d'Esther en est un autre, beaucoup plus sombre et dramatique. Les déportations étaient (et sont) des migrations forcées terribles. On peut citer aussi un drame spirituel abou-

Exilés

À l'origine des nations

Migrations et dons

tissant à une émigration insolite par mer : le prophète Jonas, un homme pris de panique devant l'appel de Dieu. On devrait encore mentionner la fuite en Égypte des parents de Jésus, au début de sa vie sur terre : une migration à l'origine du Nouveau Testament.

Et il y a encore bien d'autres cas d'émigration, de fuite, de déportation, d'éjection du milieu d'origine racontés par la Bible. Cette succession de récits montre à l'évidence que c'est là un sort qui accompagna toute l'histoire d'Israël, collectivement et individuellement. La détresse jetait alors les gens pêle-mêle sur les routes, sans distinction entre réfugiés politiques et économiques...

Un modèle commun

La pensée biblique, esquissée ici à grands traits autour du modèle de la migration, s'exprime en récits variés. L'utilité du modèle est qu'il ramène une réalité complexe à ses structures essentielles les plus simples. À ne regarder que la multiplicité des situations concrètes, la diversité infinie des réalités apparentes, grand est le risque de ne plus voir leurs structures fondamentales communes. La migration, à ce titre, est un symbole et modèle dans la Bible. Elle révèle quelque chose sur l'existence humaine.

Le modèle de la migration originelle d'Israël - et de celle de tous les peuples selon le prophète Amos - est celui d'une humanité en quête d'un patrimoine, d'un lieu qui soit le sien. Cela est indispensable tant pour les collectivités que pour les individus - pour les familles, en

termes plus bibliques, puisque pour l'Ancien Testament les individus purement individuels sont une abstraction. Sans Dieu qui attribue les territoires, aucun bonheur humain n'est possible. Et ces lieux ne se trouvent qu'au terme d'une marche. Ils doivent être accueillis suite à un déplacement, à l'expérience du dépaysement, après les angoisses de l'attente.

Les efforts individuels et collectifs, c'est-à-dire politiques, pour créer un patrimoine pour les hommes, à la lumière de la foi biblique, doivent tenir compte de ce modèle s'ils veulent prétendre au label juif ou chrétien.

Pour terminer sur une illustration personnelle, je dirais que c'est la politique courageuse d'Angela Merkel qui répond le mieux actuellement à cette donnée biblique : en effet, la chancelière allemande relativise quelque peu la concentration sur son propre pays, en ouvrant une parcelle du patrimoine national à d'autres qui n'ont pas de terre. Ce n'est pas sans risque, puisqu'on va vers une inconnue, mais c'est aussi prometteur. En effet, d'une migration peut émerger un nouveau patrimoine commun à ceux qui viennent et ceux qui accueillent. ■

¹ En comparaison, l'Islam n'intègre pas cette migration du peuple dans le Coran ; à sa place, il se rattache à l'exil, la « fuite » ou l'hégire, de son fondateur.

Exilés

L'immigration en Suisse Une « question » depuis le XIX^e siècle

Silvia Arlettaz, Fribourg
professeur d'histoire moderne à l'Université de Fribourg

HISTOIRE

L'immigration est une composante intégrante du passé et du devenir suisse. À partir des années 1880, elle est devenue « une question » générant des tensions politiques. Depuis, la politique fédérale à l'égard des étrangers s'articule autour des primats de la prospérité économique, de la sécurité et de l'identité nationale.

En 1880, le chef du Bureau fédéral de statistique Joseph Kummer s'interroge sur l'augmentation de la population en Suisse: « L'accroissement de notre population est-il proportionnel à l'excédent des naissances sur les décès comme c'est encore généralement admis? Ou bien cet accroissement est-il tel (...) que l'émigration en masse puisse seule nous empêcher de mourir de faim? Ou cet accroissement est-il au contraire si minime et l'immigration si nombreuse que le jour viendra où une population de race étrangère dominera en Suisse? »¹ J. Kummer souligne que déjà « chacun des Suisses qui a émigré a été remplacé par un étranger ». Et en 1888, en dépit

d'une émigration qui reste forte, la balance migratoire devient pour la première fois positive.

La Suisse connaît alors sa première grande vague migratoire. En 1880, les étrangers représentent 6,9 % de la population globale, ils sont 14,7 % en 1910. Après le reflux des années 1914-1945, l'immigration reprend et s'accélère: 6,1 % d'étrangers en 1950, 20,9 % en 2010, 24,6 % en 2015. Cette immigration présente des caractéristiques durables majeures: il s'agit d'une immigration du travail, en provenance des pays européens. En 2015, le prisme des nationalités s'est élargi, mais sur 204 8700 étrangers résidant de manière permanente en Suisse, 84,6 % sont Européens.

Début des tensions

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'entrée en Suisse est réglée par des traités bilatéraux d'établissement aux dispositions libérales. Les conditions de séjour et d'emploi des étrangers relèvent de la compétence cantonale. Les étrangers sont largement assimilés aux Confédérés établis hors de leur canton d'origine. Pour l'élite républicaine et libérale, confiante dans les potentialités de développement du pays, l'afflux de main-d'œuvre répond aux besoins d'un marché du travail en expansion. Et il n'appartient pas à l'État de réguler les migrations.

À partir de la fin des années 1880, les mutations socio-économiques et la transformation du pays liées au développement conduisent une partie des élites à une vision critique des options libérales. En outre, la mise en œuvre d'un système d'assurances sociales sous la protection de l'État pose la question du traitement des étrangers. La visibilité de ceux-ci s'accroît et la coexistence de deux populations aux droits et devoirs différents tend à être analysée comme problématique à tous les niveaux de la société.

Silvia Arlettaz est une spécialiste de l'histoire de l'immigration, de la citoyenneté, de la formation nationale (avec Gérald Arlettaz) et de la République helvétique.

Exilés

L'immigration en Suisse

Une « question » depuis le XIX^e siècle

Les tensions entre l'évolution de l'entité nationale, les options économiques et l'accroissement de l'immigration se traduisent par la construction d'une « question des étrangers ». La présence étrangère se voit associée à un prisme croissant de périls démographiques, politiques, économiques, sociaux, mais également culturels et identitaires. Le vocabulaire traduit le malaise : *augmentation anormale, situation malsaine, infiltration, invasion, colonisation*. Pour autant, jusqu'à la Première Guerre, les élites dominantes estiment qu'il faut une réponse politique et juridique au niveau national : à savoir prendre les étrangers pour en faire des Suisses. L'égalité des droits est affirmée comme la condition de l'assimilation.

La police des étrangers

La Première Guerre mondiale modifie radicalement les perspectives. Certes la population étrangère chute. Mais aux travailleurs étrangers mobilisés se substituent des « réfugiés du temps de guerre », en particulier des réfractaires et des déserteurs des armées étrangères. Dans une société durement éprouvée par la guerre, leur présence et le soutien que leur apporte la gauche suscitent des tensions croissantes au sein de la population suisse, mais également avec les États étrangers. Sous l'influence de la droite conservatrice et de son aile nationaliste, de vastes campagnes d'opinion aux relents xénophobes stigmatisent les étrangers, désormais qualifiés, dans un grand amalgame, d'abuseurs et d'indésirables. Elles réclament des mesures protectionnistes centralisées

pour le contrôle de l'immigration et de l'asile. Les fondements d'une nouvelle politique d'immigration sont posés par l'Ordonnance du Conseil fédéral du 21 novembre 1917 concernant la police à la frontière et le contrôle des étrangers. Celle-ci instaure un Office central de police des étrangers.

Au lendemain du conflit, dans une Suisse éprouvée et angoissée face à l'avenir, il s'agit de légaliser les mesures de guerre. L'objectif est de lutter contre toutes les surcharges associées à la présence étrangère au nom de la capacité de réception du pays. La notion d'*Überfremdung* désigne désormais les périls, réels ou supposés, attribués à la présence étrangère et qui affecteraient la formation de l'entité nationale.

Ce choix s'accompagne d'un changement de paradigme. La politique d'accueil est désormais centrée sur le contrôle des flux et dictée par une stratégie de défense : il n'est plus question de naturaliser les étrangers ; la conception civique de la nation cède le pas à une conception naturaliste ; l'assimilation est pensée en termes d'intégration par un long séjour. Cette nouvelle politique est institutionnalisée dans l'entre-deux-guerres par la première *Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers* du 26 mars 1931.

Pour lutter contre l'*Überfremdung*, protéger le marché du travail tout en assurant à l'économie les forces nécessaires, un système de permis permet d'ériger en principe le séjour à court terme, de contrôler strictement l'établissement et de réserver les prestations sociales aux étrangers établis. Le statut précaire de saisonnier devient la pierre angulaire de l'économie. La désirabilité de l'étranger se mesure à l'aune des intérêts moraux et économiques du pays, du degré de surpopulation étrangère et de la situation du marché du travail. La nouvelle loi sur la naturalisation est adoptée en septembre 1952.

Dans un esprit de continuité, la politique fédérale d'immigration et d'intégration va durablement s'articuler autour du primat de la prospérité économique, de la sécurité et de la protection de l'identité nationale. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le Conseil fédéral se félicite de la loi de 1931 qui a donné toute satisfaction et écarté le danger d'invasion, non sans confronter tragiquement le refuge aux objectifs sécuritaires définis depuis 1917.

Le Conseil fédéral entend rester vigilant. L'économie redémarre. Les milieux économiques réclament de la main-d'œuvre. Il faut des ouvriers pour les postes pénibles et mal payés, délaissés par les Suisses, et une pleine capacité de production permet de baisser le coût de la vie. Face aux inquiétudes des syndicats qui redoutent la concurrence et une baisse des salaires, le Conseil fédéral se veut rassurant. Seule la main-d'œuvre strictement nécessaire sera sélectionnée. En 1948, le Conseil fédéral négocie un premier accord avec l'Italie. La politique de rotation des permis ferme la porte à l'établissement.

Les années 60

Au tournant des années 1960, la politique d'immigration prend une nouvelle orientation.² Pour freiner la surchauffe, les entreprises sont appelées à ne recruter que des étrangers qualifiés en provenance des pays européens. Il s'agit également de stabiliser et d'intégrer les travailleurs qui ont fait leurs preuves en leur accordant un meilleur statut. Conjointement, les éléments incapables de s'assimiler, asociaux et indésirables pour des raisons d'ordre professionnel ou personnel, doivent être écartés.

Au niveau de l'opinion publique, la présence étrangère génère des tensions croissantes. Manque d'infrastructures, marché du logement saturé, cohabitation difficile, hausse des prix renforcent les clivages entre les populations étrangères et nationales, en particulier défa-

vorisées. La droite exploite et instrumentalise le mécontentement populaire. Entre 1964 et 1973, des formations politiques en mal d'audience nationale lancent cinq initiatives visant à réduire drastiquement le nombre des étrangers en Suisse, renforçant la dimension culturelle et identitaire du débat. Milieux patronaux soucieux d'engager librement des travailleurs peu chers et syndicats attentifs à la protection du marché du travail indigène ne s'entendent pas. Difficile pour le Conseil fédéral de proposer des solutions consensuelles. Du milieu des années 1960 et pendant les années 1970, il introduit un train de mesures conjoncturelles visant à contrôler, à sélectionner, à contingenter, à stabiliser puis à limiter la main-d'œuvre étrangère. Aidée par un contexte de récession, cette politique porte ses fruits et fait baisser la tension sur le marché du travail.

En mars 1978, une révision de la loi de 1931 est mise en chantier. L'objectif est de limiter les admissions en satisfaisant aux exigences des différents partenaires. Les critères d'admission tiendront compte « des exigences d'ordre politique, de la capacité d'accueil du pays, de la situation économique et de la situation du marché du travail, des besoins de l'enseignement, de la science et de la recherche, ainsi que de l'aptitude de l'étranger à s'intégrer et de ses attaches avec la Suisse ».³ En 1982, le projet échoue toutefois de justesse en votation populaire.

Amalgames autour de l'asile

Dans les années 1980, la gestion de l'immigration se complexifie avec l'afflux de réfugiés en provenance de pays éloignés ou fuyant des dictatures. L'asile est interprété comme un moyen incontrôlé et détourné d'immigrer pour des motifs économiques. Il se lie intrinsèquement à la question des étrangers. Entre 1981 et 1995, le peuple est sollicité par huit projets d'initiatives relatifs à l'asile et à la lutte contre l'immigration.

Exilés

L'immigration en Suisse

Une « question » depuis le XIX^e siècle

Désormais, la priorité du Conseil fédéral est de « maîtriser » la pression migratoire par une politique coordonnée à l'égard des étrangers et des réfugiés. Celle-ci est développée dans un rapport circonstancié en mai 1991⁴: la Suisse ne doit pas devenir « une terre d'émigration attrayante » et la procédure d'asile ne doit pas être utilisée pour émigrer.

Les principes directeurs de la nouvelle politique s'articulent autour d'objectifs prioritaires présentés comme d'égales valeurs: intégration optimale dans la construction européenne, maintien de la compétitivité économique, sauvegarde de la paix sociale par une proportion équilibrée entre Suisses et étrangers. Sans oublier la protection de l'identité nationale. Les moyens? Une politique d'admission restrictive et sélective, fondée sur l'origine des étrangers (*trois cercles*): liberté de recrutement pour les États de l'Union européenne (UE) et de l'AELE associée à une politique d'intégration; restriction pour le cercle médian (pays « culturellement proches »); interdiction de l'appel de main-d'œuvre en provenance des États tiers. La capacité d'intégration de l'étranger dépendrait de conditions appréciées d'une manière générale sur la base de critères collectifs, tels que la nationalité, l'appartenance à un groupe ethnique ou la « race ».

L'intégration, tâche étatique

Génératrice de fortes potentialités migratoires, la globalisation impose de nouvelles contraintes. En mai 2000, le peuple suisse accepte l'accord bilatéral

sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Désormais, au terme de la loi sur les étrangers du 16 décembre 2005, seuls les travailleurs qualifiés et indispensables des États tiers pourront conditionnellement être admis. Conjointement, la loi considère la politique d'intégration comme une tâche incombant à l'État. Le Conseil fédéral estime qu'une intégration réussie des étrangers constitue la base d'une politique migratoire efficace. L'objectif est de favoriser une coexistence pacifique de toutes les personnes qui vivent en Suisse sur la base de valeurs communes, considérées comme un substrat collectif de la formation nationale, dans le respect mutuel et la tolérance. L'intégration implique une participation de l'étranger aux choix de la société nationale et la volonté de la société réceptrice de créer les conditions de l'intégration. Ce concept apparaît comme la réponse dominante pour restaurer un consensus autour des choix de la politique d'immigration. La nouvelle loi sur la nationalité, avec ses critères permettant d'attester d'une intégration réussie, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral se confronte à la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, acceptée par le peuple en février 2014. Préférence nationale, quotas et libre circulation posent la question d'une gestion de l'immigration compatible avec les droits internationaux, constitutionnels et populaires. La construction de l'étranger et de son statut reste un débat toujours réactualisé. ■

Pour en savoir plus:

Silvia et Gérald Arlettaz, *Les étrangers en Suisse. L'immigration et le développement de la formation nationale 1848-1933*, Lausanne, Antipodes & SHSR 2010 [2^e éd.], 164 p.

Brigitte Studer, Gérald Arlettaz, Regula Argast, *Le droit d'être suisse*, Lausanne, Antipodes 2013, 262 p.

Étienne Piguet, *L'immigration en Suisse 60 ans d'entrouverture*, Lausanne, Le savoir suisse, PPU 2013, 152 p.

¹ Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1880, premier volume, in *Statistique de la Suisse*, n° 51, Berne 1881, p. XVI.

² **Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail**, *Le problème de la main d'œuvre étrangère*, 1964.

³ « Message à l'appui d'un projet de loi sur les étrangers du 19 juin 1978 », in *Feuille fédérale* 1978, II, pp. 243-244.

⁴ « Rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés du 15 mai 1991 », in *Feuille fédérale* 1991, III, pp. 316-348.

Exilés

Nâître ou ne pas nâître une aventure éthique

Johan Rochel, Zurich
membre associé du Centre d'éthique de l'Université de Zurich

PHILOSOPHIE

La question migratoire est omniprésente et pourtant l'impression d'un désordre politique et d'un brouillard moral semble tenace. Et si nous changeons radicalement de point d'observation? Une visite dans la salle d'attente des futurs habitants de la planète fournit des pistes éthiques.

Attention, l'expérience exige un brin de fantaisie, doublée d'une pointe de spiritualité. Imaginez que nous nous retrouvions, avant notre naissance, dans une étrange salle d'attente. Celle-ci est remplie de petits êtres humains qui vont entamer leur parcours terrestre. Ils sont physiquement à l'état de futurs nouveau-nés, mais possèdent déjà la pleine maîtrise de leur cerveau d'adulte et de leur capacité d'expression. Spécificité de cette salle d'attente, chacun ignore les contours de sa vie terrestre à venir. Aucune information ne filtre sur le pays, le passeport, le type de famille ou même les talents et compétences que la providence ou le hasard lui réserve.

L'imagination de chacun pourra donner une plus ample forme à cette salle d'attente d'un genre troublant. Chez moi, elle ressemble au sas d'un avion avant un saut en parachute: la porte s'ouvre et nous sautons dans l'inconnu (ou tombons, c'est selon). Sans savoir quelle région survole l'avion, sans connaître la qualité du parachute ni l'accueil que nous réserveront les habitants.

Cette image offre de parfaites conditions-cadres pour poser de manière nouvelle les défis éthiques de la politique migratoire. Placés dans cette salle, quelles règles les futurs nouveau-nés décideront-ils de mettre en place pour organiser la migration à l'échelle du monde?

Des limites normales?

Cette expérience de pensée est inspirée d'un argument présenté par le philosophe canadien Joseph Carens dans un article fondateur du débat autour de l'éthique de la migration.¹ Appliquant l'idée de « position originale » du philosophe John Rawls, Carens passe à la moulinette notre perception d'une politique migratoire « normale » et « naturelle ». Les prérogatives « souveraines » de l'État en matière de migration et les contraintes placées sur la mobilité internationale des individus sont fortement imprégnées de cette idée de normalité. Il semble être dans l'ordre des choses que la migration soit a priori prohibée et dans certains cas seulement autorisée. Qu'importe que le contrôle des personnes soit nouveau à l'échelle de l'histoire européenne, nos imaginaires politiques sont fortement marqués par l'idée que le migrant dérange et perturbe un ordre idéal où la sédentarité et l'immobilisme règnent en maîtres.²

Docteur en droit, Johan Rochel est chargé de cours à l'Université de St-Gall. Il est vice-président du *think thank* « foraus », forum de politique étrangère, et l'auteur de *Repenser l'immigration: une boussole éthique* (Lausanne, PPU 2016, 144 p.).

Exilés

Naître ou ne pas naître une aventure éthique

Le voile d'ignorance

L'expérience de Carens repose sur l'importance de l'idéal d'égalité, mais elle ne se contente pas de rappeler que l'égalité morale est un présupposé fondamental de la légitimité politique contemporaine. Le génie des expériences proposées par Rawls et Carens consiste à donner force d'obligation à cette égalité grâce au mécanisme du *voile d'ignorance*. Sans information sur sa situation personnelle et son futur, chacun des nouveau-nés n'a d'autre choix que de se considérer comme égal aux autres. Nous sommes ainsi placés dans une situation d'égalité radicale, où nous n'abordons plus la question de la mobilité comme des Suisses ou des Européens, mais comme des Nigériens, des Chinois ou des Péruviens *en puissance*. Nous faisons l'expérience d'une transcendance politique, attirés loin de nos réflexes habituels par le champ gravitationnel de l'idéal d'égalité. Nous pourrions être *tous les autres*.

Une note de prudence s'impose : Rawls lui-même se refusait à appliquer directement son outil du voile d'ignorance aux questions globales.³ Selon lui, l'idéal d'égalité qui sous-tend cette approche s'applique uniquement aux membres d'une communauté politique. Ceux-ci, en effet, entretiennent collectivement des mécanismes de vivre-ensemble politiques et juridiques très avancés, qui rendent légitime un idéal d'égalité très marqué. Il en va différemment de l'égalité entre les êtres humains à l'échelle du globe, car les Terriens ne partagent pas, ou très peu, de mécanismes institution-

nels de solidarité collective. L'égalité morale fondamentale porte donc en elle moins de conséquences qu'une égalité « politique », puisqu'elle ne permet pas d'appliquer un outil aussi exigeant que le voile d'ignorance. De nombreux disciples de Rawls – dont Thomas Pogge ou Joseph Carens sont parmi les plus connus – ont pris leur distance avec cette restriction et ont appliqué, avec beaucoup de succès, la méthode aux questions globales. Par-delà cette controverse sur la portée de l'idéal d'égalité, la recette a assurément le mérite de libérer une précieuse inspiration politique.

Mais revenons à la salle d'attente et au débat que sont en train de mener les futurs nouveau-nés. Une première conclusion s'impose à eux rapidement : le système actuel n'est pas satisfaisant. Le lieu de naissance et la couleur du passeport déterminent largement la qualité de la vie (en bien, comme en mal) qui les attend. La devise de ce système injuste sonne comme une sinistre prédiction : « Donnez-vous la peine de bien naître et vous serez heureux. Malédiction pour les autres ». La majorité des nouveau-nés estime ce système beaucoup trop risqué. À moins de pouvoir rayer de la carte du monde les conflits, les conditions de vie désastreuses et les dictatures, ils ne sont pas prêts à jouer leur vie à la roulette russe de la naissance.

La liberté de migrer

Outre le constat d'un système injuste bloquant les gens dans une situation souvent inacceptable, l'expérience de la salle d'attente conduit surtout à revoir l'importance donnée à la liberté de migrer. Cette liberté permettrait d'échapper à la malédiction d'une mauvaise naissance et offrirait à chacun un important instrument pour réaliser ses objectifs de vie. Placés dans la situation des nouveau-nés, nous serions rassurés de savoir que nous avons la possibilité de migrer une fois sur Terre.

L'importance de cette possibilité apparaît encore plus clairement pour les personnes fuyant un danger. Quand la liberté et les droits fondamentaux sont directement menacés, la migration représente souvent la dernière chance de sauver sa peau. À ce titre, le système de migration internationale doit être redessiné de façon à apporter une réponse efficace et circonstanciée aux menaces les plus aiguës, en réservant aux réfugiés une place prépondérante et une voie d'urgence.

Cependant, même pour ceux qui ne fuient pas une menace immédiate, la liberté de migrer reste un instrument essentiel d'émancipation et de réalisation des objectifs. Peut-on imaginer une figure plus libérale que celle d'un migrant cherchant à améliorer ses perspectives de vie ? La liberté de migrer permet d'aller mettre ses compétences au service du plus offrant, de rejoindre les êtres aimés et de vivre dans un environnement spécifique. Elle est bien un élément essentiel de la capacité à mener la vie souhaitée.

Peut-on imaginer une figure plus libérale que celle d'un migrant cherchant à améliorer ses perspectives de vie ?

Imaginons que notre existence soit limitée à une seule région de notre pays (un canton), et que nous n'ayons aucun droit d'aller chercher du travail ou de vivre en famille par-delà ces frontières régionales. Ne serions-nous pas une sorte de prisonniers ? Par analogie, quelle est la spécificité qui justifie que les frontières nationales soient traitées différemment ? L'expérience de la salle d'attente permet d'esquisser une réponse. Une fois devenus adultes, les nouveau-nés seront des citoyens de différents pays. Et ils savent pertinemment qu'un système qui conduit à l'effondrement des structures de solidarité nationale ou régionale n'est pas souhaitable. Le défi leur apparaît donc dans la conciliation de ces deux facettes de la liberté : celle de

pouvoir migrer pour poursuivre ses objectifs de vie et celle de décider collectivement du futur d'une communauté politique. Dans la salle d'attente, chacun sait qu'il n'a d'autre choix que de jouer cette double partition.

De la cohérence !

La réponse à cet arbitrage passe par un effort de cohérence. Si nous aimons la liberté, nous devons l'aimer pour tous. Le défi consiste donc à user de notre liberté, tout en respectant celle des autres, nos concitoyens comme l'ensemble des habitants de la planète.⁴ Le libre choix démocratique, en effet, ne s'exerce que dans le contexte de la liberté des autres. Ainsi une politique d'immigration « choisie » est légitime pour autant que ce choix s'exerce en cohérence avec les valeurs de liberté et d'égalité, et s'inscrive dans une culture de la justification.

Le premier effet concret de cette culture de la justification s'applique à toute limitation des libertés, notamment celle de migrer. Ces limitations sont éthiquement défendables uniquement si des intérêts légitimes les justifient. La communauté politique de destination devrait donc être à même de démontrer qu'un migrant potentiel représente un danger ou une menace pour les « intérêts légitimes » du pays.

Ce critère offre au débat public une structure bienvenue. En effet, un État démocratique ne peut se contenter de répondre pour justifier sa décision « parce que » ou « je n'aime pas votre couleur de peau ». Les critères qu'il mobilise doivent être cohérents avec ses valeurs constitutionnelles. Ainsi celui de la couleur de peau serait (aujourd'hui) inacceptable. De même le simple resenti ou la peur d'une société en changement ne fonde pas une base suffisamment solide pour limiter la liberté d'autrui. À l'inverse, l'effondrement d'un système de solidarité (par exemple les assurances sociales) pourrait satis-

Exilés

Naître ou ne pas naître une aventure éthique

faire cette norme. Toutefois, même si l'intérêt est a priori légitime, il s'agira de démontrer que le danger est bien réel. Prétendre que le futur migrant pourrait être un risque pour l'économie du pays ne suffit pas. La pertinence de l'argumentation doit être chiffrée dans une réalité socio-économique.

La règle et non l'exception

Même si les nouveau-nés choisissaient ce système, nous serions donc encore très loin d'une liberté de migrer sans condition. Dès que leurs intérêts légitimes seraient menacés, les citoyens des États de destination auraient des arguments pour limiter la migration. Néanmoins la logique profonde du système aurait basculé. Pour le juriste et philosophe Martino Mona ou pour le philosophe Andreas Cassee, la liberté de migrer deviendrait ainsi la règle, et son refus l'exception.⁵ Cette position est-elle absurde ou même dangereuse ?

Aujourd'hui, nous considérons les échanges de marchandises comme la règle d'une économie globalisée. Les frais de douane ont été régulièrement revus à la baisse, permettant de s'approcher d'un système de libre échange mondial. Les exceptions, par exemple dans le domaine de l'agriculture, sont véritablement traitées comme des exceptions: elles doivent être justifiées. Pourquoi refuser cette logique à la mobilité humaine? Les réflexes de fermeture et la tentation des murs doivent être dénoncés pour leur inefficacité, mais aussi pour les incohérences éthiques qu'ils produisent.

À défaut d'immédiatement mettre en œuvre ce renversement de perspective, nos pratiques pourraient être rééquilibrées. Admettons que les communautés politiques ont un droit général de choisir leur politique d'immigration. Elles devraient le faire dans un triple effort de cohérence: avec leurs propres valeurs de liberté et d'égalité, en prenant en compte les conséquences de leurs choix migratoires, et à la lumière d'un engagement responsable face aux situations d'urgence morale.

L'État qui respecterait ces trois conditions s'éloignerait d'une pratique discrétionnaire et irresponsable. Dans un premier temps, ses choix migratoires resteraient en apparence les mêmes, et pourtant un basculement puissant et porteur de cohérence et d'espoir serait à l'œuvre. De bonnes nouvelles pour les nouveau-nés de demain. ■

¹ **Joseph Carens**, « Aliens and Citizens. The Case for Open Borders », in *The Review of Politics* 49(2) 1987, pp. 251-273. Sur la position originale, voir **John Rawls**, *A Theory of Justice*, Cambridge, Mass., Belknap Press of Harvard University Press 1971.

² Pour une perspective historique, voir **Andreas Fahrmeir, Olivier Faron et al.** (éd.), *Migration Control in the North Atlantic World*, New York, Berghahn Books 2003. Sur le présumé sédentariste, **Speranta Dumitru**, « L'éthique du débat sur la fuite des cerveaux », in *Revue européenne des migrations internationales* 25(1) 2009, pp. 119-135.

³ Voir la vue d'ensemble proposée par **Samuel Freeman**, « Original Position », in *Stanford Encyclopedia of Philosophy* 2014.

⁴ Pour le développement de cette idée, **Johan Rochel**, *La Suisse et l'autre. Plaidoyer pour une Suisse libérale*, Genève, Slatkine 2015, 176 p.

⁵ **Martino Mona**, *Das Recht auf Immigration: rechtsphilosophische Begründung eines originären Rechts auf Einwanderung im liberalen Staat*, Basel, Helbing & Lichtenhahn 2007; **Andreas Cassee**, *Globale Bewegungsfreiheit. Ein philosophisches Plädoyer für offene Grenzen*, Berlin, Suhrkamp 2016.



Se cacher pour dormir









Se cacher pour dormir

À Lausanne comme ailleurs, les migrants roms sont pour la plupart mendiants. Contrairement à Genève, l'application de la loi vaudoise interdisant la mendicité n'est pas encore effective. Il leur est par contre interdit depuis longtemps déjà de dormir dehors !

Pris sur le fait, ils sont lourdement amendés et peuvent ainsi perdre en une nuit le fruit de plusieurs semaines de mendicité. La police leur confisque d'emblée leur argent en prévision des amendes distribuées...

À la nuit tombée, ils s'éloignent donc des centres urbains et gagnent des endroits dans la périphérie de la ville où ils peuvent se cacher pour dormir. Cette situation rend leurs conditions de vie encore plus précaires et atteint souvent leur santé.

Le photographe suisse **Yves Leresche** côtoie les Roms depuis plus de 25 ans. Ses images traduisent avec sensibilité la réalité d'un peuple vivant en marge, avec ses coutumes, ses joies et ses tourments. Trois livres ont été édités dont *Roms, la quête infatigable du paradis*.

www.yvesleresche.ch

Exilés

Murs murs

Hubert Prolongeau, Paris
journaliste et écrivain

POLITIQUE

Le 26 janvier dernier, Donald Trump signait le premier décret anti-immigrants. Cette mesure spectaculaire a déclenché des flots de réactions indignées. Depuis, d'autres murs physiques continuent à s'ériger sur des frontières, un peu partout dans le monde. Leur but ? Résoudre des problèmes de coexistence. Mais avec quelle efficacité ?

Ira-t-il jusqu'au bout ? Donald Trump en avait fait l'un des points forts de sa campagne : la construction d'un mur entre les États-Unis et le Mexique devait résoudre le problème de l'immigration clandestine et du trafic de drogue. Commencé en 2006 sous Georges Bush, le projet était censé atteindre à terme 1300 kilomètres de long. Le 11 janvier 2017, lors de sa première conférence de presse post électorale, Trump l'a à nouveau mentionné, ajoutant que le Mexique devait payer ce mur, au coût estimé à 25 milliards de dollars. La réponse du président mexicain a été ferme : il ne participera pas à « la construction de cette barrière anti-immigrants » ; et son ministre des Affaires étrangères l'a confirmé quinze jours plus tard.

Reporter pour le *Nouvel Observateur* et *Géo*, Hubert Prolongeau est l'auteur de nombreux romans policiers, enquêtes sociales et essais. Parmi eux, *Ils travaillent au noir* (Paris, Robert Laffont 2013) et *Sans domicile fixe* (Paris, Hachette 1993) qui traite des SDF parisiens avec lesquels il a vécu quatre mois.

18 000 km de murs

Depuis dix ans, les murs se sont multipliés. En 2007, selon le géographe Michel Foucher, il existait dix-sept murs internationaux, couvrant 7 500 kilomètres, soit 3 % des frontières actuelles. Aujourd'hui, il y en a plus de cinquante-cinq et les projets en cours couvrent 18 000 kilomètres de frontières fortifiées. « La mondialisation amorcée dans les années 80 a fragilisé les États-nations, incapables à eux seuls, même pour les plus puissants, de contrôler des échanges financiers désormais planétaires, m'explique Frank Neisse, chargé de mission à la délégation aux affaires stratégiques du Ministère de la défense français. Mais elle a mis au jour de nouvelles menaces : les flux de populations et le terrorisme, qui ne sont plus des problèmes entre un État et son ennemi, mais des préoccupations dont les répercussions sont mondiales. Les murs tentent de répondre à cela, de façon à la fois symbolique et inefficace. »

Aucun continent n'est épargné. En Afrique, en 2003, le Botswana a établi une barrière électrique de 500 kilomètres entre lui et le Zimbabwe. Au Maroc, un mur de sable appelé *Berm* se dresse depuis 1981 dans le Sahara occidental pour isoler les guérilleros du Front Polisario, et deux barrières construites par l'Espagne en 1998 et renforcées après 2005 entourent les enclaves espagnoles de Melilla et de Ceuta.

En Asie, l'Inde a bâti trois barrières de sécurité, la première au Cachemire pour s'isoler du Pakistan, la deuxième autour du Bangladesh et la troisième le long de sa frontière avec la Chine. La Chine, elle, qui a déjà construit des barrières entre la province de Guangdong et les régions de Hong Kong et de Macao, érige depuis octobre 2006, avec la Corée du Nord, une barrière de sécurité en béton et barbelés. La Thaïlande et la Malaisie se sont entendues depuis 2001 pour élever un mur de béton le long de leur frontière. À partir de 2005, le sultanat

Exilés

Murs murs

de Brunei a construit une barrière de sécurité le long de sa frontière avec la Malaisie orientale. L'Ouzbékistan a dressé des barbelés sur sa frontière avec le Kirghizstan et a annoncé en 2009 l'érection, dans la vallée de Ferghana, d'un rempart de sept mètres de haut à la suite d'attaques de djihadistes islamiques.

Dans le Golfe, les Émirats arabes unis sont en train de construire une barrière de sécurité le long de leur frontière avec le territoire d'Oman, tandis que le mur édifié à l'issue de la première guerre du Golfe de 1991 par l'émirat koweïti pour éviter une attaque de l'Irak a été renforcé en 2004. L'Arabie saoudite a commencé à élever des clôtures le long de ses frontières avec le Yémen, depuis 2004, et avec l'Irak, depuis 2006. Après avoir entamé en 2007 l'érection d'un mur de trois mètres de haut entre lui et le Pakistan, l'Irak a annoncé sa volonté de faire de même le long de sa frontière afghane et de sa frontière turque.

Enfin, en Europe, la Grèce et la Bulgarie ont bâti en 2011 un mur de sécurité le long de leurs frontières avec la Turquie pour enrayer les flux d'immigrants illégaux. Et en 2015, la Hongrie a construit un mur entre elle et la Serbie; la Slovénie comme l'Autriche menacent de l'imiter. À chaque fois, les mêmes justifications sont avancées: raisons «sanitaires», lutte contre la contrebande et le trafic de drogue, volonté de juguler une immigration «envahissante»...

Vision binaire du monde

L'histoire a déjà donné de nombreux exemples de murs, mais ils existaient pour défendre le pays contre un ennemi militaire. C'étaient des armes de guerre. Aujourd'hui, c'est contre un ennemi plus impalpable qu'il est dressé: migrants, pauvres, terroristes... «Les Romains construisaient des murs pour contenir les barbares, explique Jean-Christophe Rufin, auteur de *L'empire et les nouveaux barbares*.¹ Aujourd'hui, nos murs renouvellent cette image: celle d'une invasion par les dominés ou les exploités.»

Ces murs opposent à des problèmes complexes une solution simple: la rupture bête et brutale. D'un côté, les bons, de l'autre les méchants; ou d'un côté les pauvres, de l'autre les riches. Le monde qu'ils dessinent est décomplexifié et cette vision binaire rassure. «Ce n'est pas seulement une séparation entre deux pays, mais entre deux hémisphères. Au Mexique comme en Espagne marocaine, le symbole est clair: on essaie de contenir un continent», déclare Wendy Brown, professeur de sciences politiques à l'Université de Berkeley, lorsque je l'interroge à ce propos.

En Israël, le mur de 700 kilomètres dressé entre le pays et la Palestine depuis 2002 (et que la Cour internationale de justice a considéré comme illégal en 2004) a aussi cet effet simplifiant. «Ce mur n'est peut-être pas la meilleure solution, mais il permet de vivre au quotidien en paix sans avoir à se poser cette question: «Vais-je rentrer du supermarché ou le bus va-t-il exploser?» Pour tous ceux qui vivaient dans la peur, c'est une réponse immédiate et rassurante, même si elle n'est pas satisfaisante», m'explique pour sa part Pessah Lichtenberg, psychiatre à Jérusalem.

Le mur est un symbole forcément démonstratif. Visible, il est le drapeau du pouvoir de la puissance qui le bâtit, car il n'existe que si la population concernée est d'accord. Du moins la population qui se sent protégée... Le mur israélien est symptomatique de cette attitude. D'un côté, on se félicite de son efficacité, de l'autre, on stigmatise les atteintes à la liberté de circuler qu'il crée. Même chose pour les États-Unis et le Mexique : 68 % des Américains se déclarent favorables au mur de Trump, qui est par contre perçu comme une véritable « honte » du côté mexicain. « Le mur incarne à la fois la puissance de l'État et son incapacité à régler le problème autrement que par cet étalage de force. Il envoie un double message », poursuit Wendy Brown. Le mur de Berlin, de par sa seule existence, signifiait l'échec du régime de la RDA. Et il est devenu inséparable de la célèbre STASI (Ministère de la sécurité d'État), rendant patent l'écart entre l'idéologie affichée à l'extérieur et les conditions de vie réelles des habitants.

Des leurres

Alors, parfois, il faut le rendre plus discret et cacher son efficacité sous des atours plus paisibles. Le mur passif, obstacle de pierres ou de briques, évolue vers des équipements électroniques plus discrets. Ainsi le survol par des drones munis de caméras infrarouges ou la mise en place de pylônes de surveillance de 30 mètres de haut, qui abritent des caméras capables de voir à 45 kilomètres à la ronde, sont-ils prévus le long de la frontière Mexique - États-Unis. Entre ces tours, l'espace paraît vide, accessible. Ce mur invisible est sans doute plus acceptable pour des populations heurtées par la violence symbolique de la barrière.

L'utilité du mur est réelle quant à ses objectifs, mais à court terme seulement. Ainsi, celui bâti au Sahara marocain empêche les actions terroristes du Front Polisario dans les grandes villes, et les

Indiens du Cachemire réussissent à bloquer les djihadistes venus du Pakistan. L'immigration clandestine a aussi fortement baissé à Ceuta et Melilla, villes submergées par des arrivants dont personne ne savait plus que faire.

Très vite cependant les murs sont contournés, et leur présence crée de nouveaux enjeux et de nouveaux chemins. Ainsi plus de 200 souterrains permettent de passer sous la barrière entre les États-Unis et le Mexique, et les trafiquants de drogue ont trouvé d'autres moyens (drones, catapultes...) pour faire transiter leurs marchandises. Les paradoxes ne manquent pas : pour construire ce dernier mur, les entreprises ont employé beaucoup de travailleurs mexicains sous-payés, pour qui cette possibilité de travail était une aubaine... Ceux qui en profitent le plus finalement sont les passeurs, dont les prix se sont multipliés par deux ou trois.

Les murs imposent leur loi à des pays de plus en plus nombreux. Marquent-ils la fin du vieux rêve de la mondialisation entamée dans les années 80, avec à la fois l'explosion d'Internet et la suppression de nombre de barrières douanières ? Ne sont-ils pas surtout la marque visible de la recomposition des territoires ? Mais jusqu'à quand ? Comme le dit la chercheuse Alexandra Novosseloff : « Quels que soient la hauteur, l'aspect et la solidité d'un mur, les gens trouvent toujours les moyens de le contourner. On ne peut pas arrêter le mouvement des hommes. »² ■

¹ **Jean-Christophe Rufin**, *L'empire et les nouveaux barbares*, Paris, Jean-Claude Lattès 2001, 268 p.

² In **Alexandra Novosseloff** et **Franck Neisse**, *Des murs entre les hommes*, Paris, La documentation française 2008, 216 p. Réédition en 2015.

Exilés

Souveraineté contre humanitaire

Michael S. Gallagher sj, Genève
représentant du JRS auprès des Nations Unies

POLITIQUE

Touristes, migrants, réfugiés. Toutes ces personnes traversent des frontières, mais l'accueil que les États et les populations locales leur réservent diffère grandement selon leur statut. Et affecte, par ricochet, les organismes travaillant avec des personnes en déplacement, en particulier les humanitaires.

Avocat et juriste de formation, Michael S. Gallagher dirige le Bureau du Service jésuite des réfugiés auprès des Nations Unies depuis 2008. Il était précédemment en poste en Zambie et en Afrique du Sud. Il a enseigné la déontologie juridique à la Loyola Law School de New Orleans dans les années 80.

Sans cesse, des gens franchissent des frontières internationales. La plupart des pays du monde, y compris la Suisse, s'en réjouissent, parce que la majorité des personnes qui se déplacent ainsi viennent avec des dollars, des euros, des livres, des riyals, des yens ou des yuans qu'ils dépensent dans les lieux qu'ils visitent. Il existe même une institution spécialisée de l'ONU - dont le siège est à Madrid (Espagne) - qui suit l'évolution de ces déplacements: l'Organisation mondiale du tourisme.

Selon son rapport de janvier 2016, près de 1,2 milliard de personnes se sont déplacées dans le monde en 2015 en tant

que touristes. Si l'ensemble des touristes internationaux formait un pays, ce serait la deuxième plus grande nation du point de vue de la taille de sa population.

La Suisse, pour sa part, a accueilli en 2014 (année la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques détaillées) 9,1 millions de visiteurs, soit un million de plus que le nombre de ses propres habitants. Les retombées économiques se chiffrent à près de 17,5 milliards de dollars. Et si les Suisses qui cherchent à embarquer sur un vol à l'aéroport de Genève-Cointrin, un dimanche d'hiver, sont parfois irrités par les foules et les lenteurs des contrôles de sécurité, le pays, dans son ensemble, ne se plaint pas de la venue de ces visiteurs. Car de leur présence sur le sol helvétique dépendent les moyens d'existence de nombreux habitants.

Les migrants

Le deuxième groupe le plus important de personnes qui se déplacent dans le monde est celui des migrants. Contrairement aux touristes, ils entrent dans un pays avec l'intention d'y demeurer pendant une période assez longue, voire de façon permanente. Dans un rapport publié en 2016¹ en vue d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York le 19 septembre dernier, le Secrétaire général Ban Ki Moon écrivait: « En 2015, le nombre de migrants internationaux et de réfugiés a atteint 244 millions, soit 71 millions (ou 41 %) de plus qu'en 2000. La part des migrants internationaux dans la population mondiale est passée de 2,8 % en 2000 à 3,3 % en 2015. La majorité des migrants internationaux sont des travailleurs migrants: on en compte 150 millions, soit 72,7 % des 206,6 millions du total des migrants en âge de travailler (15 ans et plus). Environ la moitié des migrants internationaux dans le monde sont des femmes et un tiers sont des jeunes, âgés de 15 à 34 ans. »

L'emploi du terme *travailleurs migrants* sous la plume du Secrétaire général est quelque peu malheureux, car il est souvent connoté. Aux États-Unis, par exemple, l'expression désigne le plus souvent des personnes qui exercent une activité agricole saisonnière. Je ne pense donc pas que cela décrive de manière adéquate l'ensemble de ces migrants. Dans bien des pays d'Europe, ceux-ci occupent des postes très diversifiés, notamment dans les services de santé publique et les secteurs technologiques. À la fin mai 2016, par exemple, a eu lieu une rencontre entre le directeur général du Service jésuite des réfugiés (JRS), son adjoint, les dix directeurs régionaux et moi-même. Sur les treize participants que nous étions, seuls deux résidaient dans les pays où ils étaient nés, soit le directeur régional pour les États-Unis, dont le bureau est à Washington D.C. (lui-même étant originaire de Porto Rico), et le directeur pour l'Asie du Sud-Est, qui est un Indien et qui a son bureau à New Delhi. Les autres, dont certains sont diplômés d'universités parmi les meilleures du monde, sont tous des

migrants. Autres exemples, le président du Conseil d'administration de l'UBS vient d'Allemagne, et Glencore, l'entreprise la plus importante de Suisse du point de vue du chiffre d'affaires, est dirigée par un Sud-Africain. Pourtant, comme l'a montré il y a peu un certain référendum,² les migrants ne sont pas aussi bienvenus en Suisse que les touristes.

Les réfugiés

Un dernier groupe de personnes en déplacement est constitué par les réfugiés. Juridiquement, le réfugié est une personne qui a fui hors des frontières de son pays, chassé par la persécution ou la guerre. Selon la doctrine sociale de l'Église catholique,³ il faut y ajouter les personnes fuyant leur pays d'origine suite à des catastrophes naturelles ou à des politiques économiques désastreuses. « Tout le monde sur la planète a le droit de chercher une vie meilleure », a souligné le cardinal Pietro Parolin, le secrétaire d'État du Saint-Siège, dans un entretien accordé le 19 janvier au *Wall Street Journal*, en marge du

« La dignité piétinée »
de Gringo Cardic
© MICR, photo Alain
Germond



Exilés

Souveraineté contre humanitaire

Forum de Davos, recommandant une attitude d'accueil à leur égard. Deux organes des Nations Unies s'occupent des réfugiés : l'UNRWA, qui est responsable de plus de cinq millions de réfugiés palestiniens, et le HCR, dont le mandat concerne un peu plus de seize autres millions de réfugiés.

Plus de 9 millions de personnes sont entrées en Suisse en 2014, sans rencontrer d'hostilité de la part de l'opinion publique.

Il faut cependant apporter de sérieuses réserves à la conjonction des termes *réfugiés* et *personnes en déplacement*. Lors de ma première visite à un camp de réfugiés en Zambie, en 2001, j'ai trouvé des gens qui y résidaient depuis 1974 ! Une génération entière de réfugiés angolais était née dans ce camp, avait grandi, s'était mariée et avait fondé une famille. Pour certains, le dernier membre de la famille à avoir vécu sur sol angolais était un grand-père ou une grand-mère. Et c'est encore plus souvent le cas des réfugiés palestiniens qui vivent en exil depuis 1948.

Comment les réfugiés sont-ils reçus ? La plupart du temps, les États frontaliers leur permettent d'entrer sur leur territoire, leur offrant ainsi une protection immédiate contre les dangers qui les menacent chez eux. Même s'ils sont parfois accueillis à contrecœur et avec une certaine tension en raison de leur nombre et du poids que celui-ci induit sur les infrastructures locales et nationales : acheminement de l'eau potable,

conditions sanitaires, espaces scolaires, etc. Pensons au Liban, qui a vu sa population s'accroître de 33 % au cours des cinq dernières années ! En Europe, par contre, à part les quelques exceptions notables que sont la Grèce, l'Italie et l'Allemagne, les réfugiés ne sont pas les bienvenus.

Souverains, jusqu'où ?

Tous ces déplacements de populations s'inscrivent dans un environnement géopolitique qui touche aux notions, liées entre elles, de souveraineté, de limites territoriales et de frontières. Ces éléments affectent tout particulièrement les organismes onusiens et les ONG actives sur le terrain humanitaire, telle le JRS.

À l'exception de l'Ordre souverain de Malte, tous les autres souverains disposent d'un territoire sur lequel ils revendiquent, selon l'expression de Max Weber, « le monopole de l'usage légitime de la force physique », soit le monopole de la violence... Doù l'importance des frontières... Le souverain peut user de ce monopole coercitif pour empêcher des gens ou des biens d'entrer ou de sortir de son territoire. Un individu accusé d'un délit peut ainsi, par exemple, avoir à remettre son passeport aux autorités.

Dans la *Résolution 46-182* de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui institue le Bureau du Coordinateur des secours d'urgence, responsable de l'action de l'ONU lors de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, on trouve déjà, au paragraphe 3, cette affirmation de la souveraineté des États : « La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées en conformité avec la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, l'aide humanitaire devrait être fournie avec le consentement du pays touché et en principe sur la base d'un appel du pays touché. » Si le pays n'y consent pas - souveraineté

oblige - l'aide ne peut donc pas être fournie.

Il existe, évidemment, des courants allant à l'encontre de cette vue absolutiste de la souveraineté. La notion de *responsabilité de protéger* est l'un de ces contre-courants. Dans le *Document final du Sommet mondial de 2005*, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le paragraphe 139 stipule : « Il incombe également à la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en œuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte, afin d'aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, nous sommes prêts à mener en temps voulu une action collective résolue, par l'entremise du Conseil de sécurité, (...) au cas par cas et en coopération, le cas échéant, avec les organisations régionales compétentes, lorsque ces moyens pacifiques se révèlent inadéquats et que les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. »

Les différences entre ces deux documents sont évidentes. Dans le premier, il est question de fourniture de l'aide humanitaire, alors que le *Document final* est centré sur la prévention de la maltraitance à l'égard des populations et cherche à mettre des limites au monopole de l'usage de la violence par des États souverains et à permettre, si nécessaire, des interventions internationales.

Obstacles sur le terrain

Il n'est pas étonnant que les positions des États diffèrent au sujet de la souveraineté et de ses limites. On connaît les vues de la Chine et de la Russie, fréquem-

ment exprimées au sein de Conseil de sécurité pour limiter des interventions non souhaitées. Ces pays manifestent une répugnance considérable à l'idée de voir s'éroder la notion de souveraineté. Mais ils ne sont pas les seuls. La plupart des interventions que j'ai pu entendre de la part de l'Inde et du Bangladesh à propos de ce principe sont promptes à invoquer la *Résolution 46-182* et insistent sur le fait que toute intervention doit obtenir le consentement du pays touché.

Autre exemple : nombre des obstacles que rencontrent les ONG au cours de leurs opérations en Afrique du Nord et au sud du Sahel proviennent, en partie du moins, d'une insistance croissante mise sur l'affirmation du pouvoir de l'État et de la souveraineté nationale. C'est particulièrement le cas lorsque ces États souhaitent tenir éloignées de leur territoire des personnes qui pourraient s'avérer gênantes. D'autres facteurs encore expliquent l'hostilité croissante que manifestent certains États à l'encontre des travailleurs humanitaires, neutres et indépendants : le désir d'assurer des emplois à leurs propres citoyens plutôt qu'à des expatriés, le souci concernant un possible blanchiment d'argent via le financement d'organisations internationales... Cette hostilité peut aller jusqu'à des tentatives de contrôle des activités des ONG, voire de leur instrumentalisation.

Ces manifestations d'imposition d'une « souveraineté forte » sont l'un des aspects préoccupants du contexte dans lequel œuvrent le Service jésuite des réfugiés et bien d'autres ONG. ■

¹ *Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, Rapport du Secrétaire général, Nations Unies, Assemblée générale, New York 21 avril 2016, 31 p.*

² À une courte majorité (50,3%) les Suisses ont accepté en février 2014 l'initiative populaire contre l'immigration de masse.

³ **Conseil pontifical Cor Unum**, *Les réfugiés, un défi pour la solidarité*, Rome 1992.

**« Chacun doit penser qu'il progressera
d'autant plus en toutes choses spirituelles
qu'il sortira de son amour,
de son vouloir et de ses intérêts propres. »**

Ignace de Loyola (*Exercices spirituels*, n° 189)

**« N'oubliez pas l'hospitalité; car, en l'exerçant,
quelques-uns ont logé des anges, sans le savoir. »**

Saint Paul (*Hebreux 13,2*)

**« Ne reproche pas l'aigreur de son fruit
à l'arbre qui te couvre de son ombre hospitalière. »**

(*Apologues et contes orientaux*, 1784)

**« C'est que vaine est l'illusion des sédentaires
qui croient pouvoir habiter en paix leur demeure
car toute demeure est menacée.
Ainsi le temple que tu as bâti sur la montagne,
soumis au vent du nord, s'est usé peu à peu
comme une étrave ancienne
et commence déjà de sombrer. »**

Antoine de Saint-Exupéry (*Citadelle*, 1948)

**« L'Amérique est une étrange nation d'immigrés
qui prétend le contraire. »**

Junot Diaz (2009)

Exilés

La Suisse, terre d'asile ? Un entretien avec Anja Klug, HCR

Lucienne Bittar, Genève
rédactrice en chef

POLITIQUE

Anja Klug est engagée depuis près de 20 ans au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Elle dirige depuis 2015 le Bureau pour la Suisse et le Liechtenstein de l'organisation. L'avis d'une spécialiste sur la politique suisse d'asile.

Lucienne Bittar: Il existe plusieurs catégories de personnes en exil ou en déplacement, les migrants, les requérants d'asile, les réfugiés...

Que recouvre le mandat du HCR ?

Anja Klug: « Depuis sa création, en 1950, le HCR a pour mandat de protéger les réfugiés à travers le monde, à savoir de garantir leurs droits et de proposer des solutions durables. Le HCR s'occupe aussi des apatrides et est régulièrement mandaté, par ailleurs, pour défendre les personnes contraintes à fuir à l'intérieur des frontières de leur propre pays (les *déplacés internes*). Au total, on estime que 68,8 millions de personnes seront déplacées en 2017.

» Au HCR, le mot *réfugié* désigne une personne qui a dû fuir son pays par crainte de persécution ou en raison d'affrontements violents et qui ne peut de ce fait y retourner sans danger. Plus de la moitié des personnes qui arrivent actuellement en Europe depuis la Méditerranée proviennent de l'un des dix principaux pays d'origine des réfugiés et méritent dès lors une protection internationale. Parmi ceux-ci figurent notamment la Syrie et l'Érythrée. Le terme de *migrant*, lui, se réfère à l'idée d'un départ volontaire. Les médias parlent pourtant parfois de *migrants en provenance de pays en guerre*, comme par exemple de Syrie. C'est un contresens. Cette confusion n'est pas anodine. Elle a des répercussions sur la façon dont les politiques et les populations perçoivent, et donc accueillent, les réfugiés. L'idée que les réfugiés peuvent, s'ils le veulent, facilement retourner chez eux finit par gagner les esprits. Ce qui complique la tâche du HCR. »

Dans l'Appel global¹ du HCR, on peut lire que 90 % des réfugiés sont accueillis dans des régions en développement. Le Liban, par exemple, accueille 1,5 million de réfugiés syriens, pour une population globale de 4,5 millions d'habitants. Au regard de ces chiffres, les statistiques fournies par la Suisse font pâle figure : 68 626 personnes dans le processus d'asile et 45 329 réfugiés reconnus à la fin 2016. Cela fait environ 1,36 % de notre population. Comment jugez-vous l'effort de la Suisse ?

« Les pays limitrophes, dits de premier asile, assument en effet une part essentielle de l'accueil offert aux réfugiés. Ils sont de ce fait confrontés à des défis majeurs en termes de prise en charge des populations dans le besoin – défis qu'il importe de rappeler pour placer la situation européenne en perspective.

Juriste de formation, Anja Klug s'est spécialisée dans les questions liées à l'interprétation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi qu'à l'harmonisation européenne du droit d'asile et de la protection des réfugiés.

Exilés

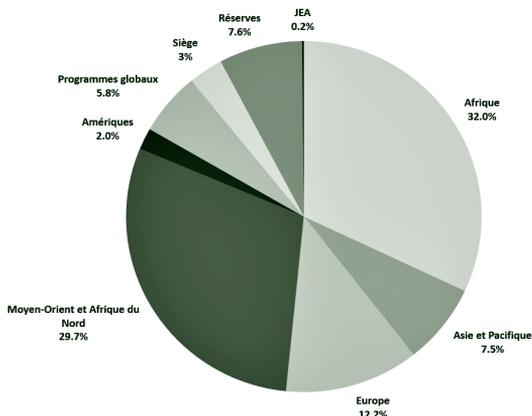
La Suisse, terre d'asile ?

Un entretien avec Anja Klug, HCR

Mais la Suisse joue aussi son rôle, puisqu'elle soutient ces pays par le biais de l'aide humanitaire. Elle apporte aussi une contribution directe substantielle à l'effort du HCR : en 2016, elle se plaçait au 13^e rang des pays donateurs de notre organisation, avec 40 millions de francs. Ce soutien financier est important car nos besoins ont atteint des sommets. Notre budget opérationnel 2017 est évalué à 6,1 milliards de dollars. Enfin, la Suisse s'investit aussi en tant que pays d'accueil des populations en fuite, tant pour les réfugiés qui y demandent directement l'asile que pour les personnes bénéficiant du programme de réinstallation mis en place par la Confédération. »

Budget projeté du
HCR
© UNHCR,
« Appel global »

Figure 3: Budget 2017 par région | en millions d'USD



Le Département fédéral des affaires étrangères s'engage en faveur de la protection des réfugiés, des déplacés et des migrants. Cela inclut l'aide au retour des réfugiés et des personnes déplacées, et la protection des réfugiés dans les pays de premier accueil. Que pensez-vous de cette politique ?

« C'est un bon concept car il est nécessaire d'aider les pays de premier refuge, mais cela ne doit pas être utilisé comme un argument pour limiter l'accueil en Suisse. Les deux apports doivent se compléter. »

Des voix s'élèvent chez nous pour réclamer l'accueil prioritaire de chrétiens plutôt que de musulmans, pour des questions culturelles, d'intégration et de sécurité. Qu'en pensez-vous ?

« L'esprit de la Convention de 1951 interdit d'opérer de telles distinctions. Le facteur déterminant est d'apporter une réponse au besoin de protection de ces populations. Les valeurs humanistes et chrétiennes, qui ont nourri la tradition d'accueil européenne, vont dans le même sens. Un élément-clé de la foi chrétienne se rapporte d'ailleurs au principe de dignité humaine, auquel chacun a un droit égal. Si l'on réduit cette dignité à celle devant être accordée aux seuls chrétiens, on ne parle plus de dignité humaine au sens des droits de l'homme. Il est donc extrêmement important que les chrétiens s'investissent de manière égale pour toutes les personnes démunies, indépendamment de leurs origines et de leurs appartenances. »

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a accepté une révision de la Loi sur l'asile permettant l'accélération des procédures d'asile. Le HCR s'est prononcé en faveur de ce projet. Pourquoi ?

« Nous avons soutenu cette révision, car la nouvelle loi vise non seulement une

accélération des procédures, mais souhaite également rendre celles-ci plus équitables. Une innovation importante à cet égard tient à l'introduction d'un conseil juridique gratuit. La procédure rapide n'est pas qu'un outil pour lutter contre de prétendus abus: elle sert aussi l'intérêt des personnes ayant un droit légitime à obtenir la protection de la Suisse. Il importe cependant pour le HCR d'accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle procédure pour qu'une prise de décision plus rapide ne devienne pas source d'injustices. »

Dans quelle mesure le droit d'asile suisse est-il conforme aux principes de la Convention de 1951 ?

« En tant que pays dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a une longue tradition humanitaire et dispose, dans l'ensemble, d'un système d'asile adéquat. Il existe cependant des points de friction entre le droit suisse et le droit international. Des améliorations paraissent donc possibles. Le HCR a toujours été critique quant à l'acceptation très restrictive des personnes reconnues en tant que réfugiés légitimes dans le système d'asile suisse. Cette approche a pour conséquence que la majorité des personnes en provenance de Syrie, considérées comme des réfugiés par le HCR, ne sont pas accueillies comme telles en Suisse: elles reçoivent certes l'autorisation de séjourner provisoirement dans le pays, mais pas l'asile.

» Un autre exemple tient au fait que le cadre légal suisse exclut désormais que l'asile soit accordé à une personne craignant d'être persécutée en raison de faits survenus après avoir quitté son pays d'origine. Cela concerne par exemple les personnes qui militent depuis l'étranger contre leur gouvernement, qu'un retour mettrait en danger. Dans une telle situation, le besoin de protection, bien qu'ultérieur à l'exil, existe bel et bien. »

Vous êtes donc critique par rapport au système d'admission provisoire mis en place par la Suisse.

« L'admission provisoire est en réalité un non-statut: l'asile n'est pas accordé, mais le renvoi est jugé inexigible, illicite ou impossible en raison des crises existantes dans le pays d'origine. Cela signifie juste que son bénéficiaire ne peut momentanément pas être refoulé. Les droits liés à ce permis (F) sont en outre limités et n'offre qu'un horizon précaire à leurs bénéficiaires. L'idée d'une admission « provisoire » laisse en effet à penser que ces personnes ne sont destinées qu'à rester très brièvement en Suisse, alors que certaines crises peuvent durer des décennies, comme en Afghanistan. L'Union européenne a instauré un statut spécifique de « protection subsidiaire » pour répondre de manière appropriée aux besoins des personnes qui ne sont pas couvertes par la Convention de 1951. Selon le HCR, il serait souhaitable que la Suisse s'inspire de l'exemple européen sur ce point. »

Quels sont les autres points à améliorer dans la politique d'asile suisse ?

« Sans conteste, la question du regroupement familial. Elle est appliquée de manière très restrictive par la Suisse, en particulier pour les personnes méritant protection qui n'ont reçu qu'une admission provisoire. La Suisse applique des exigences de temps (trois ans de séjour en Suisse) et de financement (les personnes doivent pouvoir subvenir aux besoins de leur famille) très dures. En Suisse, la famille et les relations familiales jouent pourtant un rôle important. Il est difficile de comprendre pourquoi tant de personnes méritant une protection internationale se voient refuser la possibilité de vivre avec leur famille, alors que l'on peut partir du principe qu'ils séjourneront en Suisse pendant une longue période.

Exilés

La Suisse, terre d'asile ?

Un entretien avec Anja Klug, HCR

» Des améliorations sont aussi à apporter pour les enfants non accompagnés, une catégorie de réfugiés particulièrement vulnérables. Depuis peu, on constate une prise de conscience du problème en Suisse, et l'an passé a vu divers progrès en la matière. Il y a cependant toujours un besoin d'amélioration quant à leur identification en tant qu'enfants, à leur accueil, à leur encadrement et au fait de garantir une procédure d'asile respectueuse de leurs droits spécifiques.

» Enfin, au vu du grand nombre de personnes qui cherchent actuellement protection en Europe, il importe de travailler plus fortement à l'intégration des personnes destinées a priori à rester longtemps en Suisse. La Suisse est par le passé toujours parvenue à intégrer des groupes importants de réfugiés, y compris en provenance d'autres cultures et

religions. Je pense ici aux réfugiés venus d'Indochine, des Balkans occidentaux ou aux Tamouls. »

La Suisse applique très strictement les règlements de Dublin. Notre pays étant au cœur de l'Europe, le nombre de requérants qui arrivent chez nous sans avoir transité par un autre pays ne peut être que bas. Quels sont les risques de voir notre pays se transformer en un système d'expulsion de requérants d'asile ?

« Le HCR n'est pas opposé en tant que tel à l'application du règlement de Dublin. Le système de Dublin, en effet, part d'une intention louable, car il oblige les États européens à se coordonner et à répartir les responsabilités de prise en charge de chaque réfugié. Ce qui est critiquable, par contre, c'est la façon dont les États se sont distribués les responsabilités. Avec les accords de Dublin, certains pays comme l'Italie et la Grèce ont actuellement bien plus de travail que d'autres. Il faudrait définir un mécanisme de solidarité qui assure un certain équilibre face au poids de cette responsabilité. L'autre souci avec Dublin, c'est que le principe de partage des responsabilités entre les pays d'Europe est basé sur l'idée que les systèmes d'asile sont comparables. Malgré tous les efforts d'harmonisation réalisés, ce n'est pas encore le cas. Il importe donc de continuer à travailler au développement de systèmes d'asile équitables et efficaces dans l'ensemble des pays appliquant le règlement Dublin. »

Les pays riches, notamment la Suisse, ne devraient-ils pas avoir une responsabilité supérieure dans ces questions d'aide aux réfugiés ?

« La question de la répartition du poids de la solidarité internationale est en pleine discussion internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a accueilli à New York, en septembre 2016, un sommet pour gérer les mouvements massifs de migrants et réfu-

Août 2015, Palerme.
Rescapés syriens
d'une traversée de la
Méditerranée depuis
la Libye sur un bateau
en bois.
© UNHCR/Alessandro
Penso



giés. Y ont participé les États, les institutions onusiennes et des ONG impliquées dans la question. L'objectif est notamment de développer des mécanismes solides de partage des responsabilités internationales vis-à-vis des réfugiés, et d'élaborer sur deux ans un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les résolutions internationales prennent toujours du temps, car elles exigent un consensus entre les intérêts des différentes parties prenantes.

« Une meilleure répartition des responsabilités passe aussi par le programme de réinstallation conduit par le HCR. Nous recherchons un million de places pour les réfugiés. C'est dans ce cadre que la Suisse a proposé d'accueillir, entre 2012 et 2016, 1500 Syriens. Le Conseil fédéral a décidé en décembre passé de poursuivre ce programme en offrant 2000 places pour 2017-2018. »

Face à ces chiffres, comment réagissez-vous ?

« Nous avons bien sûr salué cette décision. Mais pour réellement éviter les entrées irrégulières qui mettent en danger des réfugiés et pour court-circuiter les filières des passeurs, ces chiffres devraient être beaucoup plus importants. Cela vaut non seulement pour la Suisse, mais aussi pour les autres pays européens. Les programmes de réinstallation visent plusieurs buts : offrir aux réfugiés la possibilité d'entrer légalement dans un pays d'accueil sûr et d'y construire une nouvelle vie, soutenir les pays de premier asile en les soulageant d'un certain nombre de réfugiés, et s'attaquer au trafic d'êtres humains. »

L'afflux récent des demandeurs d'asile en Europe est lié aux guerres au Moyen-Orient. Plusieurs pays européens sont impliqués dans la destruction de ces pays (passé colonisateur, vente d'armes, interventions sur le terrain...). Outre une obligation

légale, qui incombe à tous les pays signataires de la Convention de 1951, pensez-vous qu'il existe pour certains un devoir de réparation supplémentaire à l'égard de ceux qui fuient ?

« Une proposition de ce type semble logique à première vue, mais elle est en réalité dangereuse, car cela affecterait les principes du droit humanitaire et du droit des réfugiés. Ceux-ci ne sont pas basés sur les questions, souvent très controversées, de responsabilité en matière de violations du droit international, mais sur les besoins des populations concernées. Les principes humanitaires exigent cette neutralité. Sans cela, les États auraient beau jeu de se renvoyer la responsabilité du problème, chacun se déchargeant sur l'autre. Et à la fin, nous n'aurions rien ou plus grand-chose pour venir en aide aux plus vulnérables. La question de la responsabilité doit donc être séparée du travail humanitaire, qui ne doit pas être politisé et doit rester concentré sur les besoins réels. L'accueil offert aux réfugiés n'entre ainsi pas dans le cadre de la réparation de quelque faute historique. »

La Suisse a-t-elle un devoir moral d'exemplarité supplémentaire au vu de sa tradition humanitaire ?

« Les initiatives prises par un État comme la Suisse sont importantes, parce qu'elles sont considérées avec sérieux par les autres pays et peuvent les inciter à suivre la même voie. Il est, dans ce sens, important que la Suisse s'inspire de sa longue et riche tradition humanitaire, et ce y compris pour définir sa politique d'asile. » ■

¹ UNHCR, *Appel global, actualisation 2017. Un futur incertain, des responsabilités partagées*, Genève, HCR 2017, 180 p.

Exilés

Étrangers en Suisse

Ces tableaux ont été conçus par la rédaction à partir de statistiques en matière de migration et d'asile établies par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) en janvier et en décembre 2016, par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et par la plateforme asile.ch.

Étrangers en Suisse au 30.11.2016	
Population résidante permanente étrangère	2 030 113
dont permis B	694 500
dont permis C	1 310 399
Population résidante non permanente étrangère	53 985
Migrants sans statut de séjour régulier (sans-papiers)*	Entre 90 000 et 250 000

* Estimation officielle fournie par l'OSAR, www.osar.ch

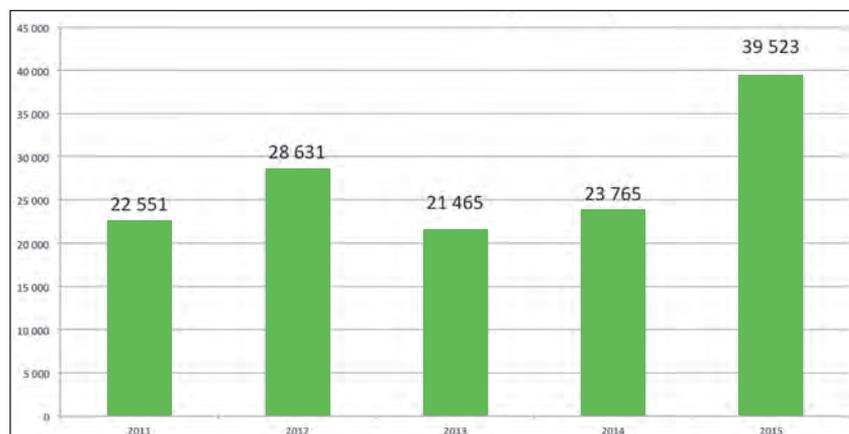
Population résidante permanente étrangère par canton romand 30.11.2016		Dont provenance de UE-AELE	Dont provenance d'États tiers
Vaud	257 688	189 174	68 514
Genève	173 656	123 374	50 282
Valais	76 321	62 263	14 058
Fribourg	68 534	50 275	18 259
Neuchâtel	45 699	35 567	10 132
Jura	10 195	7 521	2 674

Asile en Suisse	2014	2015	2016
Réfugiés reconnus avec asile, tous permis confondus	34 724	40 277	45 329
Personnes dans le processus asile**	48 080	66 352	68 626

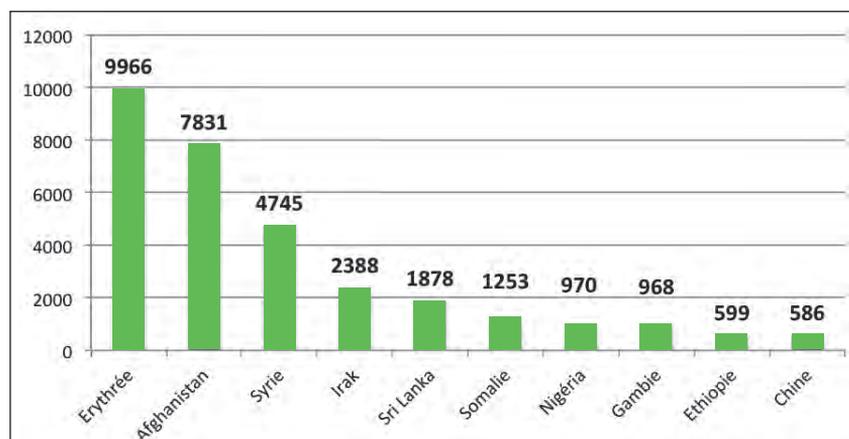
Asile par cantons romands 30.11.2016	Réfugiés reconnus avec asile, tous permis confondus	Personnes dans le processus asile**
Vaud	4242	6657
Genève	2565	4377
Valais	1455	2982
Fribourg	1631	2298
Neuchâtel	1167	1379
Jura	414	628

** Cette catégorie inclut les personnes dans le processus procédure, les personnes admises provisoirement et les personnes en suspens dans le processus d'exécution du renvoi.

Nombre de nouvelles demandes d'asile, évolution annuelle 2011-2015



Principaux pays de provenance des demandeurs d'asile en Suisse



Selon le rapport *Statistique en matière d'asile 2015* du SEM (Berne, 3 janvier 2016, 21 p.), la hausse de 66,3 % des demandes d'asile en Suisse entre 2014 et 2015 s'explique par des exodes de populations, d'une ampleur sans précédent, du Proche et Moyen-Orient vers l'Europe. En 2015, 12 500 à 14 500 requérants arrivés en Suisse ont emprunté la route des Balkans, et 12 000 à 14 000 la route qui passe par la Méditerranée. C'est le cas notamment des Érythréens. La hausse des demandes d'Afghans s'expliquerait par la pratique adoptée à leur égard par l'Allemagne. Celle-ci a établi une procédure d'asile simplifiée et rapide pour les personnes en provenance d'Irak ou de Syrie, tandis que les Afghans font l'objet d'une procédure ordinaire. Ainsi 4 à 5 % des Afghans passant par la Grèce poursuivent leur voyage jusqu'en Suisse, contre seulement 1 à 1,5 % des Syriens. Pour les autres requérants, aux dires du SEM, les personnes originaires de pays aux taux de reconnaissance très bas tendent à éviter la Suisse en raison de sa procédure d'asile accélérée.

Exilés

Vivant mais blessé

Lucienne Bittar, Genève
rédactrice en chef

TÉMOIGNAGE

L'histoire de Numbi pourrait servir de scénario à un film dramatique. Au même titre que celles de nombre de requérants d'asile qui parviennent en Suisse. Son récit comporte inévitablement des trous, pour la plupart comblés, en ce qui concerne la rédaction, au cours des moments partagés.

Numbi (prénom fictif) est un Congolais de 37 ans qui a déposé une demande d'asile en Suisse, en août 2016. Il est accueilli par le canton de Vaud et a reçu le permis provisoire N en tant que requérant d'asile. À l'heure où nous rédigeons cet article, la décision fédérale concernant sa requête est encore pendante.

Numbi fait parti de cette génération d'intellectuels congolais qui ont cru à des lendemains meilleurs lors de l'ascension au pouvoir de Joseph Kabila, en 2001. La RDC, déchirée par la guerre civile, se trouve alors dans un chaos indescriptible. Le président Kabila apaise momentanément la crise en engageant un dialogue inter-congolais. Cinq ans plus tard, la première Constitution du pays voit le jour. Pour Numbi, elle pose les bases d'un futur régime démocratique. Animé d'un sentiment patriotique, le jeune médecin intègre le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie de Kabila. « Je suis entré dans le PPRD auprès de gens que j'ad-

mirais, avec l'idée de travailler à la transformation de mon pays, pour le bien de la population. »

Le parti lui confie rapidement des responsabilités en vue des élections présidentielles de 2006, puis de 2011 (qui aboutissent à la réélection de Kabila) et l'envoie en Afrique australe. De là il assiste au durcissement du régime. La contestation est réprimée, la corruption s'amplifie. La mort (assassinat) en février 2012 de Katumba Mwanke, proche conseiller de Kabila, accélère la division du pays. La suspicion gagne les organes dirigeants du parti qui opèrent un « nettoyage ». Numbi, qui craint pour sa vie, démissionne du PPRD et intègre un parti d'opposition. « Je voulais continuer à dédier mon énergie au peuple. Je crois toujours que d'autres politiciens peuvent faire mieux et que Kabila doit quitter le pouvoir. »

Lors d'un retour en RDC pour des questions familiales, Numbi est arrêté à l'aéroport de Kinshasa en présence de son petit frère, et il est remis entre les mains de l'Agence nationale de renseignement, la police politique du régime. Il « disparaît » pendant vingt-sept jours, dans une geôle secrète creusée dans le sol, sans lumière. « Nous étions cinq dedans. Il n'y avait de la place que pour se tenir debout ou assis dans de l'eau stagnante. Il n'y avait pas de toilettes. J'ai été fouetté plusieurs fois. »

Il doit sa libération à son métier (il permettra à la femme d'un gardien de guérir, et celui-ci, reconnaissant, l'aidera le moment venu) et à l'action de ses frères auprès de relations. Un ami officier engage des gens de l'intérieur pour enquêter. Une fois Numbi localisé, son évasion est organisée. Elle réussit. Le médecin est caché quelque jours dans une ferme isolée du pays, le temps de mettre au point sa fuite pour l'Europe. Il embarque de nuit dans un avion pour la Pologne, via l'Afrique du Sud. Là, il est pris en charge par des passeurs, qui

le font entrer en Suisse par le canton de Vaud, et il se présente au premier poste de police.

Le prix de la sécurité

Après un court séjour au Centre d'enregistrement et de séjour de Vallorbe, Numbi est logé quatre mois durant dans un abri de la protection civile (PC) de Nyon. Avant de partager, avec un ami Érythréen rencontré sur place, une chambre dans un appartement en sous-location. « Comme il ne comprend pas le français, je lui expliquais en anglais le contenu des lettres officielles qu'il recevait, explique Numbi. Quand il a trouvé cette chambre grâce à d'autres Érythréens, il m'a fait venir. C'est une bénédiction. Dans le bunker (de la PC), on devait sortir le matin et ne rentrer qu'à 18h. Je n'aurais pas supporté ça pendant l'hiver. Là je suis à l'abri du froid et je peux cuisiner. »

Le médecin se sent en sécurité depuis son enregistrement à Vallorbe. Mais si sa vie n'est plus en danger, il se dit néanmoins malade. Il attend anxieusement la réponse de Berne, souffre de l'oisiveté, de la solitude et de la séparation avec sa famille et son pays. Les idées noires surgissent. « J'ai rencontré dans le bunker des gens qui étaient là depuis six mois ou même un an, sans réponse. Je demande à la Suisse de regarder mon dossier avec délicatesse et considération. S'il y a des enquêtes à faire à propos de moi et de mes activités politiques, je souhaite qu'elles se fassent. En tant que médecin, je suis habitué à travailler et à aider. Maintenant je ne fais rien. Je raisonne beaucoup et je dors mal. »

Si Numbi trouve légitime que les Suisses passent avant les requérants sur le marché de l'emploi, il juge contreproductif de laisser ces derniers inactifs. « Nous proposer un petit travail nous aiderait à nous intégrer et à nous donner de la considération. C'est un élément central de la dignité humaine. La Bible dit clai-

rement que celui qui ne travaille pas, ne mange pas. Nous ne voulons pas seulement recevoir l'aide sociale mais nous rendre utiles. J'ai des capacités intellectuelles qui peuvent être utiles pour la société en dehors du fait que je suis médecin. Même en tant que bénévole. Ça me rendrait plus libre mentalement. Chez moi on dit : « Si vous n'avez rien à faire, Satan va vous proposer un travail. » Un emploi lui permettrait de se sentir à nouveau membre d'une communauté, insiste-t-il. « En Afrique, on est comme un anneau d'une chaîne. Si elle casse, la vie n'a plus de valeur. » Il s'agirait en quelque sorte de créer une nouvelle chaîne. « Jésus a dit « qui sont mes frères et mes sœurs ? » Ce sont ceux avec qui nous partageons. Je veux créer une nouvelle vie. Je suis comme un nouveau-né en Suisse et j'aimerais devenir majeur. »

Numbi ne peut pas se tourner vers ses compatriotes installés en Suisse, même s'il lui serait plus facile de partager avec eux la réalité de son vécu. Par crainte de tomber sur un indicateur du gouvernement de la RDC, il les fuit. « On est en Suisse, mais on reste Congolais ! » C'est moins pour lui qu'il a peur que pour les membres de sa famille restés au pays : « Ils seront en danger tant que ce régime existera. » En particulier son petit frère, qui était avec lui le jour de son arrestation. Le médecin brouille alors les pistes, privilégiant les mails pour communiquer via des serveurs à l'étranger et ne donnant son numéro de téléphone qu'à ses proches. « Certains au pays me croient encore en Afrique australe. »

Durant la conversation se glisse alors un autre espoir : celui de retrouver une vie normale, avec sa femme et ses deux enfants laissés derrière lui dans un pays africain voisin. De se sentir encore un père et un mari capable de prendre soin des siens. Mais il le sait : il faudra du temps encore avant qu'il puisse envisager le regroupement familial ... si l'asile lui est accordé, bien sûr. ■

Exilés

Les mêmes mais différents

Céline Fossati, Begnins (VD)
journaliste, « choisir »

TÉMOIGNAGE

Ils s'appellent Mahdi, Emin, Asmoro, Jawad, Merhawi... Ce ne sont pas eux. Ce sont Mahdi, Emin, Asmoro, Jawad, Merhawi qui ont été placés dans un abri PC d'un village vaudois. Des trajectoires que la photographe suisse Anne Kearney présente en une galerie de quatorze portraits bruts, dans leur plus simple humanité, accompagnés chacun d'un texte biographique.

« Il fallait leur donner la parole ! » C'est du moins ce qu'a ressenti la jeune maman qui n'en pouvait plus d'entendre les réflexions pincées de concitoyens qui ne connaissaient les requérants que par médias interposés. Réseaux sociaux, commentaires d'articles, débats télévisés, il faut bien avouer que les phrases lapidaires vont bon train. Alors oui, ils font parfois peur, ces hommes seuls qui débarquent sans frapper dans nos villes et que l'on accueille tant bien que mal. Au point de faire dire à Yves Nidegger, avocat genevois et conseiller national de l'UDC : « On vient d'importer en Europe un million de paires de couilles pleines et frustrées, on a prévu quoi pour

ça ? »¹ Une phrase pareille, cela ne s'oublie pas...

Genèse d'un engagement

L'engagement de la photographe auprès des requérants débute simplement, sur le canapé de son salon. Anne Kearney regarde le journal télévisé. Un reportage relate le nouveau naufrage d'un bateau de migrants au large de Lampedusa. « Ces images répétitives, jour après jour, me traumatisaient. Et je ne pouvais m'imaginer répondre dans quinze ou vingt ans à mes deux enfants qui me demanderaient ce que nous avons fait face à ces tragédies humaines : *rien* ! »

L'image froide d'un père de famille échoué sur une plage grecque, ses deux enfants sous le bras, finit de l'ébranler. Elle décide d'agir. Non loin de chez elle, un abri de la protection civile vient d'être mis à disposition de l'EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants). Elle prend contact avec le Groupe d'accueil de Crans (GAC) et commence par recevoir chez elle, une fois par semaine à midi, un petit nombre de requérants. « Il faut savoir que ceux-ci, été comme hiver, doivent quitter l'abri à 9 heures et ne peuvent y retourner qu'à 18 heures. On leur distribue un sandwich et des fruits pour midi. Bénéficiaire de temps en temps d'un havre de paix pour manger est bienvenu. »

C'est le début d'un engagement qui prend une place considérable dans sa vie et celle de ses proches. Une action qui importe bien plus qu'on ne l' imagine : « Notre présence dans l'abri compte. Le fait qu'on se préoccupe d'eux compte. L'un d'entre eux m'a écrit récemment : « Quand je suis arrivé, je pleurais tout le temps. Je pensais sans arrêt à ma maman. Depuis que je te connais, je me sens moins seul. Merci. » D'autres me passent leur mère au téléphone. Il y a quelques jours, Jutyar, qui vit chez nous depuis mars, me dit : « Ma maman a acheté des cadeaux pour tes enfants

Anne Kearney est photographe à la RTS depuis une quinzaine d'années. Elle fait partie du GAC, une association qui vise à améliorer les conditions de vie des migrants hébergés à Crans-près-Céligny.



Emin et Merhawi
© Anne Kearney



car ils sont comme ses enfants ! » Anne Kearney se sent obligée de se justifier : « Les héberger, même pour une simple nuit, les sortir de cet abri où ils sont quinze par chambre, où quand l'un se retourne tous se réveillent, où certains parlent jusqu'au petit matin, d'autres font des cauchemars répétitifs, d'autres encore ne peuvent se résigner à dormir dans le noir ... ce n'est pas un détail. » Elle poursuit : « On croise ces vies, on fait un petit bout de chemin ensemble, on s'attache aussi souvent à ces jeunes garçons dont on s'occupe momentanément, on les suit... et ils nous font sentir que c'est très important pour eux. Leur gentillesse, leur reconnaissance est parfois si gênante. »

Juste une simple photo

Plus elle s'investit, plus l'image d'une masse de migrants profiteurs lui semble éloignée de la réalité. « Ils sont si jeunes... La plupart ont entre 18 et 25 ans. Ils sont comme nos enfants, avec des nuances, certes, mais ils se posent les mêmes questions que nos jeunes adultes ; ils n'ont juste pas eu de bol dans la vie. Et lire ces phrases de haine qui déferlent sur les réseaux sociaux à propos de ces hommes qui seraient venus nous voler nos terres, notre travail, nos filles et profiter du système alors qu'ils remercient mille fois pour ce que la Suisse fait pour eux... » Il fallait que cela se sache ! Elle poursuit : « Je suis une femme révoltée, mais pas hyper-courageuse. Si je

réfléchis trop à la complexité de la situation des migrants, je me fige. Je m'enferme dans ma chambre et je ne fais plus rien. Alors je reste axée sur mon expérience, sur ces hommes de cet abri PC de Crans, des proches avec qui je peux interagir. »

Anne Kearney est photographe, elle utilisera donc ce média pour révéler leur réalité. « Certains récits qui accompagnent les portraits sont très courts. Leur histoire est parfois si dure, si cruelle qu'ils l'assument mal. Ils n'aiment pas se faire plaindre, ils ne veulent pas qu'on les regarde avec condescendance. Ils disent : « Tu sais, ma vie elle est comme ça, c'est tout. »

C'est ainsi qu'en décembre 2016, une première exposition est organisée à l'Espace de la Grenette à Nyon. Un site Internet et une page Facebook sont lancés. Quatorze visages d'Afghans, d'Irakiens, de Syriens, d'Érythréens, de Kurdes et d'Éthiopiens sont accrochés. Ils sont là, au vernissage de leur exposition, impressionnés mais contents. « Une belle soirée ! » ■

L'exposition *Same but different*, est au Temple de Crans, jusqu'à juin 2017. Elle devrait être montée ensuite dans une autre ville romande. <https://samebutdifferent.ch>

À voir sur www.choisir.ch, le témoignage vidéo de l'un des migrants photographiés.

¹ In **Genève à Chaud**, *Léman Bleu Télévision*, présenté par Pascal Décaillet, mardi 2 février 2016. Le débat traitait de l'initiative dite de mise en œuvre « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels ».

Exilés

Pour une thérapie de la reconnaissance

Jean-Claude Métraux, Lausanne
psychiatre et psychothérapeute d'enfants et d'adolescents

MÉDECINE

Comment aider les migrants à se sentir acteurs de leur devenir ? En commençant par changer notre propre modèle, pour ne plus les voir comme des personnes porteuses de déficits, mais comme des sources de créativité. Pour prévenir les maladies dues à l'absence de liens sociaux, rien de tel que la reconnaissance !

L'analyse des liens entre migration et santé ne peut faire l'économie d'une définition de ces deux termes. La santé est le fait d'être et se sentir acteur et auteur, individuel et collectif, de son devenir : elle n'a aucune corrélation avec la présence d'une souffrance, l'être humain étant par essence jouissant et souffrant.¹ Ensuite la migration. Nous sommes tous des migrants, dans la mesure où chacun et chacune, quelles que soient la nature et l'importance de ses déplacements spatiaux, *change de mondes* plusieurs fois au cours de sa vie.

Dès lors, il n'y a pas de lien automatique, constant, entre migration et santé.

Celui-ci varie selon les expériences migratoires singulières qui parsèment nos vies. Les répercussions de nos changements de mondes sur notre *capabilité*² à être auteurs de notre devenir ne sont à l'évidence pas les mêmes si nous venons d'Érythrée, parcourons des années durant le Soudan et la Lybie, traversons la Méditerranée sur une barque qui prend l'eau et nous voyons refuser l'asile en Europe, ou si nous passons sans péril la frontière après un vol direct de New York, et trouvons le lendemain un nouveau bureau dans une multinationale implantée sur les rives du Léman.

Distinguer nos trajectoires selon les conditions de nos migrations respectives, au lieu de séparer abusivement l'humanité entre migrants et sédentaires (ou autochtones), accroîtrait déjà le « capital santé » des migrants déshérités. En effet, depuis plus d'un siècle, l'histoire des réflexions et pratiques sur le thème *migration et santé* est marquée par l'omniprésence du modèle des déficits, qu'il soit sans fard ou voilé par un langage politiquement correct.

Les différences entre *soi* et *l'étranger* (jadis le saisonnier italien, aujourd'hui le requérant d'asile afghan ou syrien) sont comprises en termes de manque, de déficit, dont l'autre serait porteur : manque de volonté à surmonter la douleur, faible perméabilité aux programmes de prévention ou de promotion de la santé, présence insuffisante aux contrôles de grossesse, apprentissage déficitaire de la langue d'accueil, désir d'intégration douteux, et j'en passe. Prédéterminé peu capable d'être l'auteur de son devenir, et même de *devenir*, « l'étranger » se retrouve d'emblée interdit de santé, du moins au sens où je l'entends.

Du deuil à la création

Nous sommes donc tous des migrants, si ce n'est dans l'espace du moins dans le temps. Le carrefour des années 80 et 90 constitue un bel exemple de migration temporelle : prémisses du télé-

Jean-Claude Métraux est responsable du cours « Santé et migration » à l'Université de Lausanne. Il a orienté son travail de thérapeute auprès des familles migrantes. Il a été directeur de l'association « Appartenances » de 1993 à 2001.

phone portable et d'Internet qui bouleverseront le lien social; avènement de l'Organisation mondiale du commerce qui sèmera les déréglementations du néolibéralisme; effondrement de l'Union soviétique qui transformera géopolitique, politique et représentations de l'altérité radicale; premières mises en garde contre le réchauffement climatique qui questionnera nos velléités de maîtrise exponentielle. Dans un tout autre registre, la maladie grave est elle aussi à l'origine de migrations temporelles multiples: migration d'un corps sain à un corps malade et, en cas de guérison, d'un corps malade à un corps sain, migration du domicile à l'hôpital, migration vers la mort. Dans la vie de tous, migration et santé sont ainsi intimement liés.

Tout changement cependant ne saurait constituer une migration: ce concept, devenu passe-partout, perdrait alors toute utilité. Quelques conditions sont requises. Il doit d'abord s'agir d'un *changement de mondes*, les mondes étant conçus comme des mondes de sens. Il faut aussi qu'il s'assortisse de pertes suffisamment signifiantes pour être susceptibles d'engendrer un processus de deuil: des *pertes de Toi* (personnes ou objets³ fortement investis), des *pertes de Soi* (corps sain, vie, statut) ou des *pertes de sens*. Or ces deuils, s'ils sont pleinement élaborés, se muent en sources de créations, individuelles et collectives: création de Soi, de sens et même de valeurs.

L'intégration créatrice, réciproque, d'un réfugié et de sa société d'accueil - bien différente de l'intégration-assimilation si souvent prônée - en représente un bel exemple. Lorsque celle-ci advient, les migrations *irriguent* la santé du migrant et de l'accueillant: nous tendons à l'oublier.

Les états de survie

L'élaboration de nos deuils, nécessaires à la création, n'a pas toujours la possibilité de se réaliser pleinement. Les caprices de nos psychés jouent bien sûr un rôle, mais celui du contexte est souvent prépondérant. En particulier lors d'*états de survie*, ces situations dans lesquelles l'individu (la communauté aussi) dédie toute son énergie à sa survie à court terme: précarité extrême de longue durée (très grande pauvreté, alimentation insuffisante, épidémies) ou traumatismes persistants (telle la guerre). D'innombrables requérants d'asile ou réfugiés ont vécu pareille odyssee: dans le pays d'origine, au cours de leur périple parfois ponctué de naufrages, dans le pays d'accueil tant que plane le risque d'un retour forcé à la case départ. Conséquences, pour avoir une chance de survivre, ils doivent se maintenir dans un état d'alerte, c'est-à-dire sans cesse guetter la possible présence de dangers alentour. Ainsi fixés sur le présent, du moins le très court terme, ils ne peuvent octroyer à leur psyché le loisir de butiner dans les allées du futur (d'où entre autres leur apprentissage difficile de la langue du pays d'accueil, celui-ci nécessitant une projection minimale dans le futur).

L'élaboration de leurs deuils multiples est elle aussi prohibée: leur inéluctable phase dépressive affaiblirait considérablement l'état d'alerte, fragiliserait individus et communauté au point de les rendre inaptes à défendre leur survie. Les deuils sont dès lors « congelés » et leur possible issue créatrice renvoyée à plus tard.

Dans les sociétés blessées par l'extrême pauvreté ou un conflit armé, la survie physique de tous s'avère illusoire: des hommes, des femmes et des enfants meurent de faim, de maladies, de bombardements, de naufrages. D'où une autre caractéristique des états de survie: l'héritage ancestral (coutumes, croyances, conception de la maladie et de la santé,

Exilés

Pour une thérapie de la reconnaissance

normes d'alliance matrimoniale et règles de filiation, langue) devient le seul bien auquel il demeure possible de s'accrocher. Ainsi, obnubilée par sa *survie identitaire*, la communauté se recroqueville.

Maladies de la reconnaissance

Ces mécanismes sains, en quelque sorte *immunitaires*, ne sont la plupart du temps pas reconnus, y compris par les professionnels de la santé. Ils sont interprétés en termes de *retard*, de *manque*: le modèle des déficits poursuit sa propagation. Quelques exemples: les douleurs chroniques associées - y compris dans la jurisprudence du Tribunal fédéral - à un manque de volonté de surmonter la douleur alors qu'elles peuvent représenter l'inscription dans la mémoire du corps de deuils ou de traumatismes en souffrance d'élaboration; les difficultés d'apprentissage d'enfants parfois compris comme retards de développement ou conséquences d'une sous-stimulation de la part des parents, alors que les uns et les autres, fixés sur leur survie, ont d'autres priorités.

Dans *Parcours de la reconnaissance*,⁴ Paul Ricœur en distinguait trois formes principales. Premièrement la *reconnaissance par identification*: re-connaître ce que l'on a déjà connu, tel le médecin qui reconnaît la présence de telle ou telle maladie à la présence de signes et symptômes dont il connaît la signification. À l'évidence beaucoup de soignants connaissent mal les états de survie et tendent à attribuer leurs manifestations à des « maladies » plus familières.

Deuxièmement, la *reconnaissance en soi-même de capacités*: entre autres d'un *pouvoir dire*, d'un *pouvoir agir* et d'un *pouvoir se raconter*. Outre les effets délétères du modèle des déficits sur la reconnaissance des capacités des patients et leur expression, il va sans dire que les conditions de survie et d'impuissance auxquelles se trouvent condamnés beaucoup de requérants d'asile tendent à brider leurs pouvoirs de dire et d'agir. Quant à leur pouvoir de raconter - créer un récit de sa vie reliant le passé au présent -, il pâtit de traumatismes arrachant le présent au passé. Notons aussi que l'absence de recours à des interprètes communautaires, encore trop peu répandu dans bien des services, limite drastiquement le pouvoir de dire des patients allophones.

Troisièmement, la *reconnaissance mutuelle*: de manière évidente l'estime sociale accordée aux étrangers en situation de précarité est bien pauvre. Quant à leur squelettique reconnaissance juridique, elle tend à faire perdurer leur état de survie. En d'autres termes, nombre de leurs problématiques de santé doivent être considérées comme des *maladies de la reconnaissance*. Celles-ci ont d'ailleurs aussi une incidence sur l'émergence d'autres difficultés, telles les adolescences compliquées d'enfants adoptés ou les tensions conjugales de couples biculturels.

Maladies du lien social

La reconnaissance mutuelle a encore deux autres dimensions: l'*approbation* - approuver l'autre dans sa pleine humanité, ses fondamentales similitudes avec moi-même - et la *gratitude*. Toutes deux sont intimement liées à la qualité du lien social. Les anthropologues ont souligné que le lien social se nourrissait d'échanges de dons et de contre-dons, d'objets mais aussi de gestes, mimiques et paroles. Or beaucoup de requérants d'asile et de personnes sans papiers n'ont guère l'occasion de rencontrer des membres de la société d'accueil, à

Pour approfondir la question
Jean-Claude Métraux
La migration comme métaphore
 Paris, La Dispute 2011,
 260 p.

l'exception peut-être de fonctionnaires de l'immigration, de soignants, d'assistants sociaux et d'enseignants. Pire encore, leur visage souvent n'est pas vu, leur voix pas entendue. Le lien social en devient pratiquement inexistant. Et lorsqu'il est présent, il est perverti. Pour que l'échange de dons et de contredons nourrisse la reconnaissance mutuelle sous forme d'approbation, il faut qu'il soit assorti de réciprocité équilibrée. Toute intégration créatrice à nos mondes - de migrants que nous sommes tous - la requiert. Or, même dans les situations trop rares où se tisse un semblant de lien social, réciprocité et équilibre font défaut. Le soignant, l'assistant social et l'enseignant donnent; ils ne reçoivent pas, ou bien peu. Il s'ensuit un déséquilibre qui mine le lien dès ses balbutiements.

Parmi les maladies du lien social, la plus dangereuse est la *double marginalisation*. C'est aussi l'une des plus répandues. Par défaut de lien social sain (nourri de réciprocité équilibrée et de reconnaissance des similitudes) entre leurs parents et leurs enseignants (ou leurs pédiatres, psychologues, assistants sociaux) qui représentent respectivement leurs mondes d'origine et d'accueil, des jeunes migrants (dans le sens ordinaire du terme) de la première ou de la seconde génération sont progressivement écartelés entre leurs deux mondes. Pour abrégé cette déchirure, ils finissent par les lâcher tous deux et par construire un *monde tiers*, un groupe réuni autour de la délinquance, la violence, la toxicodépendance ou le jihadisme. Dans les pires des cas, ils se double-marginalisent dans la solitude, s'auto-excluent en développant des symptomatologies psychotiques ou en tentant de se suicider.

Sur le plan de la santé publique, la double marginalisation constitue sans aucun doute, avec les douleurs chroniques, le plus grave syndrome, contre laquelle toute thérapeutique empreinte

du modèle des déficits n'est d'aucun secours et même aggrave le mal.

La gratitude

Ce diagnostic, en termes de maladies de la reconnaissance et du lien social, offre en miroir le dessin de pistes thérapeutiques adéquates. En quelques mots: transformer nos pratiques, qu'elles soient citoyennes ou professionnelles; les nourrir d'approbation, de reconnaissance de nos similitudes fondamentales, d'une attention soutenue à l'estime sociale et aux droits de nos vis-à-vis. Il s'agit aussi de savoir manifester notre gratitude. Dans les faits le donateur n'est peut-être pas toujours celui qu'on croit. Les personnes en état de survie offrent souvent aux professionnels des pans de leur vécu, de leur intimité, de leurs souffrances - ce que j'appelle des *paroles précieuses*. Ils nous montrent ainsi qu'ils nous jugent dignes de les recevoir. La balle de la reconnaissance est dès lors dans notre camp: nous devons les remercier pour ces cadeaux de grande valeur, au lieu de les considérer comme un dû.

Changer nos postures ancrées depuis si longtemps ne va cependant pas de soi. Je suggère, comme premier pas, de considérer cette possible *révolution* - au sens littéral du terme - comme un changement de mondes, une véritable *migration*. Comme toute migration, elle implique pour nous des pertes significatives qu'il s'agira petit-à-petit d'élaborer. Ainsi œuvrerons-nous à la transformation progressive des liens entre migration et santé. Et améliorerons notre propre santé! ■

¹ Pour reprendre une expression, répétée tout au long de son œuvre, de Cornelius Castoriadis, co-fondateur en France du groupe *Socialisme ou barbarie*.

² Traduction du mot anglais *capability* (possibilité d'être capable), que l'on retrouve tant dans l'œuvre de Paul Ricœur que dans celles des philosophes Martha Nussbaum et Amartya Sen.

³ Au sens psychanalytique du terme.

⁴ **Paul Ricœur**, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock 2004, 388 p.



ORIGINES



Origines

La Suisse et ses diversités

Rosita Fibbi, Cartigny (GE)
Forum suisse des migrations et de la population,
Université de Neuchâtel

D'où viennent les étrangers et émigrés de Suisse, souvent regroupés sous le terme de *diversité*. L'emploi du singulier homogénéise des réalités multiples en constante évolution, comme le montrent nombre d'études statistiques. Et engourdit la réflexion autour de la citoyenneté et des relations entre Suisses et résidents d'origines étrangères.

Sociologue et politologue spécialiste des migrations, Rosita Fibbi est l'auteure de nombreux ouvrages scientifiques sur le sujet. Elle travaille notamment sur les processus d'intégration au travers des générations. Elle est membre de la « Commission éducation et migration » de la Confédération des chefs de Départements de l'instruction publique.

L'usage bienveillant du terme *diversité* appliqué à la population de la Suisse vise en général à éviter la stigmatisation de l'altérité. Mais en tant qu'« euphémisme », il suggère que la diversité vient se greffer de l'extérieur sur une réalité interne homogène. Or la diversité est constitutive depuis toujours du tissu social de nos villes et elle est imbriquée de manière inextricable dans nos sociétés.

La Suisse s'est progressivement construite comme un pays dans la multiplicité. La Confédération est d'abord une réunion de cantons germanophones, avec leurs territoires assujettis. Les vicis-

situdes napoléoniennes permettent ensuite aux cantons latins d'acquérir une dignité égale, puis les tensions avec l'Italie de Mussolini poussent le romanche au rang de quatrième langue nationale. Au fil des 150 ans de son histoire depuis sa constitution en tant qu'État moderne, en 1848, la Suisse est donc devenue lentement plurielle. Aujourd'hui, elle a érigé la diversité culturelle en signe distinctif.

Un pays d'immigration

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a connu une importante migration de travail.¹ La stabilisation des conditions de séjour des immigrés dans la deuxième moitié des années 70 a fait d'elle, progressivement, un pays d'immigration, mais la prise de conscience de ce changement est lente, à en juger par la mise en œuvre tardive de la première politique d'intégration, au début des années 2000.

Deux indicateurs expriment de manière éloquente et synthétique cette condition de pays d'immigration. Le premier est la proportion de personnes de nationalité étrangère (2 millions) par rapport à l'ensemble de la population résidente (8 millions), soit environ 25 % en 2015 : un pourcentage qui le place au second rang des pays de l'OCDE, après le Luxembourg. Le deuxième est la proportion de migrants, à savoir de personnes nées à l'étranger, quelle que soit leur nationalité : elle dépasse les 29 % en 2015 ;² c'est plus qu'en Australie (28,1 %), au Canada (20,1 %) ou aux États-Unis (13,3 %), tous trois pourtant par définition des pays d'immigration.

Dans le passé (même encore dans les années 70), ces deux proportions s'égalisaient presque. Les migrants, en effet, étaient tous des étrangers. Avec la sédentarisation de la population immigrée, cette « équivalence » entre le fait social (migration) et le fait juridique (nationalité) a progressivement perdu de sa valeur. Ainsi les enfants de migrants nés

Origines

La Suisse et ses diversités

en Suisse ne sont pas des migrants mais restent des étrangers, la naissance dans le pays n'ayant aucune incidence sur la nationalité (ce qu'on appelle *le droit du sol* n'existe pas dans notre pays).

Un paysage complexe

Au gré du temps et des générations et en raison des règles d'acquisition de la nationalité, la condition des personnes d'origine immigrée est allée en se complexifiant. En suivant les recommandations des Nations Unies, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a élaboré une classification pour rendre compte de cette nouvelle réalité. Le « statut migratoire » se fonde sur la nationalité, le lieu de naissance de l'individu et ceux de ses deux parents.

La « population issue de la migration » comprend les personnes nées à l'étranger (1^{re} génération) et celles nées en Suisse dont un parent au moins est né à l'étranger (2^e génération). La population non issue de la migration comprend les personnes nées en Suisse de

parents nés en Suisse (Suisse de naissance et étrangers de la 3^e génération).³ Ainsi quelque 2,5 millions de personnes sont issues de la migration, ce qui représente 36 % des résidents du pays. Parmi elles, quatre sur cinq sont des migrants nés à l'étranger et une sur cinq est née en Suisse (Suisse à la naissance, Suisse naturalisée ou étrangers de la 2^e génération).

Si l'immigration s'est diversifiée sur le plan des générations, elle l'a fait tout autant sur celui des qualifications. De la fin de la Seconde Guerre mondiale au milieu des années 90, la Suisse a conçu l'immigration comme une politique de marché du travail. Elle a accordé la priorité aux personnes faiblement scolarisées, afin que celles-ci occupent les emplois les moins convoités et qualifiés dans la stratification de sa société. En revanche, vers la fin des années 90, dans le contexte de la nouvelle globalisation, les autorités ont favorisé l'immigration de personnes hautement qualifiées.

Ces deux politiques d'admission expliquent pourquoi on observe en 2015, lorsque l'on compare les immigrés de la première génération et les Suisses, à la fois à une surreprésentation des personnes sans formation post-obligatoire et à une surreprésentation des personnes avec une formation tertiaire.⁴ Les dynamiques générationnelles introduisent également des changements quant au profil de qualification. Parmi les jeunes de la deuxième génération (25 à 34 ans), l'absence de qualification post-obligatoire est devenue un phénomène nettement plus limité (5,9 %), et un large tiers d'entre eux (37 %) atteint une formation de niveau tertiaire.

Cette complexité de la diversité se dévoile encore lorsqu'on parle des nationalités. Selon *l'Enquête suisse sur la population active (ESPA)*, réalisée par l'Office fédéral de la statistique depuis 1991, la nationalité la plus fréquente en 2015

Population résidente permanente de 15 ans ou plus selon le statut migratoire et le niveau de formation, en 2015

Niveau de formation	Population issue de la migration	Population NON issue de la migration	Total
Degré secondaire 1	33.5	19.0	24.5
Degré secondaire 2	35.2	52.7	46.2
Degré tertiaire	31.3	28.3	29.4

(Source : OFS, *Enquête suisse sur la population active*)

parmi les personnes actives de 15 ans et plus issues de la migration était ... la nationalité suisse : un tiers d'entre elles possède le passeport à croix blanche - la proportion monte à deux tiers chez les enfants de migrants (62 %), contre 28 % chez les personnes nées à l'étranger. Un autre tiers est de la nationalité d'un pays de l'Union européenne (notamment italienne, allemande et portugaise). Et un Suisse sur six possède aussi une autre nationalité.

Population issue de la migration de 15 ans ou plus selon la nationalité actuelle, en 2015

Suisse	34.8
Italie	10.8
Allemagne	10.2
Portugal	8.5
France	4.0
Kosovo	3.3
Espagne	2.7
Turquie	2.2
Macédoine	1.9
Serbie	1.8
Autres pays ¹⁾	19.7

(Source : OFS, Enquête suisse sur la population active)

Parmi les jeunes de 0 à 14 ans, 26 % sont des étrangers, dont 18 % nés en Suisse et 8 % à l'étranger. Ils sont avant tout portugais, allemands et italiens. Viennent ensuite, mais avec des taux inférieurs à 10 %, les enfants kosovars, français et macédoniens.

À noter encore que la présence des personnes issues de la migration diffère fortement entre les cantons et les régions du pays. Elle est supérieure à la moyenne du pays (36 %) dans les cantons de Genève, du Tessin, de Bâle-Ville, de Vaud et de Zurich. À Genève, elle constitue même près des deux tiers de la population résidante (62 %).

Du multiculturel au transculturel

L'évolution des données décrite ci-dessus influence nécessairement les relations que la Suisse, en tant que pays d'accueil, entretient avec ses populations étrangères et ses immigrés, notamment du point de vue du droit. Dans les années 70, les immigrés en Suisse correspondaient encore à un seul profil type : jeune homme, primo-migrant, provenant de pays de l'Europe du Sud, faiblement scolarisé, travaillant dans les occupations les moins convoitées, au statut juridique pas encore consolidé. Face au déclin de l'industrialisation et à l'enracinement dans la nouvelle société des familles immigrées, la Suisse aujourd'hui ne définit plus la place des étrangers exclusivement en termes de *travailleurs étrangers*. L'immigration d'ailleurs connaît une grande variabilité sur tous les paramètres : sexe, âge, passé migratoire, origine, niveau de formation, type d'emploi, statut juridique et droits qui lui sont associés. (Ces derniers varient de requérant d'asile, voire de migrant sans papiers, à citoyen par naissance, en passant par le statut consolidé du permis d'établissement.)

Un nouveau langage a ainsi émergé, empruntant généreusement à la notion de culture et propulsant sur le devant de la scène une clé d'interprétation nouvelle des réalités sociales. Les variations sur ce thème ne manquent pas. Au cours des décennies 1990 et 2000, un glissement dans les concepts de référence s'est opéré, passant de multiculturel à interculturel, pour aboutir de nos jours à transculturel.

Le terme multiculturel désigne la juxtaposition de cultures différentes dans un même espace, généralement urbain. Il a été assez rapidement remplacé par celui d'interculturel au cours des années 90. Cette notion veut dépasser la simple description d'une co-présence d'univers culturels imperméables les uns aux autres sur un même territoire. Par son préfixe

Origines

La Suisse et ses diversités

inter, l'approche interculturelle indique l'interaction, l'échange et la réciprocité, et donc la mise en relation des cultures entre elles. Les professionnels de l'action sociale, éducative et sanitaire se la sont appropriés pour renverser la perspective déficitaire, jusqu'alors dominante, en célébrant la diversité comme enrichissante. Il s'agit là d'une tentative d'établir une tension positive entre les valeurs d'égalité et de diversité.⁵

Toutefois, on reproche à cette approche sa conception figée des différences culturelles et l'aplatissement de leur complexité par un accent mis sur la simple variable nationale, dans le cas des migrations. La dimension culturelle et ethnique vient occulter tout autre aspect, social, économique et politique notamment, des relations sociétales. Cette approche qualifiée « d'ethnicisation » est considérée comme une forme pathologique ou perversité de lecture des rapports sociaux.⁶

Cette remise en question d'une vision de l'individu comme d'un représentant de sa culture débouche sur une nouvelle approche, transculturelle, qui met l'accent non pas sur ce qui différencie les individus et les groupes, mais sur ce qu'ils ont en commun. Il s'agit de s'éloigner du déterminisme culturel, pour prêter attention aux dynamiques sociales découlant des transformations dont sont acteurs les migrants et leurs enfants en même temps que les membres « majoritaires » de la société.

La citoyenneté

La Suisse a su jadis transcender ses clivages linguistiques et religieux internes par la citoyenneté helvétique commune. Sa cohésion sociale repose sur les mécanismes institutionnels reconnaissant l'égalité juridique de ses citoyens. Aujourd'hui, ce recours au mécanisme institutionnel de la citoyenneté reste prometteur. Par le biais de l'octroi progressif de droits - jusqu'à atteindre l'égalité avec la population indigène -, la citoyenneté agit comme un puissant instrument d'inclusion, un signe concret d'appartenance à la société. Ouvrant la voie à la participation égalitaire, elle permet de construire une société cohésive, capable de respecter et en même temps de transcender ses diversités anciennes et nouvelles. ■

¹ Voir à ce sujet l'article de **Silvia Arlettaz**, aux pp. 9-12 de ce numéro. (n.d.l.r.)

² Environ 12 % des personnes de nationalité suisse sont nées à l'étranger et 80 % des étrangers sont des primo-migrants.

³ **Ewa Kristensen**, *Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique 2014, 64 p.

⁴ **Office fédéral de la statistique**, *Enquête suisse sur la population active* (ESPA).

⁵ Voir à ce sujet: **Rosita Fibbi**, « Migration, Interculturalität, Transnationalität », in **Anna Maria Riedi et al. (éds)**, *Handbuch Sozialwesen Schweiz*, Bern, Paul Haupt Verlag 2015, pp. 131-144; **Rebeka Ehret**, « Die Kulturfrage. Plädoyer für einen sorgsam Umgang mit Kultur », in **Solmaz Gosabahi and Thomas Stompe (éds)**, *Jeder ist Weltweit ein Fremder*, Berlin, Verlag für Wissenschaft und Bildung 2009, pp. 47-56; **Katharina von Helmlot**, « Perspektivenreflexives Sprechen über Interkulturalität », in *Interculture Journal* n°26, Jena 2016, pp. 33-42.

⁶ **Manuel Boucher**, « L'ethnicisation de la médiation sociale dans les quartiers ghetto », in *Migrations Société* n° 140, Paris 2012, pp. 25-34.

Origines

On se sent

Silvia Ricci Lempen, Lausanne
écrivaine

REGARD

Mon nez, qui se voit bien au milieu de ma figure, est très semblable à celui de ma mère, lui-même inspiré de celui de sa propre mère, née en 1893 dans un gros village au sud de Rome. Vers la fin de sa vie, ma grand-mère maternelle, avec son écriture régulière d'institutrice, a écrit ses mémoires dans plusieurs cahiers à la couverture marbrée.

Romancière, philosophe, journaliste, théoricienne et militante féministe, ainsi se présente Silvia Ricci Lempen sur son site (www.silviaricci Lempen.ch). Une polyphonie d'identités, reliées par des gerbes de lettres. Car avant tout, la scrittrice ... écrit. Des romans notamment, comme *Un homme tragique* (L'Aire 1991) et *Ne neige-t-il pas aussi blanc chaque hiver* (En bas 2013).

C'est sûrement d'elle que j'ai hérité, en plus de mon nez, ma graphomanie. Autrement, à première vue, je n'ai rien de commun avec cette femme, certes intelligente et diplômée de l'École normale, mais confite en conformisme social, collectionneuse d'images pieuses et au fait des mariages et des décès des cousines et cousins jusqu'au troisième degré.

Pourtant, en lisant ces pages venues d'un autre monde, j'ai parfois l'impression d'être son double – par exemple quand elle raconte l'incident provoqué par l'appellation de *baccalà* adressée au fils d'une voisine. Ce serait comme dire *bobet* dans le canton de Vaud, mais pas tout à fait, vu que le *baccalà*, c'est-à-

dire la morue séchée et salée, qu'on apprête à la sauce tomate en Italie centrale, renvoie à l'idée de l'inertie d'un poisson mort, nuance absente de *bobet*. *Lost in translation*, et pas seulement la traduction des mots.

Je parle français sans accent (je suis bilingue), mais mon rire a un accent, ma gestuelle a un accent, ma manière de communiquer verbalement a un accent. Ph., qui était originaire de Vaulion (VD) avant de redevenir poussière cosmique, fut atterré la première fois qu'il m'accompagna à un repas chez des membres de ma famille romaine. La vitesse supersonique du débit, la véhémence du ton, les phrases interrompues parce que je sais déjà où tu veux en venir, il s'attendait à ce qu'on empoigne les couteaux à viande. Mais il avait trop d'expérience des choses humaines pour croire naïvement avoir découvert, enfin, ce jour-là, d'où je venais.

Les gènes, le territoire et la langue de l'enfance, et bien sûr « la culture », ce théâtre performatif où on nous enseigne à rejouer quotidiennement une identité collective de hasard : ce sont les fondements de ce qu'on appelle nos origines, inscrits dans les profondeurs de nos vies individuelles. Pour mes grands-parents, enracinés, des deux côtés, dans le temps lent des sociétés rurales, ces fondements avaient un semblant d'homogénéité, même s'il y avait ça et là, dans leurs généalogies, un missionnaire en Afrique, un émigré en Amérique et un nombre indéterminé de folles et de fous.

Pour moi, c'est plus compliqué. Les gènes, passe encore, les exigences de la reproduction sexuée n'ayant donné lieu, dans mon cas, à aucun mélange extravagant : gènes du Latium plus gènes de l'Ombrie, pas de quoi parler de métissage. Mais pour ce qui est du reste, je suis un palimpseste, un texte gratté et regratté dont les traces persistent, re-

Origines

On se sent

connaissables par fragments, sous l'accumulation des réécritures.

J'ai certes vécu mes vingt premières années à Rome, la ville de mes parents et aussi de leurs propres parents, qui y sont arrivés jeunes de leurs provinces respectives; et à la maison on parlait italien. Sauf que je passais une bonne partie de mon temps dans une enclave française, le Lycée Chateaubriand, où l'on parlait en classe le français de de Gaulle et dans la cour de récréation un sabir franco-romanesco. Mes origines sont originellement impures. Nous allons mettre en scène, disait le proviseur à la Distribution Solennelle des Prix, la performance de la culture française, et il remettait aux élèves méritants *Le Rouge et le Noir*, *Madame Bovary* ou *Germinal*; c'était le 29 juin, *San Pietro e Paolo*, et à la sortie les rues avaient la transparence bleutée d'un jour férié à Rome au début de l'été; on allait à Piazza Navona prendre une *granita di limone*, pour fêter tous ces livres enrubbannés de bleu-blanc-rouge, dans le grondement de la fontaine des fleuves du Bernin.

Les traces du texte persistent, mais le texte lui-même était, déjà au départ, polysémique. Par exemple, mon père, un *padre padrone* méridional de la plus belle eau, s'était battu pour la liberté dans la Résistance antifasciste. Il disait, comme tous ses ancêtres, *ogni morte di papa* (littéralement: à chaque mort d'un pape) pour illustrer la rareté d'un événement; mais il abhorrait le Vatican et tous ses habitants, se prétendant dans l'âme

à la fois calviniste et cartésien (d'où sa décision de nous envoyer à l'école française). Quand j'ai débarqué en Suisse romande, j'ai constaté que tous les francophones ne sont pas rationalistes, et que le calvinisme vaudois était plus arrondi que celui que mon père avait idéalisé. Cela m'a choquée bien plus que la cuisine au beurre, moi qui avais été biberonnée à l'huile d'olive. Comme une vraie Italienne, ce qu'après tout, n'est-ce pas, j'étais.

« Penser que [...] nos origines ou notre lieu de naissance ne comptent pas relève de l'utopie », déclare au *Temps* (30 janvier 2017) Frauke Petry, leader du parti populiste allemand *Alternative für Deutschland*. Subtile mise en abyme, l'étymologie du mot utopie renvoyant à l'idée d'absence de lieu? Je crois plutôt que Frauke Petry a seulement voulu dire qu'il est irréaliste de prétendre effacer les origines des gens. Juste! Mais ce qu'elle néglige de préciser, par ignorance ou par démagogie, c'est que nos origines ne se définissent pas comme ce point aléatoire sur la planète où nous sommes nés, ni comme une somme de stéréotypes culturels constituant une essence immuable: concept désormais pulvérisé par la mondialisation, mais dont je subodore qu'il était déjà inadéquat pour mes lointains aïeux sujets des États pontificaux, qui ont vu passer les lansquenets de Charles Quint et ont reçu des lettres de Brooklyn. Nos origines sont une construction de l'imagination, un jeu de significations où chaque moment de la mémoire, se reflétant dans un autre moment, se modifie et le modifie à l'infini.

« On se sent », me dit, à la fin d'un déjeuner à Lausanne, un ancien camarade, suisse, du Lycée Chateaubriand. Transposition de *Ci sentiamo* (« On reste en contact ») dans une langue où le verbe sentir met aussi en jeu l'odorat; foudroiement sémantique explosant le gag linguistique, c'est fou comme, en ce moment, on se sent de là-bas. ■

Origines

Le récit

Germano Zullo, Dardagny (GE)
écrivain et poète

LETTRES

Au chevet du père, le fils écoute encore.

C'est d'abord un coin de misère celui-là et à cette heure, oublié de tous, non loin de la civilisation pourtant, il suffit de traverser une rue pour regarder passer les enfants qui vont à l'école. Et la guerre est partout. Elle est devant, elle est derrière. Elle est sur terre et dans le ciel. Elle est passé et futur.

Le grand-père vit en forêt. Un charbonnier solitaire qui ne quitte sa tanière qu'en de très rares occasions. Un roi sacré, dont la famille tout entière ne peut évoquer le nom sans en louer la grandeur. Ses présences sont comme des apparitions fantomales, furtives, mais toujours saisissantes et qui à chaque fois amplifient la légende. Jamais il ne parle ; le mystère est la seule notion qu'il soit en mesure de transmettre.

La grand-mère est sorcière ; capable du meilleur comme du pire et c'est le pire qui est resté. L'exercice de la magie noire permet d'acquérir bien plus de renommée que les gestes d'une rebouteuse. À cela s'ajoute une vision, qui traîne encore dans les esprits de la famille. Elle montre, la vieille, son visage sinistre, son regard vitreux, ses lèvres tordues, ses mains croisées sur la poitrine et cette collection d'épingles piquées dans sa tunique fuligineuse.

La tante, pauvre petite, accidentellement tombée dans un puits. À moins qu'elle ne se soit suicidée, car un peu dérangée elle était. À moins encore que le diable ne l'ait poussée. On aurait aperçu un serpent cornu rampant sur sa tombe.

L'oncle ne supporte pas le mystère. Il veut savoir, connaître les réponses, mais dans ce coin-là et à cette heure, rien ne peut contenir l'inassouvi. Il ne parle que d'ailleurs et en cherche la clé au fond de la forêt, sur les traces du grand-père. Mille fois il est parti, mille fois il s'est perdu, jamais il n'a trouvé la tanière du roi sacré. Il s'est laissé surprendre par la colère d'abord, puis par la haine et finalement contaminé par la violence, c'est auprès de la sœur qu'il repose.

Germano Zullo est auteur de nouvelles, de poèmes et d'histoires pour enfants illustrées par sa femme Albertine. Dernier en date, *Le président du monde*, (Genève, La Joie de lire 2016, 52 p.) Il écrit également pour le théâtre et le cinéma. Il a participé à la scénarisation du film de Claude Barras, *Ma vie de Courgette*.

Origines

Le récit

Le père a très vite préféré la vie à la mort. Une fois son service militaire accompli, c'est à l'autre bout du monde qu'il se destine. Et il jure de ne pas se perdre, et il jure de ne jamais se retourner. La mère, il l'arrache littéralement aux ténèbres; la misère ne connaît pas de limites, c'est un trou sans fond. Et les ténèbres n'existent, il faut bien le comprendre, que parce qu'à proximité s'épanouit la lumière. Ils se jettent sur les chemins, déjà creusés par des générations d'affamés, d'explorateurs ou de guerriers. La mère, au début, elle ne fait que trembler d'ignorance. Elle retient Dieu dans son cœur, dans la pathétique espérance que celui-ci la conserve dans le sien. Quoi d'autre pour établir sa présence au monde? Le père la tient toujours serrée contre lui et ce n'est pas encore forcément de l'amour. La stratégie consiste surtout à paraître plus forts, car ils sont seuls et minuscules au milieu du flot ininterrompu de ceux qui partent. Et au fur et à mesure que l'autre bout du monde se fait loin et difficile, la réalité du couple s'intensifie. Et au fur et à mesure que la réalité du couple s'intensifie, les sensations mélancoliques se cristallisent...

La narration du père est héroïque. Pour la nième fois, le fils recueille le récit exprimé dans une langue qu'il croit savoir entendre, mais qu'il ne peut parler. Et ce n'est pas seulement une question de sonorités ou d'idiome, c'est avant tout une question de temps et d'espace. Il suffit d'un battement de cils pour métamorphoser le temps et l'espace. La mémoire du fils est désormais imbibée d'une infinité de versions du récit. En lui-même, il tente de reconstituer ce puzzle, de retenir en dogme ce qui n'est qu'incertitude. Il croit parfois tenir une vérité, mais ce n'est que le bruissement des feuilles dans les arbres, ce n'est que les reflets du soleil sur la pierre, ce n'est que le flux et reflux de l'océan sur le rivage... Le fils ne saura ainsi jamais dans quelle mesure les gestes qu'il accomplit aujourd'hui sont les échos des protagonistes du passé. Et quelque chose en lui, qui tient de la prédation, le contraint parfois à réinventer le récit, comme si sa propre expérience pouvait soudain faire autorité contre le reste de l'univers. À chaque fois que cela survient, la voie qui provient des origines s'obscurcit. Bientôt, très bientôt, le fils ne sera lui-même plus qu'un épisode. Il s'agit de faire en sorte que ce dernier soit le plus pertinent possible. ■

**«À force de vouloir rechercher les origines,
on devient écrevisse. L'historien voit en arrière:
il finit par croire en arrière.»**

Friedrich Nietzsche (Le Crépuscule des idoles)

**«On a trop souvent tendance à oublier
qu'un immigré est d'abord un émigré.
Il ne s'agit pas d'une banale nuance de vocabulaire,
la personne est réellement double, et elle se vit comme telle.
Elle appartient à deux sociétés différentes
et elle n'a pas le même statut dans l'une que dans l'autre. (...)
Pour que les immigrés aient envie de devenir
les apôtres de l'expérience européenne,
il faudrait qu'ils y soient associés, pleinement ;
qu'ils ne soient pas en butte aux discriminations,
aux humiliations, au paternalisme, à la condescendance
chaque fois qu'ils montrent leur visage 'typé',
(...) qu'ils puissent assumer pleinement
et aussi sereinement que possible leur double appartenance (...)
Ce dont un immigré a soif, c'est d'abord de dignité.
Et même, plus précisément, de dignité culturelle.»**

Amin Maalouf (Le dérèglement du monde)

**«La civilisation occidentale n'a pas totalement effacé
mes origines africaines et je n'ai pas oublié les jours de mon enfance,
quand nous nous regroupions autour des aînés de la communauté
pour écouter leur trésor de sagesse et d'expérience.
C'était la coutume traditionnelle de nos aïeux,
celle de l'école où nous avons reçu notre instruction.»**

Nelson Mandela (Conversations avec moi-même)

**«La panthère n'a pas peur des taches
qui sont sur la peau de sa mère.»**

Proverbe malinké (Sénégal)

Origines

Christianisme

Le temps des bâtisseurs

Marie-Françoise Baslez, Paris

historienne des religions, professeure émérite à l'Université de Paris Sorbonne

HISTOIRE

De nombreux poncifs courent sur les origines du christianisme et sur son étonnant succès dans un Empire romain, mosaïque de peuples, de cultures et de religions. Les études historiques comparatistes actuelles permettent de mieux évaluer la différence chrétienne dans le rapport au monde et au politique, en particulier vis-à-vis des Juifs de l'époque.

Marie-Françoise Baslez travaille sur le pluralisme religieux du monde gréco-romain quand y émerge le christianisme. Son approche est celle de la sociologie religieuse. Outre une biographie historique de Saint Paul (réédition 2013), elle a publié *Comment notre monde est devenu chrétien* (réédition 2011) et *Les premiers bâtisseurs de l'Église. Correspondances épiscopales (II^e-III^e siècle)* (2016).

Le christianisme serait-il, comme l'écrivait Renan, « la secte juive qui a réussi » en se substituant à un judaïsme en déclin ? Ne fut-il, toujours selon Renan, qu'un « concurrent » du mithraïsme et autres religions venues de l'Orient ? Mais alors qu'est-ce qui a fait la différence et explique son succès ? L'archéologie et l'historiographie récente insistent sur le pluralisme constitutif de l'Empire romain. Cela conduit à envisager la question sous l'angle de phénomènes de cohabitation et de coexistence, en menant des études comparatistes pour mieux évaluer cette originalité chrétienne.

La matrice juive

Pour les historiens romains, au tout début du II^e siècle, le christianisme se présente comme une religion prêchée par un Juif en Palestine et comme un courant nouveau au sein d'un judaïsme déjà éclaté en plusieurs « sectes » - sans qu'il faille donner à ce terme une connotation péjorative.

L'historien juif Flavius Josèphe, qui témoigne de Jean le Baptiste, de Jésus et de Jacques « frère de Jésus », en identifie quatre - sadducéens, pharisiens, esséniens et zélotes - en fonction de divergences doctrinales portant sur la croyance en la résurrection et sur l'interprétation de la Loi, ainsi que de différences d'organisation communautaire. Les évangiles ont tendance à associer pharisiens et sadducéens comme autant d'adversaires de Jésus et insistent sur les liens entre le groupe baptiste de Jean et celui de Jésus.

Cette dynamique de séparation, interne au judaïsme depuis plusieurs siècles, développait l'esprit et l'attente messianique, particulièrement sensible dans la communauté de Qumrân. C'est ainsi que les *christiani* sont apparus aux Romains comme un mouvement messianique, puisque *Christos/Christus* traduit l'hébreu *Messiah* en grec et en latin. Dès les années 40, ce mouvement aurait été facteur de troubles parmi les synagogues de Rome.

Coexistences

Né dans le judaïsme, le christianisme se diffusa selon les axes de la diaspora. Il s'implanta d'abord là où la présence juive était la plus dense, en Syrie, en Asie mineure et à Rome, mais aussi dans la diaspora orientale, en Mésopotamie (actuel Irak) où des missions juives actives au I^{er} siècle avaient fait connaître le monothéisme biblique bien avant l'éclosion du christianisme syriaque à la fin du II^e siècle. En Afrique du Nord, également, l'évangélisation apparaît concomitante d'une présence juive. Seule Alexandrie fait exception, puisqu'une Église ne s'y manifesta

qu'après l'éradication du judaïsme alexandrin par le pouvoir romain au II^e siècle.

La synagogue et l'église apparaissent souvent voisines, comme l'illustre le cas de Doura Europos (est de la Syrie), et sont assez semblables de l'extérieur. Les chrétiens n'ont pas créé un type particulier d'Église mais ont repris alternativement les deux modèles communautaires juifs. Celui d'une communauté « séparée », fondée sur la vie commune et le principe de la mise en commun des biens, est passé des esséniens de Qumrân et des thérapeutes juifs d'Alexandrie à la première Église de Jérusalem; Paul, pour sa part, a repris le modèle diasporique, où les communautés étaient rendues interactives et interdépendantes par la circulation des personnes, des écrits et de l'argent.

Cette coexistence remet aujourd'hui en question l'idée d'une séparation précoce entre juifs et chrétiens. On ne peut établir de synchronismes trop précis entre des écrits théologiques revendiquant le peuple chrétien comme « l'Israël véritable » et les défaites juives de 70 et de 135, qui aboutirent à la destruction du Temple et à la disparition de Jérusalem comme Ville sainte. L'idée d'exclusions réciproques préférées par les deux communautés dès après 70 apparaît anachronique. Au contraire, les sources littéraires et les ins-

criptions d'Asie mineure font connaître, entre le I^{er} et le IV^e siècle, des catégories nombreuses et diversifiées de « judaïsants » déjà monothéistes, attirés par la lecture de la Bible et le rituel des fêtes juives. Selon les *Actes des apôtres*, qui trouvent ainsi confirmation, ces « craignant Dieu » ont constitué le vivier des premières conversions au Christ. Lors des grandes persécutions de la fin du III^e siècle, des synagogues ont cherché à (ré)intégrer les chrétiens afin de les faire bénéficier de leur statut d'exemption.

Aujourd'hui, les études locales suggèrent donc une évolution parallèle et parfois concurrente des communautés chrétienne et juive, un lent processus de distinction plutôt qu'une rupture brutale. Les communautés de chrétiens d'origine juive ou judaïsants ont été bien plus nombreuses et durables qu'on ne l'a longtemps cru.

La communication...

L'image des catacombes romaines s'est projetée durablement, mais abusivement, sur l'idée qu'on se faisait des communautés chrétiennes des trois premiers siècles: persécutées, vivant cachées, ne témoignant que par le martyre. Pourtant, ces cimetières souterrains n'étaient pas une spécificité chrétienne et ils ne furent jamais utilisés comme des lieux de culte clandestins. Dans la réalité, l'affiliation chrétienne faisait l'objet d'un interdit légal tout à fait exceptionnel dans l'Empire romain et on ne poursuivait pas systématiquement les chrétiens: les persécutions antérieures à 250 ont toujours été des accidents locaux et épisodiques.

Les Églises, sans temple ni statue, étaient assurément dépourvues de visibilité monumentale, mais elles surent rayonner par les contacts personnels et l'action sociale. Certaines furent même reconnues comme des associations d'intérêt public, alors que leur religion demeurait interdite.

Maison chrétienne de Doura europos (Syrie)
© Marie-Françoise Baslez



Origines

Christianisme

Le temps des bâtisseurs

Dans le projet missionnaire de Paul, la base est l'Église de maisonnée, sous l'autorité du chef de famille, ce qui produit, à Corinthe comme ailleurs, la configuration d'un christianisme de petits groupes, avec un risque de dérives sectaires. C'était une garantie de stabilité et cela empêchait la répression de faire tache d'huile. Cela pouvait aussi donner aux femmes une

Paul maintenait ses convertis dans leurs réseaux sociaux, comme en témoigne l'importance donnée aux questions de convivialité.

fonction d'autorité, normale dans la sphère domestique.

Cette structuration a été décisive et durable, puisque les premiers édifices chrétiens spécifiques (comme les synagogues) sont des maisons privées réaménagées: ainsi, à Doura Europos. L'alternative est l'utilisation d'écoles ou de bâtiments associatifs, attestée par les textes et confirmée par le local chrétien fouillé dans le camp légionnaire de Meggido (Palestine), le plus ancien lieu d'église actuellement connu (III^e siècle). Le christianisme primitif a donc été immergé dans la cité et dans la vie profane, car l'Église de maisonnée pouvait intervenir comme un pôle d'évangélisation par rayonnement, de proche en proche, à travers la vie associative. Paul maintenait ses convertis dans leurs réseaux sociaux, comme en témoigne l'importance donnée aux questions de convivialité: quelles viandes pouvait-on manger sans devenir idolâtre ou impie? avec qui et où? La question ne cessa de diviser les communautés.

... fondement de l'universalité

C'est ainsi que dans la construction d'une Église « catholique » à partir d'un christianisme de petits groupes, la communication est devenue le fondement de l'universalité. Les évêques des II^e et III^e siècles ont poursuivi l'œuvre de Paul. Ils se sont beaucoup écrit et ils ont beaucoup écrit à leur clergé pour consolider l'Église locale en y développant un esprit de collégialité. Les réseaux épistolaires, par l'échange de nouvelles, ont fait prendre conscience d'un vécu commun. La circulation des textes a aussi permis d'établir le Canon des Écritures normatives, celles qui étaient reçues par la majorité des Églises. C'était encore par lettres, selon le principe de la majorité et de la collégialité, qu'étaient réglées les crises disciplinaires ou doctrinales, avant que ne deviennent possible, à la fin du II^e siècle, la tenue de conférences épiscopales, *synode* en grec, *concile* en latin.

La représentation et le fonctionnement de l'Église pré-constantinienne sont donc ceux d'une Église synodale, où tout est fondé et réglé sur des initiatives qui remontent de la base et sont examinées collégialement par les évêques. Ce fut l'époque d'un tumultueux bouillonnement d'idées et d'une production accélérée de textes, dont certains furent rejetés comme « hérétiques ». Ces exclusions ne résultent pas de l'application d'une norme préétablie. Au contraire, l'« orthodoxie » reçut sa définition et son contenu de l'identification d'opinions « hétérodoxes », non partagées par la majorité. Dans la pratique, le souci pastoral prima sur l'excommunication, avec un travail de persuasion, la recherche d'une voie moyenne et le choix de réintégrer les dissidents.

La difficile unification

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la période des grandes persécutions décidées par l'empereur (250-311) ne mit pas fin aux divergences internes, ni aux mouvements centrifuges. L'autorité de l'évêque sur sa communauté en fut globalement affaiblie, soit en raison de son ab-

sence, soit par la contestation des martyrs et des confesseurs qui revendiquaient une légitimité supérieure, de nature charismatique. Beaucoup de problèmes restaient en suspens: l'enracinement dans le judaïsme à travers le choix de la date de Pâques, la liquidation de dissidences résultant de choix radicaux devant la persécution, l'imprécision de la christologie qui poussait aux divisions, la question des charismes...

C'est dans ce contexte que fut écrit, au milieu du III^e siècle, le premier traité sur *L'unité de l'Église*, œuvre de Cyprien,

évêque de Carthage et promoteur de l'institution synodale. À cette date, l'unité de l'Église se conçoit dans la diversité des traditions des Églises locales. Parallèlement, refaire l'unité de l'Empire, menacé sur toutes ses frontières, devient une nécessité vitale pour les empereurs de la fin du III^e siècle.

En 212, la communauté politique universelle est réalisée quand la citoyenneté romaine est donnée à tous les hommes libres. Dès lors se pose la question de comment la fonder sur un culte à vocation universelle, puisque, dans le monde gréco-romain, la *religio* n'est que l'expression du politique et qu'on lui demande surtout de créer et d'entretenir le lien social. Le pluralisme religieux, maintenu jusque-là au nom de la tradition ancestrale propre à chaque peuple, doit s'effacer devant l'assimilation religieuse réalisée autour d'un culte commun.

Le culte impérial ne pouvait remplir cette fonction, car il avait pris des formes très diverses selon les provinces. Certains empereurs pensèrent utiliser des cultes «vieux-romains» comme celui de Jupiter ou d'Hercule. Parut surtout s'imposer le culte du Soleil divinisé, qui permettait d'associer un dieu de la Rome archaïque à une divinité majeure de l'Orient ancien. L'image du Soleil radié apparaît dans l'art juif ou paléochrétien, et Constantin lui-même hésita entre le Soleil et la Croix, ainsi que l'attestent ses monnaies entre 315 et 318. C'est seulement en 325, après avoir vaincu son dernier compétiteur en Orient, qu'il choisit le christianisme comme religion pour l'Empire et qu'il réunit le concile «œcuménique» de Nicée, première représentation universelle de l'Église, qui fonda les dogmes essentiels sur un Credo unitaire en élaborant les formules définitives de la christologie. Cela devait supprimer toute possibilité de dissidence doctrinale.

Mosaïque du Christ radié sur le char solaire. Nécropole, basilique Saint-Pierre de Rome, III^e-IV^e siècle.
© Wikipedia



Origines

Christianisme

Le temps des bâtisseurs

Une évolution, non une révolution

Les raisons de l'engagement de Constantin pour le christianisme restent débattues, mais il y eut bien à la base une conjonction d'intérêts entre lui et les évêques au nom de l'unité. Dès 311, l'empereur fut sollicité d'intervenir pour rétablir la paix entre les Églises d'Afrique, puis, après 320, entre les Églises d'Orient déchirées par la dissidence arienne. Pour le reste, s'agissait-il d'un choix personnel ou politique ?

Une thèse récente voudrait que la christianisation de l'Empire, qui s'inscrit dans un basculement du rapport de forces, résulte d'une politique de la rupture : Constantin aurait privilégié la religion la plus récente,

la plus minoritaire et la plus étrange aux yeux des Romains pour refonder l'Empire sur des bases absolument nouvelles. Cependant, la « conversion » de Constantin prit la forme d'un engagement progressif et non d'une rupture brutale. Son édit de tolérance de 313 n'était pas vraiment révolutionnaire, car il avait été préparé par des mesures de ses prédécesseurs. Il n'y eut aucune intervention directe du pouvoir impérial pour christianiser immédiatement la société, le droit et les mœurs, si bien que l'éradication du paganisme prit un siècle. Sans doute faut-il lire l'évolution du christianisme en religion d'Empire comme un processus dans la longue durée, bilatéral.

L'originalité du christianisme est d'avoir fait sienne la notion romaine de « religion » - en travaillant sans cesse à créer de la visibilité et du lien social - mais en lui donnant un sens spécifique : ce n'est pas une religion ethnique, identifiée à un peuple, mais celle d'une Église, avec un principe unitaire indépendant de l'État. Tel fut le paradoxe d'une religion de persécutés, le paradoxe du martyr chrétien, qui créa, au dire des contemporains, une dynamique de conversion : les chrétiens ne couraient pas au martyre par désespoir, en se désengageant du monde tel qu'il est, à l'instar de certains philosophes martyrs ; ils priaient pour l'empereur et pour l'Empire, sans se présenter comme les victimes d'un pouvoir tyrannique, ni remettre en cause la légitimité de l'Empire ; ils réservaient ainsi la possibilité d'un avenir commun, engagés comme ils l'étaient déjà dans le tissu social des cités et des provinces. La christianisation du monde gréco-romain s'est faite avant Constantin, avec lui et après lui. ■

ÉTUDE DE L'HÉBREU BIBLIQUE

L'ARLB,

Atelier romand de langues bibliques

(www.langues-bibliques.ch),
organise des sessions de grec et d'hébreu
pour lire la Bible dans le texte

Grec : du 20 juin à 9h30 au 22 juin 2017 à 17h

Renseignements : Claire-Sybille Andrey

+ 41 79 374 20 15

Hébreu : du 23 juin à 9h30 au 25 juin 2017 à 17h

Renseignements : Thérèse Glardon

+ 41 32 544 47 52

Lieu et inscription :

Crêt-Bérard, 1070 Puidoux (VD)

+ 41 21 946 03 60 (info@cret-berard.ch)

Ces sessions s'adressent à tous niveaux,
débutants, moyens, avancés.

À lire la recension par
Joseph Hug sj du
dernier ouvrage de
Marie-Françoise
Baslez, *Les premiers
bâtisseurs de l'Église*,
aux pp. 73-74 de ce
numéro.

Origines

Il est une foi

Un entretien avec Bertrand Bacqué

Patrick Bittar, Paris
réalisateur de films

CINÉMA

La troisième édition des Rendez-vous cinéma de l'Église se décline à Genève sur le thème des *Origines*. Elle fait la part belle à des films d'auteurs ainsi qu'à des péplums. Bertrand Bacqué, directeur artistique, explique le choix de cette programmation.

Philosophe, spécialiste de l'histoire du cinéma, Bertrand Bacqué a consacré une partie de ses recherches aux liens complexes entre l'éthique et l'esthétique. Il a participé de 1996 à 2010 à la sélection et à la programmation du festival *Visions du Réel* (Nyon), consacré au documentaire de création. Il enseigne à la Haute école d'art et de design de Genève. Il est aussi diacre depuis trois ans.

Co-directeur artistique, avec Briana Berg, de la troisième édition d'*Il est une foi - Les rendez-vous cinéma de l'ECR* (Église de Genève), Bertrand Bacqué a fait partie, les deux années précédentes, du comité de sélection en tant qu'enseignant et diacre. C'est aussi un spécialiste du cinéaste français Robert Bresson (1901-1999) et du réalisateur russe Andreï Tarkovski (1932-1986). Sa thèse de doctorat portait en effet sur la représentation de la transcendance chez ces deux maîtres du cinéma. De quoi inspirer le début de l'entretien...

Patrick Bittar: Les rencontres cinématographiques de l'ECR avaient projeté en 2016 *La Sapienza*, en présence de son réalisateur Eugène

Green, un cinéaste dans la lignée de Robert Bresson. Est-ce que, selon vous, on trouve dans les trente dernières années des films de la tenue artistique et de la hauteur spirituelle des œuvres de Bresson et Tarkovski ?

Bertrand Bacqué: « Toute une génération de cinéastes a été profondément travaillée par ces questions, parce que l'époque le voulait: des croyants comme Dreyer, Bresson ou Tarkovski, mais aussi d'autres génies - comme Roberto Rossellini, Luis Buñuel ou Ingmar Bergman - qui entretenaient un rapport critique à leur religion. Ou même Pasolini, à qui *Il est une foi* rend hommage en projetant deux de ses œuvres majeures: *L'évangile selon saint Mathieu* et *Théorème*.

» Plus tard, dans les années 80, quand ma cinéphilie s'est développée, il y avait encore Krzysztof Kieślowski, dont l'œuvre, quand il s'agit du *Décatalogue* par exemple, s'est brillamment confrontée au christianisme. Godard a aussi abordé les questions spirituelles, comme en témoigne *Je vous salue Marie*, qui est au programme cette année. Et Martin Scorsese, dont nous présentons le dernier film *Silence*, dit lui-même avoir toujours été attiré par les thèmes en rapport avec la religion. Mais ces grands cinéastes appartiennent à la même génération! Les temps ont changé (j'enfonçai là des portes ouvertes) et les questions religieuses sont moins présentes aujourd'hui. Pourtant, comme vous le notez, il y a des héritiers de ce cinéma « spirituel » et je suis d'accord avec vous pour dire qu'Eugène Green en est un grand. Son travail est passionnant: radical, et en même temps très humain. On aimerait l'inviter à chaque édition!

» J'ai personnellement tendance à chercher aujourd'hui le « spirituel » dans d'autres cultures ou même d'autres types de cinéma... Je ne m'intéresse pas du tout aux œuvres prosélytes, qui

Origines

Il est une foi

Un entretien avec Bertrand Bacqué

nous feraient la catéchèse. En général, ce type d'intention ne produit pas des films très intéressants. »

Ce que vous dites rejoint l'histoire de John Ford à qui les producteurs hollywoodiens avaient demandé de filmer la vie d'une sainte. Le cinéaste leur avait répondu en éclatant de rire: «Demandez ça à un incroyant parce que moi, je ne réussirai pas.» Ford abordait ces questions, mais de manière implicite.

«Oui, ça traverse toute son œuvre. Je suis donc plutôt à la recherche d'un cinéma qui peut toucher des gens qui

sont loin de l'Église. Cela rejoint mon expérience de diacre. Mon terrain de mission est la culture. Et le diaconat est un «ministère du seuil», entre l'Église et le monde. À travers la culture, il y a des possibilités. Moi, le cinéma, c'est mon vecteur principal.»

Cette année, les Rendez-vous cinéma de l'ECR portent sur les «Origines». Vous présentez quelques péplums, des classiques comme *La Tunique*¹ et *Le Messie*² ou le tout récent *La Résurrection du Christ*.³ Voilà un genre populaire dont le déclin semble avoir accompagné la sécularisation de nos sociétés occidentales. Dans ce sens, peut-on dire que le péplum renvoie à la fois aux origines du christianisme et aux origines du cinéma, où c'était un genre majeur?

«C'est vrai, la production de péplums a commencé dans les années 1910, avec des productions importantes, comme *Quo Vadis*, *Les derniers jours de Pompei* et *Cabiria* en Italie,⁴ et *Intolérance* et

Myriem Roussel dans
« Je vous salue Marie »
© JLG Films/Gaumont





« Histoire de Judas »
© Potemkine Films

Cléopâtre aux États-Unis.⁵ Ça a été ensuite un fonds de commerce énorme pour Hollywood, dans les années 50 en particulier, jusqu'au déclin des grands studios. C'est d'ailleurs *Cléopâtre*, le film sublime de Mankiewicz, qui a provoqué leur ruine en 1963 et signé la fin de leur âge d'or ... et la fin du péplum.

» Cela dit, à côté des péplums, *Il est une foi* propose des films qui se confrontent à nos origines chrétiennes en en projetant une lecture dans le monde contemporain. Il est intéressant de voir comment les figures des Évangiles - la Sainte Vierge dans *Je vous salue Marie* de Godard, Marie-Madeleine dans *Mary d'Abel* Ferrara, ou le Christ dans *Jésus de Montréal* de Denys Arcand - sont questionnées en étant plongées dans notre temps. Par exemple, *Jésus de Montréal* est un jeune comédien à qui un curé demande de jouer le Christ, pour dépoussiérer la représentation de la Passion qui a lieu chaque année dans un sanctuaire québécois. Ce comédien qui, à la base, est très loin de l'Église se demande petit à petit si tout cela ne fait pas sens. La question de la Passion est ici centrale, et sa vie va en être bouleversée. Ces films participent d'une interrogation fondamentale: si le message du Christ traverse ma vie, aujourd'hui, qu'est-ce que cela implique?

» Enfin, il nous a paru aussi intéressant de voir comment d'autres cultures appréhendent aujourd'hui les figures bibliques. Le festival propose *Histoire de Judas*, sorti en 2015. J'ai senti un grand respect vis-à-vis du Christ - et même une grande sympathie - du réalisateur musulman non pratiquant Rabah Ameur-Zaïmeche. Nous allons donc chercher des gens «à la périphérie», pour dialoguer avec eux, ou ne serait-ce que pour comprendre leurs motivations. »

Le thème englobe d'ailleurs aussi les origines des autres religions.

« Oui, on a programmé *Siddharta*,⁶ un film de 1972, inspiré du roman d'Hermann Hesse sur le cheminement spirituel d'un jeune brahmane, qui présente des similitudes avec celui de Siddhārtha Gautama, le Bouddha historique. Mais aussi *Noé*,⁷ un blockbuster sorti il y a trois ans qui revisite l'histoire du patriarche de la Torah, et *Le Message*,⁸ réalisé par Moustapha Akkad en 1976, qui décrit la vie de Mahomet. »

« Il est une foi » propose-t-il des séances pour les plus jeunes ?

« En fait, l'un de nos buts est aussi d'attirer la jeunesse. À cet effet, le choix du lieu de programmation est très important, et le Grütli est un lieu idoine pour attirer différentes générations. Je sais que certains de mes étudiants en pro-

Origines

Il est une foi

Un entretien avec Bertrand Bacqué

fitent pour venir voir des films qui, malheureusement, ne sont pas programmés très souvent.

» Il y aura donc deux matinées familiales, en week-end, avec un très beau film d'animation, *Brendan et le secret de Kells*.⁹ C'est l'histoire d'un apprenti moine de douze ans qui vit avec son oncle, sévère abbé de l'abbaye de Kells en Irlande. Cette abbaye a longtemps abrité un manuscrit célèbre, réputé pour ses enluminures celtiques et réalisé vers l'an 800, connu sous le nom de *Livre de Kells*. Brendan rêve de devenir enlumineur. Il va être inspiré par une fée, et son aventure initiatique rappelle que c'est de la rencontre entre les cultures chrétienne et celte qu'est né cet art magnifique des enluminures irlandaises... Quant aux adolescents, ils pourront visionner, lors de matinées scolaires, *La Résurrection du Christ (Risen)* de Kevin Reynolds. »

« Il est une foi » n'est donc pas un festival à proprement parler. Il n'y a pas de concours, pas de course à la nouveauté. C'est plutôt un rendez-vous cinématographique. D'où l'importance des rencontres, des débats qui accompagnent les films, j'imagine ? Choisir d'ailleurs parraine la soirée du 6 mai autour du film *Silence*, de Martin Scorsese.¹⁰

« Cette soirée-débat s'annonce passionnante et représente un temps fort du festival. Car Scorsese se pose des questions sur le christianisme depuis une quarantaine d'années. Les problématiques de foi, de rédemption tra-

versent toute son œuvre. Sont invités Takao Onishi, un scolastique jésuite japonais qui étudie au Centre Sèvres de Paris, et Pierre-François Souyri, directeur de l'Unité de japonais de l'Université de Genève.

» D'autres débats sont prévus. Le théologien et prêtre orthodoxe Jean-Yves Leloup¹¹ interviendra suite à la projection du film *Mary*, d'Abel Ferrara, dans lequel il apparaît d'ailleurs. Georges Stassinakis, spécialiste de Nikos Kazantzakis, sera présent pour discuter de *La Dernière Tentation du Christ*. Et nous avons invité Jean-Bernard Menoud, le directeur de la photo de *Je Vous salue Marie* de Godard, avec qui il a collaboré sur de nombreux films dans les années 80.

» L'année dernière, nous avons fait salle comble pour *Des Hommes et des Dieux*, le film de Xavier Beauvois inspiré de l'assassinat des moines de Tibhirine en Algérie, en 1996. Pourtant, c'est un film qui a été archivé. Mais nous avons organisé un débat après le film sur la question des chrétiens d'Orient. J'imagine que pour *Silence*, le film de Scorsese, nous aurons le même succès ! ■

*Il est une foi -
Rendez-vous cinéma
de l'ECR*
Église catholique
romaine de Genève
du 3 au 7 mai
aux cinémas du Grütli

¹ D'Henry Koster, avec Richard Burton (1953)

² De Roberto Rossellini (1975).

³ *Risen* de Kevin Reynolds. Cf. Patrick Bittar, « Des films chrétiens », in *choisir* n° 678, juin 2016, pp. 35-36. Disponible sur www.choisir.ch.

⁴ Où les trois films cités sortent en 1912, 1913 et 1914.

⁵ Le premier (de D.W. Griffith) sort en 1916, le second en 1917.

⁶ Film américain de Conrad Rooks, 1972.

⁷ De Darren Aronofsky (2014), avec Russel Crowe.

⁸ Avec Anthony Quinn et Irène Pappas.

⁹ 2009.

¹⁰ Voir les pp. 64-65 de ce numéro, ainsi que différents articles publiés sur ce film sur www.choisir.ch.

¹¹ Auteur notamment de *L'Évangile de Marie - Myriam de Magdala* (1997, Albin Michel).

IL EST UNE FOI

ECR

les rendez-vous cinéma



ORIGINES

ÉDITION 2017
3-7 MAI



17 FILMS
DÉBATS EN PRÉSENCE
DE NOMBREUX INVITÉS
ILESTUNEFOI.CH



ECR EGLISE CATHOLIQUE
ROMAINE - GENEVE

FLORIMONT
Chaque jour les meilleures
chances pour demain

partenaire principal

ATAR
MAÎTRE ENTREPRENEUR 1993

partenaires secondaires

FONDATION
BARBOUR
HÉLÈNE CASATI



DOMAINE DE BEAUVERT

**LOTERIE
ROMANDE**



ECHO
MAGAZINE

www.echomagazine.ch

partenaire presse

Origines

L'inculturation

Derrière le *Silence* de Scorsese

Patrick Bittar, Paris
réalisateur de films

CINÉMA

Le film *Silence*, de Martin Scorsese, soulève d'intéressantes questions de foi. Venez en débattre le samedi 6 mai à 19h, aux cinémas *Les Grütli*, à Genève. Une soirée parrainée par *choisir*, dans le cadre de *Il est une foi - Rendez-vous cinéma de l'ECR*.

Au XVII^e siècle, deux jeunes jésuites portugais se rendent au Japon pour démentir les rumeurs d'apostasie entourant la disparition de leur mentor et y poursuivre son œuvre d'évangélisation. Ils sont accueillis avec ferveur par les communautés villageoises de Nagasaki qui, depuis des décennies, vivent leur foi dans la clandestinité. Car les autorités sont déterminées à éradiquer le christianisme apporté un siècle plus tôt par saint François Xavier et les premiers missionnaires.

Une technique prisée par les autorités féodales pour repérer les sectateurs du Christ est de soumettre les suspects à l'épreuve de l'*efumi* : ils doivent piétiner une image

de leur Sauveur. *Silence*, le film de Scorsese, suit plus particulièrement le parcours épineux d'un des missionnaires, dont la foi va être ébranlée : face à toutes les souffrances qu'il endure et auxquelles il assiste impuissant, le silence de Dieu représente pour lui l'épreuve la plus déroutante.

Un message universel

Silence est tiré du roman éponyme de Shusaku Endo, paru en 1966. Si cette adaptation par le réalisateur Martin Scorsese manque d'inspiration,¹ elle a le mérite de soumettre en creux, à la réflexion du grand public, des questions passionnantes concernant le silence de Dieu, la perception de sa Volonté, la puissance du contre-témoignage des apostats (s'opposant à celle du témoignage des martyrs), la grâce de la force dans la faiblesse, ou encore la réception du message évangélique par certaines cultures. Nous nous contenterons ici d'aborder ce dernier point.

Selon un personnage de *Silence* - l'Inquisiteur Inoue - le Japon ne peut être une terre fertile pour le christianisme. L'échec des missionnaires dans le film et l'insignifiance de la communauté chrétienne actuelle (2% de la population) semblent lui donner raison.

Pour autant, aucun croyant n'en conclura que certaines cultures sont incompatibles en soi avec l'accueil de la Bonne Nouvelle, révélation d'une Vérité, par définition universelle. Pour ma part, j'ai vu *Silence* le jour de l'Épiphanie. Deux jours plus tard, la lecture dominicale d'une lettre de saint Paul rappelait « que toutes les nations sont associées au même héritage, au même corps, au partage de la même promesse, dans le Christ Jésus, par l'annonce de l'Évangile » (Ep 3,3-6).

L'histoire de *Silence* expose toutefois une difficulté réelle à laquelle se heurtent les missionnaires depuis des siècles, et que résumait ainsi, en ce qui concerne l'Orient, le Père Pedro Arrupe sj, fort de ses vingt-sept années de vie au Japon : « Le christia-



« Silence »
© SAJE distribution

nisme est considéré par les Orientaux comme la religion de l'Occident, une religion qui ne peut être la leur ! »² Celui qui fut supérieur général des jésuites entre 1965 et 1981 poursuivait néanmoins : « Demain au contraire, lorsque les nouvelles générations ne connaîtront plus le colonialisme, lorsque pour elles l'Occident ne sera plus le point cardinal d'où vinrent les colonialistes, alors l'Évangile ne prendra plus la figure d'un corps étranger qu'il faut éliminer de sa propre culture. Nulle autre civilisation ne peut mieux recevoir l'Évangile que la civilisation orientale. Les Orientaux portent la plus grande estime aux valeurs évangéliques (...) Il est dans leurs traditions de respecter la pauvreté, la simplicité, l'authenticité, la sagesse, la contemplation. »

Bâtir sur les racines

Rappelons qu'au sein des ordres missionnaires, les jésuites ont été particulièrement soucieux de prendre en compte la spécificité des cultures locales, au lieu de leur imposer le modèle ecclésial des communautés européennes. Ce sont eux qui ont inauguré, au XVI^e siècle, des pratiques dénommées au XX^e siècle *inculturation*. Plus qu'un effort d'adaptation, l'inculturation entretient un rapport interactif entre l'unité de la foi et la diversité des cultures. Le message évangélique se trouve enrichi, en même temps que les cultures auxquelles il est proposé se l'approprient véritablement.

Déjà une soixantaine d'années avant la période où se situe l'action de *Silence*, le Père Valignano (1539-1606), supérieur et visiteur de tous les jésuites d'Extrême-Orient, qui avait fait de longs séjours au Japon, en avait conclu que l'étude approfondie de la langue et de la civilisation, l'adoption du mode de vie japonais et l'observance stricte des règles de courtoisie étaient des prérequis à la proposition du message chrétien.

Cette spécificité de la démarche jésuite valut d'ailleurs à la Compagnie bien des critiques au sein de l'Église, notamment de la part des autres ordres missionnaires présents en Chine, qui reprochaient à Matteo Ricci et à ses successeurs de faire trop de concessions aux mœurs et aux cérémonies chinoises. La « querelle des rites » dura deux siècles.

Dans un livre de mémoires, le Père Arrupe écrit : « Quels chemins devais-je prendre pour atteindre l'âme japonaise ? Les chemins du zen »³. ... Et il va plus loin, affirmant que « si nous voulons que le message évangélique atteigne l'homme moderne », l'inculturation est nécessaire dans tous les pays, y compris ceux de la vieille chrétienté. Son appel ne préfigure-t-il pas celui du pape François nous enjoignant à « aller aux périphéries » ? ■

¹ On peut consulter la critique plus détaillée du film de Patrick Bittar sur www.choisir.ch, rubrique cinéma. (n.d.l.r.)

² Cité par **Alain Woodrow**, in *Les Jésuites. Histoire de pouvoirs*, Paris, Jean-Claude Lattès 1984, 312 p.

³ Ibid.

CULTURE



Lettres

Sa musique

Jérôme Meizoz, Lausanne
écrivain et critique littéraire

«**La mortalité infantile est une chose terrible, mais fatale : les enfants qui ont survécu aux maladies et aux accidents meurent de vieillesse.**»

(Eric Chevillard)

Elle arrive du dehors. Elle a le sang neuf. L'habitude, les rumeurs, les mariages proches ne l'ont pas éteinte. Elle n'a pas de visage connu. On ne retrouve dans ses traits aucun des nôtres. L'instituteur, choisi pour l'école d'officiers, nécessite une remplaçante. Elle sera pour plusieurs mois parmi nous. On nous l'annonce. Attente, attente dans la classe. La voilà. Aujourd'hui, plus moyen de retrouver son visage, la couleur de ses cheveux. Masque blanc sur corps abstrait. Il faut la reconstituer toute entière, par d'autres moyens.

Je la trouve belle, jeune, inconnue. Une autorité naturelle. Les enfants la craignent un peu. Les parents disent *Mademoiselle*, mais nous devons l'appeler *maîtresse*. Ce matin, elle inculque le chant. Les rythmes à expliquer, les noires et les blanches, les pauses et les reprises. Entre ses doigts, elle tient un crayon, rouge d'un côté, bleu de l'autre. Il est là comme un objet magique, à la matière mystérieuse, inaccessible. Quand elle frappe le tableau avec le côté rouge, c'est une noire, avec le bleu, une blanche. Vous avez compris, les enfants ? Moi pas. Mais j'entends la matière du crayon vibrer contre le tableau noir, dans une volée de rouges et de bleus. Tout tient dans le son mat, résolu, paisible qui parvient jusqu'à nous. Le bois doux sur l'ardoise froide. La main pédagogue, préservée du doute, frappant l'inertie des choses.

Mademoiselle est au tableau et nous toise. Je m'enchant de ces sons qu'elle produit comme une fée avec sa baguette. Il n'y a plus que cela, franc, régulier, qui nous régit et nous rêve. C'est comme un long sommeil. Dans ma tête, je répète et répète son nom jamais entendu et que je ne sais écrire. Mais au moins il y a sa musique : *Mademoiselle Joie*. ■

Jérôme Meizoz est l'auteur de nombreuses publications scientifiques, ainsi que d'œuvres de fiction ou poétiques. Il a collaboré à l'édition critique des romans de C. F. Ramuz dans la Bibliothèque de la Pléiade.



Atelier Œcuménique
de Théologie -
Genève



Formation théologique de deux ans
ouverte à toutes et tous, l'Atelier
Œcuménique de Théologie (AOT) 2017-
2019 aura pour thème :

En quête de sens, d'identité... de Dieu ?

Ce nouveau cycle de cours, proposé
par des théologiens catholiques,
protestants et un orthodoxe, débutera
en septembre. Les pré-inscriptions sont
ouvertes !

Comment donner un sens à sa vie ?

Où se trouvent nos racines, nos appartenances ?

Comment participer à la construction du sens dans un monde désorienté ?

Comment le mystère de notre humanité est-il éclairé par le mystère de Dieu ?

La participation à l'AOT ne requiert aucune formation préalable. Le cursus se déroule sur six trimestres, avec des rencontres hebdomadaires durant les périodes scolaires genevoises.

Mais qu'est-ce que l'AOT ?

L'AOT c'est :

- Un lieu de formation
- un atelier, un espace interactif privilégié
- une aventure œcuménique respectant les convictions de chacun-e
- un lieu permettant de faire de la théologie ensemble



Contact et préinscription ?

Secrétariat de l'AOT

Rue du Village-Suisse 14

1205 GENÈVE

022 807 27 37 - secretariat@aotge.ch

Plus d'informations sur www.aotge.ch

Expositions

La révolution russe

Pour le meilleur et pour le pire

Geneviève Nevejan, Paris
historienne d'art et journaliste

CULTURE

Il est rare qu'une révolution historique entraîne avec elle une rupture d'ordre à la fois artistique et culturel. C'est pourtant le cas de la Révolution d'octobre 1917, dont le Kunstmuseum et le Centre Paul Klee de Berne célèbrent de concert le centenaire.

Le *Carré noir sur fond blanc* (1915) pourrait à lui seul résumer la révolution opérée par son auteur Kasimir Malevitch. Né à Kiev en 1878, le peintre avait traversé toutes les avant-gardes occidentales et en avait retenu le futurisme, le fauvisme et surtout le cubisme découvert en 1912 lors d'un voyage à Paris, où il avait probablement rencontré Pablo Picasso.

Trois ans plus tard, dans le cadre de l'exposition *0.10*, il présente à Pétersbourg, actuel Saint-Pétersbourg, ses dernières créations qu'il érige en manifeste du suprématisme.¹ Dans un accrochage qui s'inspire de celui des icônes russes,

le *Carré noir* ou *Quadrangle* est désigné par son auteur comme « le beau coin orthodoxe, la nouvelle icône de l'avant-garde russe ». Il voisine avec d'autres compositions abstraites intitulées pour certaines *suprématisme*, du nom de la nouvelle doctrine par laquelle Malevitch prétendait atteindre « l'état suprême de la peinture ».

Dans *Du cubisme et du futurisme au suprématisme*, rédigé au lendemain de l'exposition, il explique comment il a accompli cette révolution esthétique pour créer, « au-delà du zéro des formes, un nouveau monde sans objet ». Il y décrit sa difficile mutation, autant que la richesse de ses implications: « Lorsque, dans mon effort désespéré pour libérer l'art du poids inutile de l'objet, je me réfugiai dans la forme du *Quadrangle*, la critique soupira: « Tout ce que nous avons aimé a péri: nous sommes dans un désert... » Moi aussi, une sorte de réserve poussée jusqu'à l'angoisse m'emplit lorsqu'il s'agit de quitter le monde de la volonté et de la représentation. Mais le sentiment de satisfaction que j'éprouvais grâce à la libération de l'objet me porta toujours plus loin dans le désert où n'existe comme fait que la sensibilité... Ce n'était pas un carré vide que j'avais exposé, mais la sensibilité du monde sans objet. »

Exposé au Centre Paul Klee de Berne, *Composition suprématisiste* de 1915 est composé de simples aplats de couleur rouge flottant dans un espace dépourvu de pesanteur. Dans cette peinture, les diagonales et leur fonction dynamique devaient renvoyer implicitement et abs-traitement aux débuts de l'aviation et plus largement à la notion de progrès. En 1918, Malevitch aboutit au quasi monochrome avec le *Carré blanc sur fond blanc*. « J'ai débouché dans le blanc, camarades aviateurs, entonne le peintre, voguez à ma suite dans l'abîme. » Aucun tableau n'a été plus significatif de son radicalisme et de son refus de tout signe.

Geneviève Nevejan est enseignante à l'École du Louvre. Retrouvez ses articles sur www.choisir.ch, rubrique *expositions*.

Expositions

La révolution russe

Pour le meilleur et pour le pire

Octobre 1917

La volonté de changement, l'espoir en l'avenir et la fascination exercée par la modernité expliquent l'enthousiasme de Malevitch et de nombre de ses contemporains pour la révolution bolchevique. Le nouveau régime, croyaient-ils, était la réponse à leurs aspirations. Le politique et le culturel s'accordaient dans une évolution synchronisée.

Élu député au Soviet de Moscou en 1917, Malevitch accepte des fonctions officielles au sein de l'Académie et à l'École d'art de Vitebsk. Au sein des *Ounovis*, ces ateliers créés autour de « l'affirmation du nouveau en art », il diffuse ses idées et prône le suprématisme. Il est aidé par El Lissitzky, une autre figure présentée par le Centre Paul Klee de Berne, qui enseigne à ses côtés. Né en Russie en 1890, celui-ci avait été contraint, parce que juif, de poursuivre ses études en Allemagne. À son retour au pays en 1919, il intègre l'École de Vitebsk et adhère à l'abstraction sous l'égide de Malevitch. Ce sera la figure providentielle du mouvement. Doté de talents multiples, photographe à ses heures, El Lissitzky dirige l'atelier d'imprimerie et, à ce titre, s'intéresse à la publicité, à la typographie et à l'art de l'affiche, autant de domaines qui feront de lui le pionnier du graphisme tel qu'il sera enseigné un demi-siècle plus tard.

Le réalisme soviétique

Mais la vision artistique de Lénine est de fait assez étroite et conservatrice. Le libéral Anatoli Lounatcharski, commissaire du peuple à l'éducation, plus favo-

rable à l'art moderne, tente à la fois de protéger le patrimoine ancien de la destruction et de défendre auprès de Lénine les artistes avant-gardistes. Jusqu'à la mort de ce dernier, les artistes demeurent très libres, suffisamment pour que, fait essentiel et rarissime, l'avant-garde soit pour un temps l'art officiel. Pourtant Malevitch s'oppose à la sacralisation étatique du héros de la Révolution, dont plus tard Staline instaurera le culte absolu. Avant de démissionner en 1927 de l'Institut national d'histoire de l'art à Saint-Petersbourg, l'auteur du *Quadrangle* écrit au directeur : « Les hommes qui depuis le début de la révolution se sont acharnés à renouveler leur pratique artistique, non sous l'impulsion de la crainte mais par passion, sont aujourd'hui bannis. »

Déçu par les directions politiques de Staline, El Lissitzky, pour sa part, quitte la Russie pour l'Allemagne, où il se rapproche du Bauhaus, une école d'arts appliqués, creuset des avant-gardes européennes. Son enseignement fait de lui le porte-parole du constructivisme russe. Et lorsque le Bauhaus se voit contraint de fermer sous la pression des nazis, ses idées ne meurent pas pour





Vladimir Dubossarsky et Alexander Vinogradov, *What the Motherland Starts with*, 2006

La révolution est morte. Vive la révolution ! du 13 avril au 9 juillet 2017

De Malevitch à Judd Centre Paul Klee, Berne
De Deïneka à Bartana Kunstmuseum, Berne

autant : quelques-uns de ses plus brillants élèves et plusieurs enseignants s'exilent aux États-Unis, emportant avec eux les préceptes novateurs.

Un univers profondément modifié se dessine donc en Russie à partir de la mort de Lénine en 1924, et plus encore durant les décennies suivantes, lorsque Staline instaure le dogme du réalisme socialiste. Même si Malevitch en revient à la figuration, ses œuvres ne seront plus montrées jusqu'en 1962. La nouvelle esthétique s'impose et se met au service de la propagande.

C'est à cet autre versant, intitulé *De Deïneka à Bartana*, que le Kunstmuseum de Berne consacre un vaste panorama qui illustre l'engagement pour, mais aussi contre le régime en place. Alexandre Deïneka, qui naît avec le siècle, sera le chantre du totalitarisme soviétique et de ses pionniers, sans pour autant se livrer au portrait héroïque de ses grands dirigeants. Il exalte le monde du travail et de ses héros anonymes.

Véhicule d'un monde parfait

En 1972, trois ans après la mort de Deïneka, Vitaly Komar et Alexandre Melamid inventent le terme de *Sots Art*, une contraction de « art » et « socialisme ». Nés au milieu des années quarante, ils font leur miel de l'imagerie propagandiste. Ils en accentuent ironiquement la grandiloquence, l'emphase, pour mieux en dénoncer le grotesque et le mensonger.

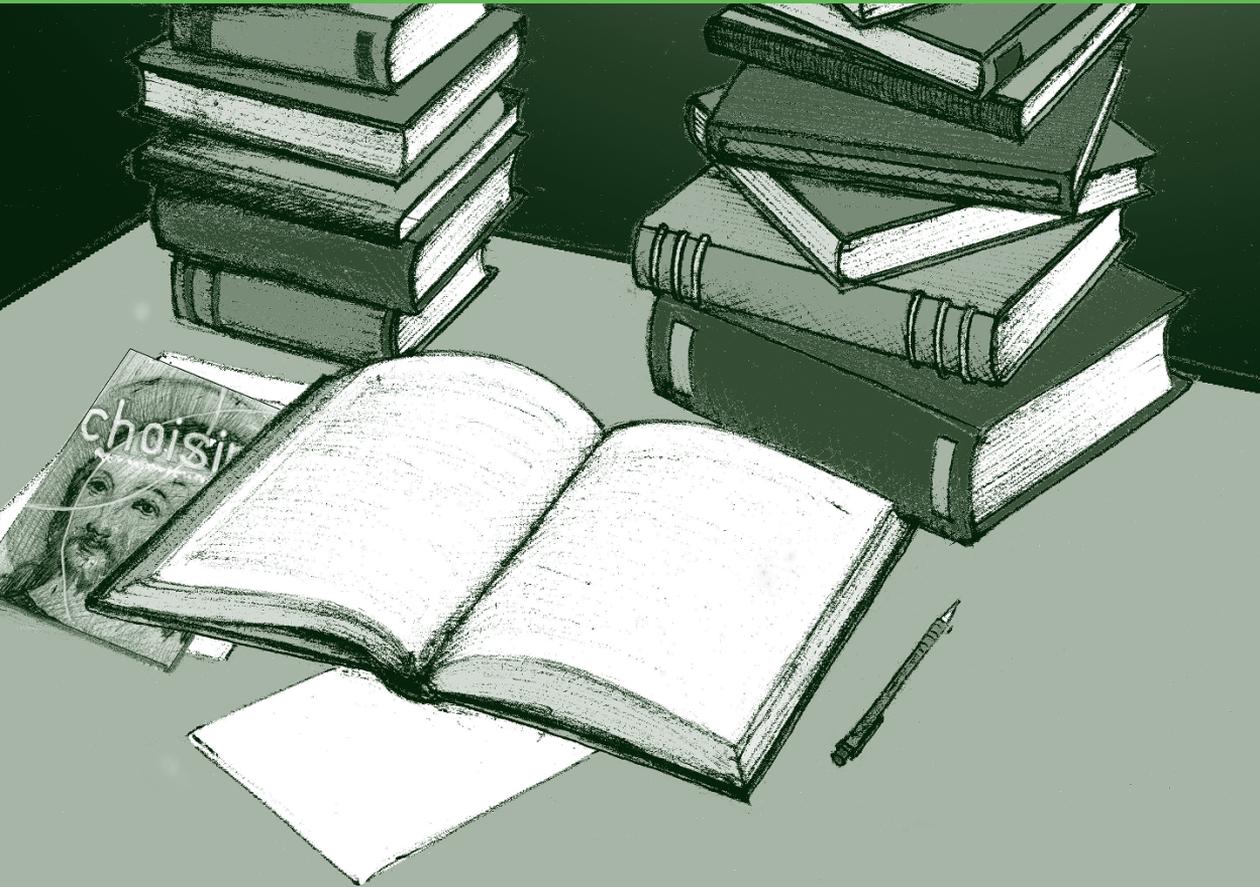
À une génération de distance, un autre couple composé de Vladimir Dubossarsky (1964) et d'Alexandre Vinogradov (1963) s'empare à son tour de l'iconographie soviétique qu'il traite dans un style néo-pompier. Il parodie la vision édulcorée du régime soviétique, pour l'appliquer à la nouvelle idéologie de l'argent, du sexe et du glamour. *What the Motherland Starts with* (2006) regroupe tous les ingrédients d'un bonheur promis : le paysage ensoleillé, un ciel sans nuage, une jeunesse épanouie en maillot de bain qu'entourent girafes et faons. Le duo dresse le portrait décomplexé du capitalisme russe.

Avec Yaël Bartana, vidéaste israélienne née en 1970, et la Croate Katarina Zdjelar, de neuf ans sa cadette, le point de vue se mondialise. Il ne s'agit plus simplement d'un monde isolé par la guerre froide. Situées dans une problématique identitaire, l'une et l'autre réalisent des vidéos centrées sur la voix et l'intonation étrangère, signe extérieur de l'immigration. Doit-on bannir l'accent de ses origines au motif de l'intégration obligée et par crainte de la xénophobie ? Peut-on y renoncer sans nier sa propre histoire, sa culture et sa richesse ? Elles replacent ces questions de toute éternité au cœur de notre quotidien. ■

¹ Lire à ce sujet, Geneviève Nevejan. « 0.10. Le degré zéro de la peinture », in *choisir* n° 670, octobre 2015, pp. 31-33.

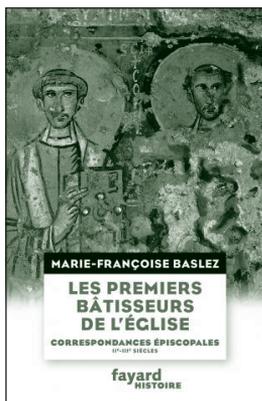


LIVRES OUVERTS



Livres ouverts

HISTOIRE



Marie-Françoise Baslez
Les premiers bâtisseurs de l'Église
Correspondances épiscopales
(II^e-III^e siècles)
 Fayard, Paris 2016, 303 p.+ 2 cartes

Historienne de l'Antiquité gréco-romaine, Marie-Françoise Baslez s'est fait connaître par des ouvrages de référence. Son nouveau livre analyse les correspondances des évêques des II^e et III^e siècles jusqu'au début du IV^e siècle, avec l'avènement de Constantin et le concile de Nicée (325).

À lire sur
www.choisir.ch,
 rubrique *Livres*, une
 recension plus étoffée
 de cet ouvrage par
 Joseph Hug.

Les sources étudiées vont des *Lettres* d'Ignace d'Antioche (vers 115) à la correspondance de Cyprien de Carthage à la fin de la période, en passant par celles de Polycarpe de Smyrne (vers 156). L'auteure y ajoute quelques inscriptions, dont celle de l'évêque Abercius qui, au II^e siècle, a beaucoup voyagé et visité nombre d'Églises, entre Rome et la frontière de l'Empire perse.

En plus des épîtres publiées, M.-F. Baslez s'attache à dégager les nombreuses lettres citées ou résumées dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, le premier grand historien de l'Antiquité chrétienne (mort en 340). Sa méthode consiste à extraire du récit historique à caractère théologique d'Eusèbe tout ce qui concerne les événements, les conflits, les débats qui ont agité l'Église des premiers siècles.

Avec les autres sources textuelles, l'historienne retrace les axes, les évolutions, les dynamiques qui ont conduit à l'émergence de la « Grande Église », selon le mot du païen Celse, cité par Origène. Elle fait apparaître des hommes de terrain, enracinés dans un terreau local ou venant de l'extérieur, susceptibles d'apporter du renouvellement, comme Irénée de Lyon ou Paul de Samosate à Antioche; des hommes de réseaux, comme l'évêque Denys de Corinthe (vers 170) ou Denys d'Alexandrie (au milieu du III^e siècle), qui, par leurs lettres, tissent un maillage régional en Grèce ou plus tard en Égypte.

L'évêque alors est avant tout l'ordonnateur de la chrétienté locale. Ce que nous appelons *hiérarchie* consiste d'abord en un développement d'une organisation pratique, souvent issue des modèles des associations civiles grecques. Les justifications théologiques, telle celle de l'évêque *image du Père* chez Ignace d'Antioche ou celle de l'évêque *successeur des apôtres* chez Eusèbe, viennent en second, après les réponses pragmatiques aux besoins de la communauté.

Livres ouverts

L'apparition d'un cursus ecclésiastique, d'un « ordre » au sens romain, n'apparaîtra que plus tard et en Occident. Le presbytre recevra alors à Carthage des honneurs, des privilèges et une gratification : « Une forme de sacerdotisation était en cours (...) qui séparait et distinguait le clerc de l'homme ordinaire, impliqué dans les activités profanes », note l'auteure. La charge de lecteur revêt alors une importance particulière car l'annonce de la parole est essentielle dans l'évangélisation. « Le ministère de la parole est une particularité des Églises à l'intérieur du mouvement associatif antique », remarque l'historienne.

À côté de l'idée de réseaux, M.-F. Baslez développe la question de l'autorité, en se distançant des thèses qui opposent l'évêque et les charismatiques. Ceux-ci, dès l'époque du Nouveau Testament (Philippe et ses filles prophétesses dans les Actes des Apôtres), jouent un rôle important. Parfois, comme en Phrygie, la « Nouvelle prophétie » s'érige en communauté séparée, comme une alternative à une Église trop installée et trop institutionnalisée. Mais il y a aussi des évêques charismatiques (Méliton en Asie mineure, Narcisse à Jérusalem).

Les problèmes d'autorité ont été particulièrement cruciaux au moment des persécutions. Comment gérer l'absence de l'évêque lorsque celui-ci a fui ? Des « confesseurs », c'est-à-dire ordinairement des membres du clergé porteurs de l'Esprit, qui n'ont pas failli pendant la persécution et ont enduré les tortures,

assurent l'intérim pendant l'absence de l'évêque.

La consolidation de l'autorité épiscopale se fera aussi par l'activation des réseaux horizontaux, par les lettres et en s'appuyant sur l'autorité charismatique du confesseur. L'absence de l'évêque, certes, ne facilitera pas les choses, toutefois ce problème restera interne au clergé. Entre exclure ou persuader, la pastorale compréhensive (le fait de réintégrer au coup par coup ceux qui ont abandonné la foi à cause des persécutions) l'emportera et, en définitive, renforcera l'autorité de l'évêque.

Progressivement, à travers les correspondances épiscopales, on voit ainsi se bâtir la « Grande Église ». « Ces lettres déroulent le film d'une Église en construction, que les évêques travaillent à édifier selon deux dynamiques : l'une fédérative, par la réunion des Églises locales et de leurs représentants dans l'institution synodale, et l'autre inclusive, par une pastorale qui vise à la réintégration plutôt qu'à l'excommunication », conclut l'historienne.

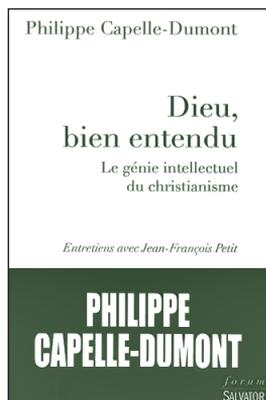
Sans succomber aux anachronismes, cette enquête historique ouvre le regard sur l'Église actuelle. Un bel ouvrage, qui fourmille d'anecdotes prises sur le vif, tirées de ses sources, qui en rendent la lecture captivante.

Joseph Hug sj

PHILOSOPHIE

Philippe Capelle-Dumont
Dieu, bien entendu

*Le génie intellectuel du christianisme,
 entretiens avec Jean-François Petit*
 Paris, Salvator 2016, 242 p.



Dieu, bien entendu, signifie deux choses. C'est évidemment de Dieu qu'il est question, et c'est de Dieu si possible bien compris qu'il s'agit. Si possible, dans la mesure de ce qui est possible à l'homme, sous les deux modalités de la philosophie et de la théologie, de l'intelligence rationnelle et de l'intelligence de la foi.

Il y a longtemps que je n'ai lu quelque chose d'aussi généreux, d'aussi lumineux, d'aussi attentif à la pensée d'autrui que ces entretiens entre Jean-François Petit et Philippe Capelle-Dumont, ancien doyen de la Faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris, président de l'Académie catholique de France. Tout ce qui concerne aujourd'hui le « génie » du christianisme se profile ici, dans ce tour d'horizon et ce diagnostic de l'état de l'Église et de la chrétienté en tant qu'institution, espace de culture intellectuelle et large vivier spirituel. Et dans tous ces domaines, Philippe Capelle-Dumont répond aux questions de son interlocuteur avec une pertinence et une justesse d'information qui ravissent et étonnent à la fois.

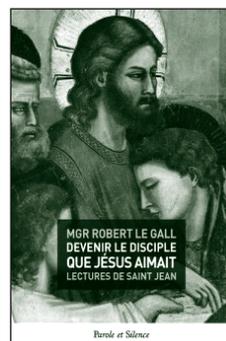
Le ton général, témoin d'une conviction de fond et d'une fidélité sans faille, est sans doute donné par cette remarque : « L'Église par sa structure institutionnelle raconte l'histoire sainte et n'exprime pas d'abord ni essentiellement un dispositif démocratique de prises de parole croyantes. C'est là même une ligne de partage entre la conception mystérieuse et incarnée de l'Église et une conception idéologique soumise aux aléas du temps. » C'est dire aussi que la philosophie n'y est jamais abordée dans ses risques idéologiques, mais toujours dans sa dimension noble, scientifique et métaphysique, de recherche de la vraie sagesse.

Philibert Secretan

BIBLE

Mgr Robert Le Gall
Devenir le disciple que
Jésus aimait

Lecture de saint Jean
 Paris, Parole et Silence 2016, 240 p.



Nous sommes fortement encouragés à faire une lecture suivie du quatrième Évangile qui, d'après Mgr Le Gall, est l'un des plus abordables par le langage, les images, les symboles profonds et saints à la fois. Il faut dire que le texte grec de Jean est le premier - tant il est clair et simple - que l'on donne à traduire aux étudiants en grec biblique. L'auteur nous propose une *lectio divina* partagée sur l'Évangile de Jean, ses lettres et des incursions dans son Apocalypse.

Livres ouverts

SPIRITUALITÉ

Gregorio Manzur
Le souffle du chi

Renouveler son énergie intérieure
Paris, Albin Michel 2016, 238 p.



Qui était le « disciple bien-aimé » à qui Irénée attribue l'écriture de ce quatrième Évangile ? Le voile n'a pas tout à fait été levé, mais l'ouvrage de l'archevêque de Toulouse est fait pour que nous devenions toujours davantage, les uns et les autres, ce « disciple que Jésus aimait ». Pour que nous soyons de ceux qui répondent à Jésus, avec Simon Pierre : « Tu sais bien que je t'aime ! »

Le livre présente diverses interventions sur saint Jean, qu'elles soient dans le diocèse de Toulouse, à Toronto ou en Nouvelle Calédonie. Pour les prêtres, Mgr Le Gall montre la continuité entre le sacerdoce de Moïse et celui de Jésus, illustrant sa devise : « Donner Dieu aux hommes pour donner les hommes à Dieu. » Un ouvrage tonique, qui saura enrichir notre colloque intime avec le Seigneur.

Monique Desthieux

Vous connaissez cet art martial, composé de cent huit mouvements continus et circulaires qui s'enchaînent avec lenteur et précision ? On en voit des adeptes dans les parcs. Tai-chi, chigong : ces pratiques découlent de siècles de recherches sur les fondements de notre nature humaine comme chemin spirituel et pour préserver une bonne santé. Gregorio Manzur, écrivain, originaire d'Argentine et installé à Paris depuis 1965, a découvert une expérience qui a transformé sa vie. Les enseignements du maître Gu Meisheng en 1984, à la Sorbonne, l'ont ouvert aux grandes philosophies chinoises : taoïsme, confucianisme et bouddhisme chan. Puis il a lui-même enseigné cette pratique. Pour les Chinois, le chi est le souffle vital. C'est une énergie universelle qui est à l'origine de notre monde et de l'Univers. Nous ne possédons pas le chi, nous sommes le chi !

Ce livre, issu du dialogue entre l'auteur et ses élèves, peut aussi éclairer ceux qui découvrent cette sagesse.

Marie-Thérèse Bouchardy

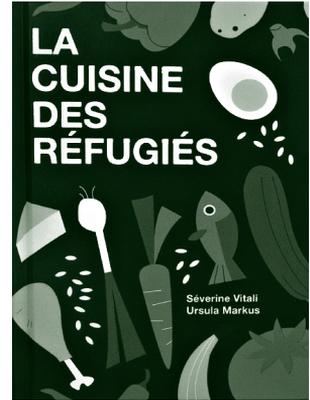
Michel Barlow**L'Espérance***Un don gratuit de Dieu*
Bière, Cabédita 2016, 92 p.

L'espérance a mauvaise presse de nos jours. Pour nos contemporains, le plus souvent, n'est-elle pas une négation du réel? L'auteur, avec humour et des images particulièrement pertinentes et parlantes, redonne toutes ses lettres de noblesse à la deuxième vertu théologique, si chère à Péguy. L'espérance en un avenir meilleur s'oppose à une attitude passive, résignée. Un bon exemple en serait l'attitude des «résistants» au nazisme lors de la dernière guerre. Ils espéraient de tout leur être le retour du drapeau tricolore sur le sol français.

Michel Barlow, prédicateur laïc au sein de l'Église protestante, rejoint l'intuition de la Réforme en affirmant que le croyant n'a pas à gagner sa vie en accumulant les mérites. La grâce est donnée gratuitement. C'est cette grâce donnée par un Père infiniment aimant qui nous donne «l'espérance» d'être accompagnés par son Fils Jésus-Christ, pour nous aider à grandir en humanité, à nous humaniser toujours davantage. Revêtus de la grâce divine nous serons à même d'être comme un enfant qui se projette avec «espérance» dans l'avenir, tant il se sent encouragé, dynamisé par l'amour et la confiance que ses parents mettent en lui.

Monique Desthieux

SOCIÉTÉ

Séverine Vitali**La cuisine des réfugiés***Photos Ursula Markus*
Lausanne, Helvetiq 2016, 76 p.

«L'appétit vient en mangeant», dit le dicton. L'appétit pour le monde ne fait pas exception. Se joindre à la table d'autres cultures que la sienne permet d'attiser la curiosité et l'envie de rencontre. C'est le but visé par l'interprète zurichoise, membre du réseau *Solinetz*, Séverine Vitali. Elle invite à découvrir les plats de seize pays desquels sont issus une grande majorité des réfugiés dans notre pays. Et pour attiser l'intérêt, elle accompagne les recettes de cuisine du portrait de son auteur et du récit de son parcours d'exilé. Ce livre ne force pas l'appétit, il dit: voilà qui je suis; un être aux racines essentielles à son équilibre.

La *Cuisine des réfugiés* est un livre de culture donc, mais aussi de papilles. Les recettes proposées ne sont pas de simples prétextes. Elles sont détaillées et accompagnées des photographies d'Ursula Markus. Un vrai travail d'exhausteur de goût. Ces images présentent les ingrédients, les plats et leurs auteurs. Elles dégagent une atmosphère familiale et dépeignent le cadre de vie des réfugiés. Et pour ne rien gâcher, l'objet est beau et agréable à tenir en main.

Céline Fossati

Livres ouverts

TÉMOIGNAGE

Christian Vinel
La maladie peut faire grandir
Témoignage et réflexions
 Namur, Fidélité 2016, 142 p.



À 49 ans, un prêtre plein d'énergie et d'enthousiasme se voit confronté à la maladie: cancer du colon avec métastases aux poumons et au foie. La prière et la communion avec ses amis vont l'aider. Il se sent entouré et de Dieu et de ses proches, et sa confiance se met à croître alors que ses forces diminuent.

Dans ses *news*, les messages qu'il envoie, on redécouvre avec lui des passages de l'Évangile qui, relus et médités, font grandir chacun. Cette maladie, confie-t-il, est comme un temps sabbatique pendant lequel il prend soin de lui et s'émerveille des rencontres que le Seigneur suscite. Il cite le pape Benoît XVI: « Les malades ne sont pas étrangers au destin du monde. Dieu, en grand artiste, forme jour après jour, y

compris avec la contribution des malades, une grande mosaïque dont ils sont comme les pierres précieuses. »

Cette difficile traversée de cinq ans, avec chimiothérapies, opérations, rémissions et dernier pèlerinage à Lourdes avant son passage dans l'au-delà, est à la fois bouleversante et vivifiante, tant la patience et la confiance du malade grandissent. Il se répète encore et encore que Dieu a son temps à Lui, même si c'est dur. Il apprend à accepter que tout ne dépend pas de lui-même, qu'un Autre s'occupe de lui... À être cool sans pour autant démissionner ou être fainéant. Il appelle ça « conversion ». Qu'il grandisse et que je diminue... Et de citer Paul Claudel: « Dieu n'est pas venu pour supprimer la souffrance. Il n'est même pas venu l'expliquer, il est venu la remplir de Sa présence. »

Merci aux amis de Christian Vinel qui ont décidé de partager cette expérience de confiance, d'approvisionnement de la souffrance. On ne ressort pas de ce témoignage comme on y est entré. Les photos sont des rayons de soleil.

Marie-Luce Dayer

Ysabel Saïah-Baudis
Oum Kalsoum
L'étoile de l'Orient
 Paris, du Rocher 2016, 350 p.



Le Rossignol du Delta! Oum Kalsoum (1904-1973), issue d'un petit village du delta du Nil, a accompagné de sa voix splendide, qui transcendait l'amour et

magnifiait le pays, tout un siècle d'histoire de l'Égypte. Mais elle a aussi teint le cœur de milliers d'Arabes. Elle a connu les plus grands de leurs poètes dont elle interprétait les textes. Aujourd'hui encore, elle « catalyse le monde arabe (...) elle exprime toute l'âme arabe » et touche les cœurs du peuple aussi bien que ceux des dirigeants.

« Je ne suis pas une personnalité politique, je suis une chanteuse qui aime son pays », disait-elle. Car elle savait se servir des mots aussi bien que de sa voix. Le mythe d'Oum Kalsoum n'a cessé de grandir. « C'est la personnalité la plus forte et la plus connue de l'art arabe... L'étoile de l'Orient. »

Ysabel Saïah-Baudis, journaliste et auteure, fait revivre cette « icône de l'art » à partir de témoignages de proches et d'admirateurs. Elle nous offre un éclairage lumineux sur cette star mythique orientale.

Marie-Thérèse Bouchardy

LITTÉRATURE

Jean-Marie Marconot

La Bible et les écrivains

Bière/Nîmes, Cabedita/Riesc 2016,
190 p.



Pendant une quinzaine d'années, l'auteur, formé à la sociolinguistique et intéressé par les récits de vie et de quar-

tiers, a animé le groupe de Recherches bibliques interdisciplinaires à l'Université Paul Valéry de Montpellier. Il nous offre, dans ce livre qui n'est pas ordinaire, un bref parcours de vingt-huit écrivains de langue française qui ont cité dans leurs œuvres certains passages de la Bible. Bien sûr, nous dit-il, il faudrait un livre pour chaque auteur !

Partant de la chanson de Roland, de Marie de France et de Villon, passant par Rousseau, Hugo, Lamartine, Ramuz, Sartre, Bernanos, Apollinaire et ... Georges Brassens, pour n'en citer que quelques-uns, il nous entraîne dans des découvertes enthousiasmantes.

Je relèverai Agrippa d'Aubigné et sa tendresse pour les pauvres. Ramuz, montagnard tranquille que le roman *Adam et Eve* (1932) fit sortir de la pauvreté. Flaubert lu par Sartre ... surprenant ! Apollinaire, que sa mère n'habillait que de bleu et de blanc et qui la nuit, avec son camarade, quittait le dortoir pour aller prier dans la chapelle. Francis Jammes, qui pour comprendre son destin de poète se comparait à un animal domestique (un vieux cheval cassé ou une chienne à qui le maître prend les petits pour les jeter à l'eau). Enfin Brassens, que j'ai tant aimé et aime toujours, qui mettra en musique un poème de Jammes, chantera *La mauvaise réputation*, *La ballade des cimetières*, *Le testament*, la *Chanson de l'Auvergnat* et tant d'autres. Brassens cite Jésus (nom araméen), mais quand celui-ci est appelé Christ, nous dit-il, il devient un autre personnage ... celui des tableaux officiels dans les églises.

Je pourrais encore citer Joan Bodon qui écrit en langue d'oc, ou Renan ou Vigny, mais je vous laisse le soin de les découvrir avec le même bonheur qui fut le mien.

Étudier la Bible chez les écrivains est malaisé, confie l'auteur, car elle-même n'est pas simple. Mais il relève un trait essen-

Livres ouverts

tiel : communautés religieuses et auteurs partagent le même destin et le même langage. Les symboles appartiennent à toute la vie sociale.

Marie-Luce Dayer

Sous la direction de
Joseph Famerée
Dieu, un personnage de roman ?
 Namur, Lumen Vitae 2016, 86 p.



Cet ouvrage reprend les exposés d'un colloque tenu à Louvain. Patrick Kéchichian, l'un des auteurs, s'attaque à un vaste sujet : l'énigme de la littérature catholique en France, de la seconde moitié du XIX^e siècle à la première moitié du XX^e siècle. Littérature catholique... c'est de fait plus un paradoxe qu'une énigme comme l'annonce le titre de sa conférence.

Pour le philosophe Jacques Maritain, il fallait avoir le cœur et l'art assez purs pour peindre le mal sans connivence. D'où une vive discussion avec François

Mauriac, qui aimait à se définir comme un catholique qui fait des romans, et qui était tourmenté, comme ses écrits en témoignent. La connivence du romancier est indispensable, disait Mauriac, elle est la condition de son art, car le romancier est un créateur de vie fictive et s'identifie à la créature. Les passions du cœur sont donc le pain et le vin de l'écrivain. Les décrire sans connivence est à la portée du philosophe et du moraliste, non de celui dont l'art consiste à rendre sensible l'imaginaire, ce monde plein de délices criminelles mais aussi de sainteté.

Georges Bernanos se situait, lui, au-delà du carcan de la psychologie sociale ou individuelle. La grâce est l'axe de l'action, elle dessine et détermine les personnages, pensait-il. Et c'est le néant existentiel, la vacuité et la mort de l'âme qui traduisent l'absence de Dieu. Mais si ce métier d'écrivain est une aventure spirituelle, c'est aussi un calvaire. « Mes livres et moi ne font qu'un », dira-t-il.

Autre participant au colloque, l'écrivain Gabriel Ringlet, qui montre comment le personnage de Dieu est abordé dans quelques fictions. Ainsi Jean Grosjean raconte la Bible en en faisant un récit. Il comble les ellipses du texte et rend l'énigme qui le traverse : Dieu nous échappe car il passe, il est furtif.

Ce livre retient l'attention parce qu'il pose la question : le roman, la poésie, la littérature en général nous parlent-ils mieux de Dieu que la théologie ?

Jean-Daniel Farine

JAB
CH-1227 Carouge
PP/Journal

Poste CH SA

L'exil

Ils vont sans trêve ; ils vont sous le ciel bas et sombre,
Les Fugitifs, chassés des anciens paradis ;
Et toute la tribu, depuis des jours sans nombre,
Dans leur sillon fatal traîne ses pieds roidis.

Ils vont, les derniers-nés des races primitives,
Les derniers dont les yeux, sur les divins sommets,
Dans les herbes en fleur ont vu fuir les Eaux vives
Et grandir un Soleil, oublié désormais. (...)

Tels, les Fils de l'Exil, suivant le bord des fleuves
Dont les vallons emplis traçaient le large cours,
Sauvages conquérants des solitudes neuves,
Ont avancé, souffert et pullulé toujours ;

Jusqu'à l'heure où, du sein des vapeurs méphitiques,
Dont le rideau flottant se déchira soudain,
Une terre, pareille aux demeures antiques,
À leurs yeux éblouis fleurit comme un jardin. (...)

C'était là. Le Destin, dans l'aube qui se lève,
Au terme de l'Exil ressuscitait pour eux,
Comme un réveil tardif après un sombre rêve,
Le vivant souvenir des siècles bienheureux. (...)

Marceline Desbordes-Valmore